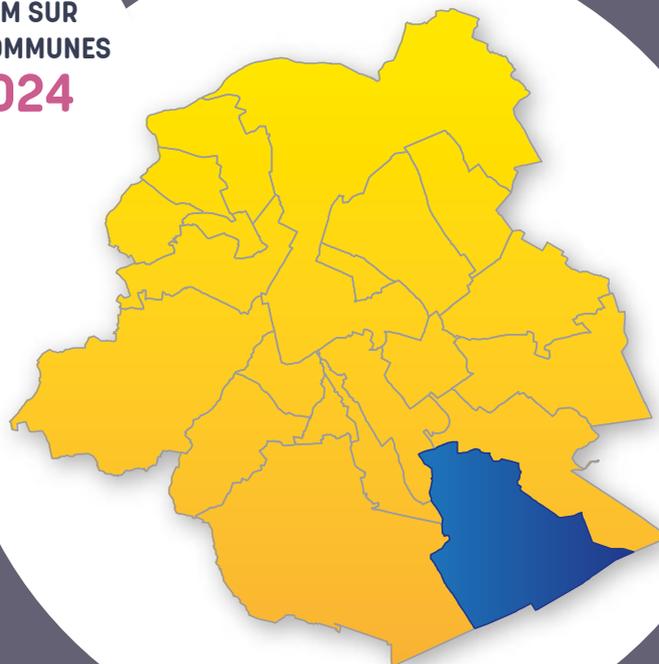


ZOOM SUR
LES COMMUNES
2024



zoom sur

WATERMAEL-BOITSFORT

Réalisation

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse

Observatoire de la Santé et du Social de
Bruxelles-Capitale

Traduction

SA Production

Mise en page

Nathalie DA COSTA MAYA

Dépôt légal

D/2023/9334/15

Reproduction autorisée moyennant mention de la source

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse et Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2024), Zoom sur les communes : Watermael-Boitsfort, Région de Bruxelles-Capitale et Vivalis.Brussels.

Dit document is eveneens beschikbaar in het Nederlands.

POUR PLUS D'INFORMATIONS**Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse**

Rue de Namur 59, 1000 Bruxelles

ibsa@perspective.brussels

<https://ibsa.brussels/>

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale

Marion ENGLERT marion.englert@vivalis.brussels

Jonathan UNGER jonathan.unger@vivalis.brussels

Sarah MISSINNE sarah.missinne@vivalis.brussels

Peter VERDUYCKT peter.verduyckt@vivalis.brussels

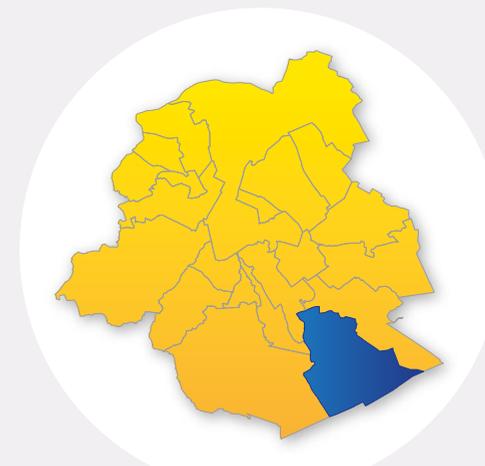
Rue Belliard 71, Boîte 1, 1040 Bruxelles

observat@vivalis.brussels

<https://www.vivalis.brussels/fr/informer-et-communiquer/observatoire/observatoire-de-la-sante-et-du-social-de-bruxelles-capitale>

Éditrices responsables

Astrid ROMAIN (IBSA) et Nathalie NOËL (Vivalis)



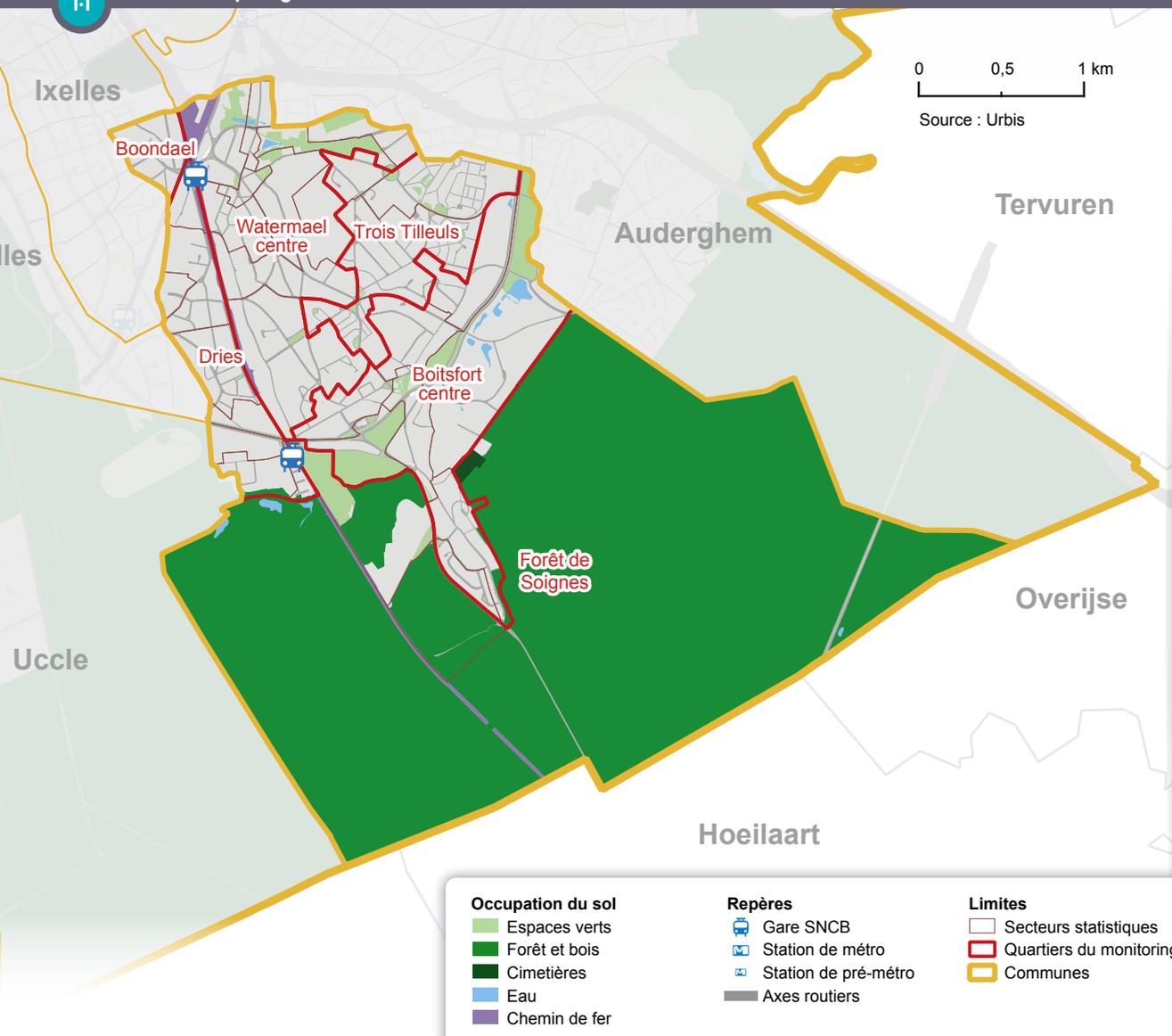
WATERMAEL-BOITSFORT

| | | | |
|--|-----------|---|-----------|
| 1. WATERMAEL-BOITSFORT ET SES HABITANTS EN QUELQUES MOTS | 4 | 7. REVENUS | 30 |
| 1.1. Paysage et structure urbanistique du territoire communal | 4 | 7.1. Revenus fiscaux | 30 |
| 1.2. Les habitants et leurs caractéristiques | 5 | 7.2. Personnes vivant avec une allocation | 34 |
| 1.3. Enjeux | 7 | 7.3. Bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) | 35 |
| 2. POPULATION | 9 | 8. FINANCES COMMUNALES | 36 |
| 2.1. Densité et répartition de la population au sein de la commune | 9 | 8.1. Indicateurs clés pour les finances communales | 36 |
| 2.2. Évolution et mouvement de la population | 10 | 8.2. Structure des principales recettes et dépenses ordinaires | 36 |
| 2.3. Structure par âge et sexe | 12 | 8.3. Investissements | 37 |
| 2.4. Nationalités | 13 | 9. LOGEMENT | 38 |
| 2.5. Ménages | 15 | 9.1. Caractéristiques du bâti résidentiel | 38 |
| 3. PETITE ENFANCE | 16 | 9.2. Parc de logements sociaux et autres logements à finalité sociale | 39 |
| 3.1. Évolution et caractéristiques des naissances | 16 | 9.3. Prix de ventes immobilières | 41 |
| 3.2. Évolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans | 17 | 10. MOBILITÉ ET ENVIRONNEMENT | 42 |
| 3.3. Offre d'accueil : taux de couverture et accessibilité | 18 | 10.1. Mobilité | 42 |
| 4. ENSEIGNEMENT | 19 | 10.2. Environnement | 44 |
| 4.1. Évolution de la population âgée de 3 à 17 ans | 19 | 11. SANTÉ | 48 |
| 4.2. Population scolaire : niveau, lieu de scolarité et forme d'enseignement | 20 | 11.1. Espérance de vie et mortalité | 48 |
| 4.3. Retard scolaire | 21 | 11.2. État de santé général | 50 |
| 5. MARCHÉ DU TRAVAIL | 22 | 11.3. Prévention | 53 |
| 5.1. Position socio-économique de la population | 22 | 11.4. Focus sur les personnes âgées | 54 |
| 5.2. Taux d'activité, d'emploi et de chômage | 23 | GLOSSAIRE | 55 |
| 5.3. Profil des demandeurs d'emploi inoccupés | 25 | ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS / EN SAVOIR PLUS | 59 |
| 5.4. Caractéristiques des salariés boitsfortois | 26 | BIBLIOGRAPHIE | 60 |
| 6. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE | 27 | | |
| 6.1. Situation générale | 27 | | |
| 6.2. Les spécificités économiques boitsfortoises | 27 | | |
| 6.3. Migrations d'entreprises | 29 | | |

1. WATERMAEL-BOITSFORT ET SES HABITANTS EN QUELQUES MOTS

1-1

Carte de repérage de la commune de Watermael-Boitsfort



1.1. PAYSAGE ET STRUCTURE URBANISTIQUE DU TERRITOIRE COMMUNAL¹

Watermael-Boitsfort (13 km², 8 % du territoire régional) est située en **deuxième couronne** dans le quadrant sud-est de la Région bruxelloise. La commune est bordée par Auderghem au nord-est, Rhode-Saint-Genèse, Hoeilaart et Overijse au sud (au travers de la Forêt de Soignes), Uccle (Forêt de Soignes), Bruxelles-Ville et Ixelles à l'ouest. Une grande partie du sud de la commune est occupée par la Forêt de Soignes et est donc inhabitée. De ce fait et de par la présence importante d'autres zones vertes et de jardins notamment, Watermael-Boitsfort est la commune la moins densément peuplée de la Région (moins de 2 000 personnes au km²) **1-2**.

La **carte de repérage** permet de visualiser les découpages statistiques, à savoir les **secteurs statistiques**² et les quartiers du Monitoring des Quartiers **1-1**. La commune de Watermael-Boitsfort compte six quartiers. Les limites de ces quartiers ne concordent pas toujours avec les limites communales, certains quartiers peuvent être à cheval sur plusieurs communes; le quartier Forêt de Soignes sur Watermael-Boitsfort, Auderghem, Woluwe-Saint-Pierre et Uccle, les quartiers Dries et Boondael sur Watermael-Boitsfort, la ville de Bruxelles et Ixelles, et Watermael-Centre et Trois Tilleuls à cheval avec Auderghem.

- 1 Partie rédigée sur la base de la version précédente du Zoom sur les communes (2016) et de l'ouvrage «La Région de Bruxelles-Capitale» (Jaumain, 2008)
- 2 Les mots en bleu sont définis dans le glossaire se trouvant à la fin du document.

Histoire et caractéristiques du bâti

Jusqu'à l'aube du 19^e siècle, Watermael et Boitsfort formaient deux hameaux distincts. L'ancien hameau de Watermael situé au nord du territoire communal comprend notamment la place Keym et la gare de Watermael. Il est prolongé au-delà du chemin de fer Bruxelles-Namur par le Dries. L'ancien hameau de Boitsfort, situé plus au sud de la commune et près de la Forêt de Soignes, à proximité de la chaussée de La Hulpe, comprend notamment la place Wiener et la gare de Boitsfort. Il est prolongé par le Coin du Balais aux maisons ouvrières typiques.

Au 19^e siècle, quelques châteaux parsèment aussi le territoire communal, témoignant de la volonté de la bourgeoisie urbaine d'établir de belles demeures en marge de la Forêt de Soignes. L'arrivée du chemin de fer et du tramway favorisera l'apparition de villas, d'abord le long de la chaussée de la Hulpe, ensuite entre Watermael et Boitsfort ainsi que vers le nord dans l'axe du boulevard du Souverain.

Si l'urbanisation accompagnée d'une croissance régulière de la population s'observe à partir de la fin du 19^e siècle, la plupart des logements ont été construits après la première guerre mondiale. Notamment, avec les deux vastes cités-jardins du Logis de Floréal – créées en 1921 et 1922, elles continueront à s'agrandir jusqu'au début des années 1970. Mais dans cette commune où une grande partie du territoire n'est pas constructible (forêt et étangs), le reste de l'urbanisation se fera principalement le long des voiries existantes. Par conséquent, le paysage bâti de la commune est essentiellement constitué de maisons mitoyennes, de villas et de petites maisons semi-rurales ou ouvrières. On remarque dans la commune assez peu de grands immeubles en hauteur, sauf au niveau des Pêcheries, le long du boulevard du Souverain, et en bordure d'Ixelles.

Les cités-jardins du Logis et le Floréal et l'important parc social de la commune

Les cités-jardins du Logis et du Floréal présentent un caractère remarquable par leur étendue et leur aspect coloré, inspiré des cités-jardins anglaises (style cottages). Ces cités-jardins sont constituées en grande partie de logements sociaux. Bordées par des voiries verdoyantes et arborées, les deux cités sont aujourd'hui classées. Ce classement assure la protection de ce patrimoine exceptionnel mais complique parfois les rénovations.

Au cours du temps, les deux cités-jardins se sont progressivement vu adjoindre d'autres immeubles de logements sociaux. Le parc social de la commune est, en proportion du nombre de ménages, le plus important de la Région (18 logements sociaux pour 100 ménages privés). Toutefois, une partie des maisons du Logis et du Floréal ont été vendues à des particuliers, ces logements étant très prisés par les classes moyennes et aisées, attirées plus par le cadre que par le confort et la taille de ces logements.

Espaces verts et naturels

Avec plus de la moitié du territoire communal constitué d'espaces vert (58 %), Watermael-Boitsfort est la commune la plus verte de la Région bruxelloise. Elle comptabilise ainsi 25 % (en superficie) des espaces verts régionaux accessibles au public. Son vaste patrimoine naturel constitue un maillon essentiel du [maillage vert et bleu](#) de la Région. C'est le cas notamment du parc Tournay Solvay (intégré dans la promenade verte) et de plusieurs zones en bordure de la Forest de Soignes, dont certaines ont le statut de réserve naturelle, comme les sites dits «des enfants noyés» ou du «Vuylbeek».

1.2. LES HABITANTS ET LEURS CARACTÉRISTIQUES

Profil démographique

Au 1^{er} janvier 2022, Watermael-Boitsfort comptait 25 187 habitants, soit 2 % de la **population** régionale. La commune a connu une croissance de sa population entre 2006 et 2020, mais à un rythme toutefois bien inférieur à celui enregistré à l'échelle de la Région bruxelloise. Entre 2020 et 2022, suite à la crise du Covid-19, la population a baissé dans la commune.

Depuis de nombreuses années, Watermael-Boitsfort est quasiment la seule commune présentant un **solde naturel** négatif, c'est-à-dire un nombre de décès supérieur au nombre de naissances. Le taux de natalité, en baisse depuis plusieurs années, est le plus faible de la Région, en lien avec la sous-représentation des adultes en âge d'avoir des enfants. Le taux de mortalité est, quant à lui, le plus élevé dans la Région, étant donnée la proportion importante de personnes âgées dans la commune. Avant la crise du Covid-19, on recensait annuellement plus de personnes qui venaient d'une autre commune belge pour habiter à Watermael-Boitsfort que de personnes qui quittaient la commune pour habiter ailleurs en Belgique. Cela n'est plus le cas en 2020 et 2021. Le solde migratoire international est quant à lui positif : le nombre de personnes qui viennent de l'étranger et s'installent à Watermael-Boitsfort est donc supérieur au nombre de personnes qui quittent cette commune pour s'installer à l'étranger. Ce solde est toutefois, en proportion de la population, bien inférieur à celui de la Région.

La population de Watermael-Boitsfort est la plus âgée de la Région, avec un **âge** moyen de près de 43 ans en 2022. La proportion de personnes âgées (65 ans et plus) y est nettement plus importante que dans l'ensemble de la Région (21 % contre 13 % en Région bruxelloise). Étant donnée l'[espérance de vie](#) plus longue des femmes, la commune compte seulement 86 hommes pour 100 femmes.

Les **couples sans enfants** sont, en proportion, légèrement plus nombreux à Watermael-Boitsfort qu'à l'échelle de la Région, de même que les familles monoparentales (en lien avec la présence importante de logements sociaux). À l'inverse, les couples avec enfants et les personnes isolées sont moins nombreux. Si la proportion d'isolés est en général plus faible, certains **secteurs statistiques**, notamment du **quartier** Watermael Centre, en comptent toutefois un nombre important, comme par exemple les Pêcheries (où l'on retrouve plus d'appartements).

Les personnes de **nationalité** belge sont surreprésentées par rapport à la situation régionale et représentent quatre cinquièmes de la population de la commune. Parmi les personnes de nationalité étrangère, 60 % sont ressortissantes d'un pays de l'**UE-14 (hors Belgique)**. Ces derniers sont surreprésentés dans la population étrangère de la commune, à l'inverse notamment des ressortissants des nouveaux États membres de l'UE et des ressortissants d'Afrique du Nord et d'Asie (hors OCDE). Le type de logements et le cadre de vie de Watermael-Boitsfort attirent notamment des fonctionnaires et cadres internationaux, accompagnés par leur famille, dont les revenus permettent d'accéder au marché immobilier local. Les Français sont de loin les personnes de nationalité étrangère les plus représentées dans la commune et leur nombre continue d'augmenter. Loin derrière, on trouve en deuxième lieu les Italiens, suivis des Espagnols et des Allemands. On note une croissance d'Espagnols, de Roumains et de Marocains dans la commune ces dernières années.

Profil socioéconomique

Une grande partie de la population à Watermael-Boitsfort est issue des classes moyennes et supérieures. Les ménages aux **revenus** très élevés y sont surreprésentés par rapport à la moyenne régionale. Les revenus varient cependant de façon marquée sur le territoire communal du fait de la présence importante de logements sociaux. Les revenus sont en effet très bas dans le secteur Ville-Et-Forêt - Élan dans le quartier du Dries et bas dans le quartier des Trois Tilleuls composés des cités-jardins du Logis et du Floréal. De plus, au cours des dix dernières années, une forte baisse des revenus est enregistrée dans les quartiers de logements sociaux, à l'inverse de la majorité des autres secteurs de la commune. Une certaine baisse est néanmoins aussi observée dans d'autres secteurs notamment du quartier Watermael Centre (Pêcheries et Martin-Pêcheurs) et de Boitsfort Centre (Souverain-Ouest). Du fait de la coexistence d'habitants aux revenus importants et d'habitants au statut plus précaire (entre autres dans les logements sociaux), les inégalités de revenu, mesurées par le **coefficient de Gini**, sont plus élevées à Watermael-Boitsfort que dans les 19 communes.

La proportion de la population qui vit d'un **revenu d'intégration sociale** ou d'une allocation de remplacement est inférieure à Watermael-Boitsfort qu'à l'échelle de la Région, mais supérieure à celles observées dans les autres communes du sud-est de la Région³.

Le **taux d'activité** des hommes de la commune est plus faible que celui des hommes de l'ensemble de la Région. Il en va autrement pour les femmes : les Boitsfortoises ont un taux d'activité plus élevé que celui des femmes à l'échelle de la Région. Ainsi, l'écart entre les hommes et les femmes en termes de taux d'activité (en faveur des hommes) est inférieur à Watermael-Boitsfort. Les jeunes de 15-24 ans de Watermael-Boitsfort étant probablement relativement plus nombreux à suivre des études, ils sont moins présents sur le **marché de l'emploi**. Néanmoins, lorsqu'ils le sont, leur **taux de chômage** (22,5 %) est quasi aussi élevé qu'à l'échelle régionale.

Tous âges confondus, 12 % des actifs sont au **chômage** dans la commune, contre 16 % en Région bruxelloise. Les demandeurs d'emploi inoccupés présentent un profil nettement plus diplômé, plus féminin et plus âgé par rapport à la situation régionale. À noter que la situation sur le marché du travail des habitants des quartiers de logements sociaux est nettement plus défavorable, avec notamment des taux de chômage oscillant autour de 30 % dans le secteur Logis-Sud, et Ville-Et-Forêt - Élan.

En termes d'**emploi intérieur**, parmi les personnes qui travaillent sur le territoire communal (quel que soit leur lieu de résidence), les indépendants sont surreprésentés parmi les travailleurs par rapport à la situation régionale. Par ailleurs, le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques et celui des activités financières, d'assurance et immobilières sont surreprésentés en termes de nombre de postes à Watermael-Boitsfort. En effet, la commune héberge plusieurs sièges et bureaux d'entreprises dans ces secteurs, essentiellement localisés le long du boulevard du Souverain et de la chaussée de la Hulpe. Le solde migratoire d'entreprises pour le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques est largement positif dans la commune. Enfin, notons que les secteurs de la santé humaine et action sociale et de l'enseignement sont aussi surreprésentés en termes de nombre de postes, ainsi que celui de la construction.

Environ 10 % des naissances ont lieu dans un ménage sans revenu du travail, un pourcentage non négligeable mais toutefois deux fois moins important que celui de la Région. Concernant l'**accueil de la petite enfance**, on compte une place pour deux enfants de moins de 3 ans (tous types de places confondus), et une pour trois accessible à tous et à tarif variable selon le revenu des parents. Ces taux sont supérieurs à ceux de la Région.

Dans le cadre de l'**enseignement** secondaire, les jeunes de la commune sont majoritairement inscrits dans la filière générale. Les jeunes suivant les filières techniques et surtout professionnelles sont proportionnellement moins nombreux qu'au niveau régional. Si le **retard scolaire** est moins important que dans la Région, il concerne néanmoins plus d'un jeune sur huit dans le secondaire. En outre, la part des garçons en retard scolaire dans l'enseignement technique et professionnel est encore plus importante à Watermael-Boitsfort qu'à l'échelle de la Région.

3 Auderghem, Uccle, Woluwe-Saint-Lambert et Woluwe-Saint-Pierre.

Les loyers ainsi que les prix de vente des **maisons et appartements** sont en moyenne plus élevés à Watermael-Boitsfort qu'au niveau de la Région. Les bâtiments résidentiels sont essentiellement des maisons (90 %, contre 10 % d'immeubles à appartements). La part de logements sociaux y est la plus importante des communes bruxelloises (17,9 pour 100 ménages). Le nombre de logements sociaux a très légèrement diminué dans la commune entre 2011 et 2021.

En ce qui concerne les **finances communales**, le budget ordinaire de la commune de Watermael-Boitsfort est à l'équilibre sur la période 2015-2019. Cela n'est pas le cas en 2020 (crise du Covid-19), mais le résultat cumulé reste positif. Les parts des recettes issues des additionnels au précompte immobilier et, surtout, des additionnels à l'impôt des personnes physiques (IPP) dans le total des recettes communales sont supérieures à la moyenne des 19 communes. Par habitant, la commune indique le rendement de l'IPP le plus élevé de toutes les communes bruxelloises. Cela s'explique par le fait que tant le revenu médian des habitants que le taux d'imposition des personnes physiques dans la commune sont supérieurs à la moyenne régionale.

Watermael-Boitsfort est une des communes les plus fortement **motorisées** de la Région : 49 % des ménages disposent d'une voiture et 16,5 % possèdent deux voitures ou plus. En outre, 12,5 % des ménages disposent d'une voiture de société (contre 8 % dans la Région). Il existe des différences de taux de motorisation au sein de la commune : ils sont moins élevés dans les quartiers de logements sociaux. L'offre de **voitures partagées** Cambio est supérieure à la moyenne régionale.

La commune de Watermael-Boitsfort est en moyenne **largement plus verte** en comparaison avec la Région dans son ensemble, notamment du fait de la présence de la Forêt de Soignes. La présence de cette forêt confère également à la commune une qualité de l'air (ici appréhendée par la concentration en dioxyde d'azote) meilleure que dans la Région.

Santé des habitants

L'**espérance de vie à la naissance** des femmes est plus élevée à Watermael-Boitsfort qu'en Région bruxelloise pour la période 2017-2019. Pour les hommes, l'espérance de vie est presque identique à Watermael-Boitsfort et en Région bruxelloise. Les taux de mortalité prématurés sont relativement proches de ceux de la Région.

Les différences entre communes en matière d'espérance de vie et de mortalité prématurée sont liées à la situation socio-économique des habitants. Les inégalités sociales de santé touchent tous les âges et sont liées à la plupart des problèmes de santé. Si la population boitsfortoise présente en moyenne un profil socio-économique de classe moyenne et haute, il existe cependant de nettes différences à l'intérieur de la commune, notamment en raison de la présence importante de logements sociaux. Cela peut contribuer à expliquer la relativement faible différence d'espérance de vie et de mortalité prématurée à Watermael-

Boitsfort par rapport à la situation régionale. Les inégalités de santé s'observent en effet au sein de la commune, notamment en ce qui concerne la prévalence du diabète, beaucoup plus importante dans les quartiers de logements sociaux (entre autres) que dans les quartiers plus aisés.

1.3. ENJEUX

Vieillesse de la population et multiplication des besoins

Les personnes âgées sont particulièrement nombreuses à Watermael-Boitsfort. Tant leur nombre que leur proportion dans la population ont augmenté au cours des dernières années dans la commune. Et les perspectives démographiques pour la Région bruxelloise prévoient une croissance importante du nombre de personnes âgées. Parallèlement à la forte présence des personnes âgées, le nombre d'adolescents est important dans la commune. Cela multiplie donc les types de besoins, pas toujours aisément conciliables.

Gestion des nombreux projets immobiliers et maintien du cadre de vie et des espaces verts

De nombreux projets immobiliers ou de reconversion du bâti ont lieu à Watermael-Boitsfort, ce qui représente toujours un défi pour concilier besoins des habitants sur place, ceux des nouveaux habitants potentiels, les aspects environnementaux etc.

Un nouvel ensemble de logements publics et d'équipements collectifs sur le square des Archiducs à Watermael-Boitsfort a récemment vu le jour. L'ancien siège de la Royale Belge (ancienne société d'assurance, désormais Axa), à l'architecture bien particulière, est en cours de transformation (il comportera notamment de l'horeca, des infrastructures sportives, des commerces et bureaux).

Beaucoup de voitures

Les ménages boitsfortois sont particulièrement motorisés; en particulier, une proportion significative de ménages disposent de deux voitures ou plus. En outre, la part de ménages avec une voiture de société est élevée. Cela représente un enjeu tant d'un point de vue environnemental que du cadre de vie. L'offre de voitures Cambio est plus élevée qu'à l'échelle régionale, et la demande reste importante.

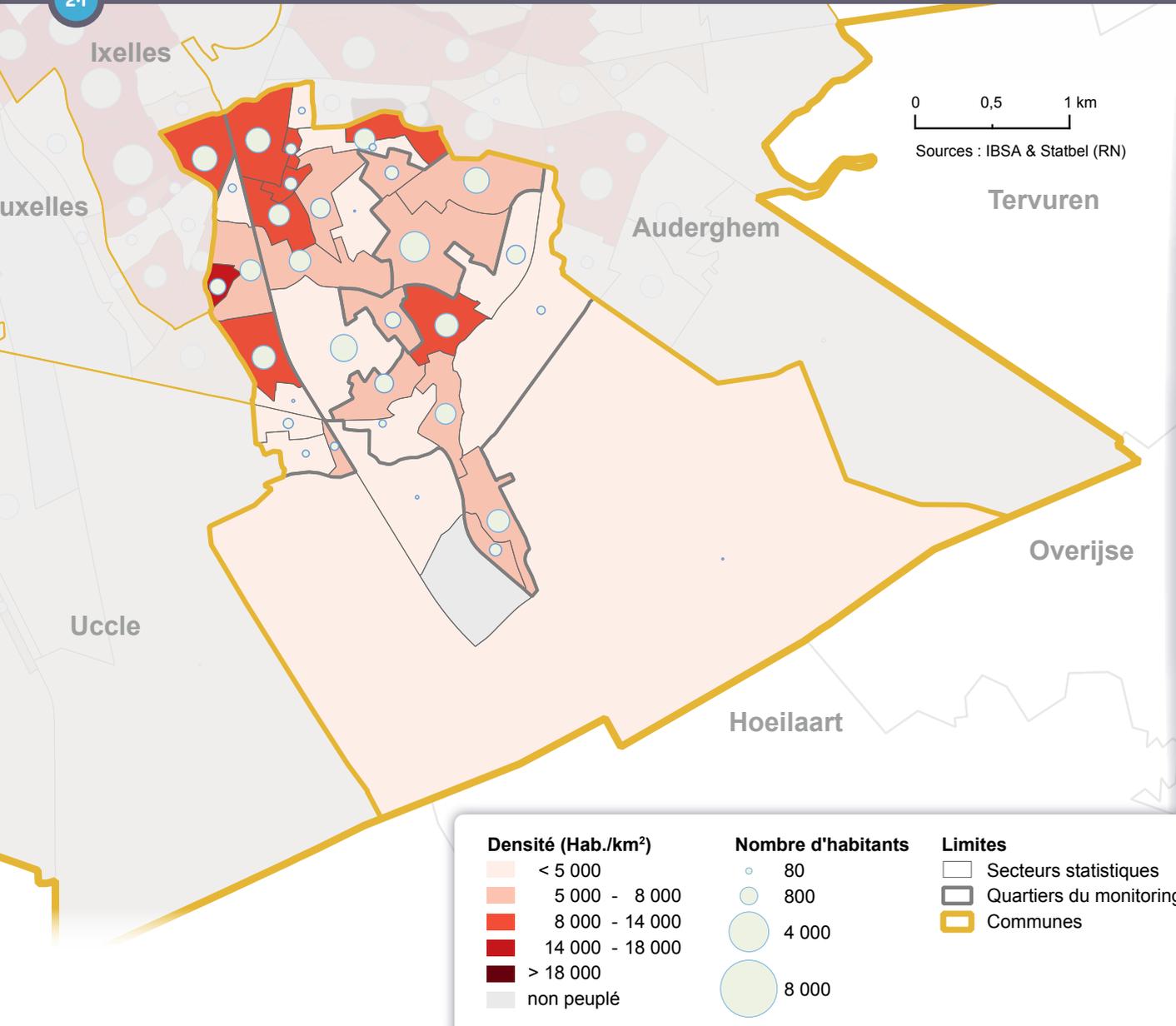
Poches de précarité et inégalités de revenu

Le degré d'inégalité de revenu est élevé dans la commune, qui concentre des ménages aux revenus élevés à très élevés, mais également un nombre important de logements sociaux. La commune doit donc gérer la concentration de populations plus précarisées dans ce segment de l'offre locative et assurer l'intégration de tous sur le territoire. De plus, les inégalités socio-spatiales se sont amplifiées au sein de la commune, avec une baisse des revenus des habitants des logements sociaux.

En outre, concernant les jeunes actifs sur le marché de l'emploi, une proportion significative est au chômage. Enfin, les élèves (garçons) de la filière professionnelle indiquent un taux de retard scolaire tout particulièrement important, signe de difficultés spécifiques, éventuellement liées à la précarité des familles. Ces éléments sociaux représentent des enjeux pour la commune.

2. POPULATION

2-1 Densité de population par secteur statistique, Watermael-Boitsfort, 1^{er} janvier 2021

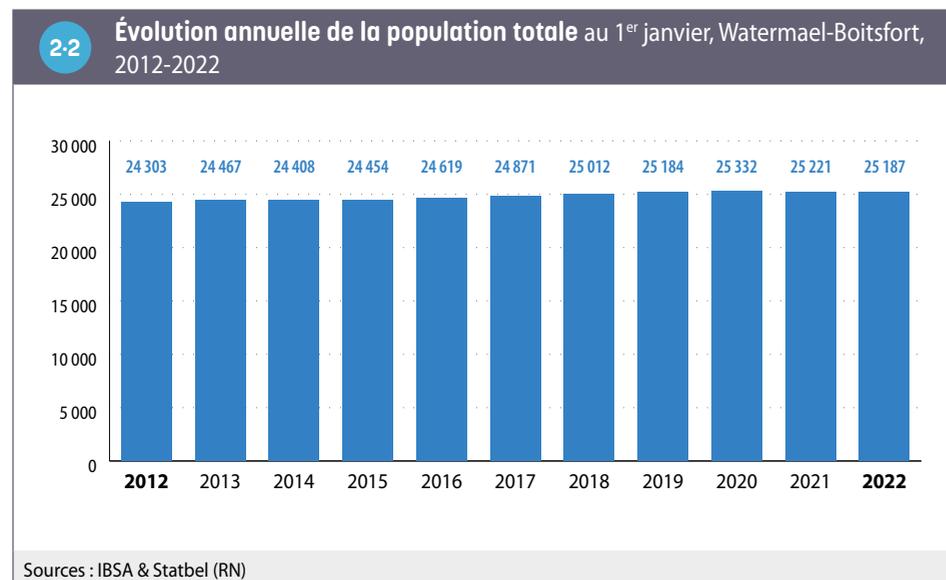


2.1. DENSITÉ ET RÉPARTITION DE LA POPULATION AU SEIN DE LA COMMUNE

Au 1^{er} janvier 2022, Watermael-Boitsfort compte officiellement 25 187 habitants, soit 2% de la population en Région bruxelloise. La densité de population est de 1 942 habitants au km², ce qui en fait la commune la moins densément peuplée de la Région bruxelloise (où la densité de population est de 7 528 habitants au km²), notamment du fait de la présence de la Forêt de Soignes qui couvre la partie sud-est du territoire, et d'autres zones vertes. Les [secteurs statistiques](#) les plus densément peuplés de la commune se situent au Nord et à l'Ouest, ainsi que dans le secteur Béguinettes (dans le quartier de Boitsfort centre) ²⁻¹.

2.2. ÉVOLUTION ET MOUVEMENT DE LA POPULATION

Entre 2012 et 2022, la population de Watermael-Boitsfort a augmenté, mais moins rapidement que dans la Région (+4 %, contre +7 % au niveau régional). ²⁻²



Au cours de l'année 2021, la population de Watermael-Boitsfort a très légèrement diminué (-0,1 % contre +0,2 % au niveau régional).

Dans le détail ²⁻³, l'évolution de la population résulte de la combinaison de trois facteurs :

- le solde naturel
- le solde migratoire interne
- le solde migratoire international.

En 2021, le **solde naturel** (pour 1000 habitants) est négatif à Watermael-Boitsfort (-2,9 ‰ contre 5,6 ‰ en Région bruxelloise), le nombre de décès étant supérieur au nombre de naissances. Cela s'explique à la fois par un **taux de natalité** plus faible et un taux de mortalité plus élevé dans la commune.

Comme dans les autres communes bruxelloises en 2021, le **solde migratoire interne** est négatif à Watermael-Boitsfort, mais il est proche de zéro (-0,2 ‰). Le nombre de personnes en provenance d'une autre commune belge qui sont venues s'installer à Watermael-Boitsfort

(1 791) est donc à peine moins élevé que le nombre de personnes qui ont quitté la commune pour s'installer ailleurs en Belgique (1 796) en 2021.

Le **solde migratoire international** est positif, à l'instar de toutes les communes bruxelloises, car le nombre de personnes qui sont venues de l'étranger et se sont installées à Watermael-Boitsfort (444) dépasse le nombre de personnes qui ont quitté Watermael-Boitsfort pour s'installer à l'étranger (385)⁴. Ce solde pour 1000 habitants est toutefois nettement inférieur à Watermael-Boitsfort (2,3 ‰) en comparaison avec la Région bruxelloise dans son ensemble (13,9 ‰).

Ce solde migratoire international positif n'a pas compensé les soldes naturel et migratoire interne négatifs, ce qui explique la légère baisse de la population boitsfortoise cette année-là. De manière générale, Watermael-Boitsfort est caractérisée par des mouvements de population de moindre ampleur qu'à l'échelle de la Région.

2-3 Mouvement de la population en 2021

| | Watermael-Boitsfort | | Région bruxelloise | |
|---|---------------------|--------|--------------------|---------|
| | Nombre | | Nombre | |
| Mouvement naturel | | | | |
| Naissances | 202 | 8,0‰ | 15 690 | 12,8 ‰ |
| Décès | 274 | 10,9‰ | 8 849 | 7,2 ‰ |
| Solde naturel | -72 | -2,9‰ | 6 841 | 5,6 ‰ |
| Mouvement migratoire interne | | | | |
| Entrées | 1 791 | 71,1‰ | 89 758 | 73,5 ‰ |
| Sorties | 1 796 | 71,3‰ | 110 809 | 90,7 ‰ |
| Solde migratoire interne | -5 | -0,2‰ | -21 051 | -17,2 ‰ |
| Mouvement migratoire international | | | | |
| Immigrations (y compris réinscription et entrées dans le registre) | 444 | 17,6‰ | 48 414 | 39,6 ‰ |
| dont Non-UE | 126 | 5,0‰ | 16 406 | 13,4 ‰ |
| Emigrations (y compris radiations et sorties du registre) | 385 | 15,3‰ | 31 449 | 25,8 ‰ |
| dont Non-UE | 79 | 3,1‰ | 7 079 | 5,8 ‰ |
| Solde migratoire international | 59 | 2,3‰ | 16 965 | 13,9 ‰ |
| dont Non-UE | 47 | 1,9‰ | 9 327 | 7,6 ‰ |
| Croissance totale (y compris l'ajustement statistique) | | | | |
| Croissance annuelle de la population | -34 | -0,1 % | 2 667 | 0,2 % |
| Taux de croissance annuel moyen de la population (entre le 1 ^{er} janvier 2012 et le 1 ^{er} janvier 2022) | | 0,4 % | | 0,7 % |

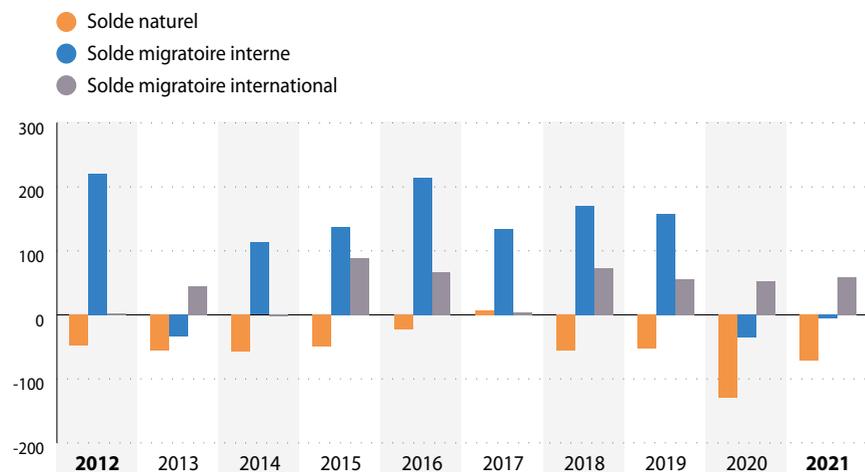
Sources : IBSA & Statbel (RN)
Note : L'ajustement statistique inclut les modifications ayant été enregistrées tardivement (après le 1^{er} mars de l'année suivante).

4 Ces nombres incluent les changements de registre, les radiations et les réinscriptions après radiations.

Watermael-Boitsfort est l'une des rares communes de la Région bruxelloise à présenter un solde naturel négatif, et ce, pratiquement chaque année sur la période 2012-2021 ²⁻⁴. Le solde migratoire interne était quant à lui positif presque chaque année avant 2020 (au contraire de la situation régionale). À noter qu'à Watermael-Boitsfort (comme à l'échelle de la Région bruxelloise), la crise du Covid-19 a impacté les mouvements naturels et les migrations en 2020, se traduisant notamment par un solde naturel encore plus négatif que les années précédentes du fait du nombre de décès plus important.

2-4

Évolution annuelle des soldes naturel et migratoires, Watermael-Boitsfort, 2012-2021



Sources : IBSA & Statbel (RN)

Et la population non officielle ?

Outre la **population officielle**, chaque commune compte aussi un certain nombre de personnes qui y habitent, mais ne sont pas comptabilisées dans la population officielle (demandeurs d'asile, étrangers en situation irrégulière/sans-papiers, diplomates et membres de leurs ménages...). À noter que concernant spécifiquement les naissances et les décès, les données des **Bulletins statistiques de naissance et de décès** permettent de compléter utilement les données de population officielle, car elles incluent l'ensemble des personnes nées et décédées en Région bruxelloise et pas seulement celles qui y résident officiellement. À l'inverse, si la mère réside légalement en Belgique mais que la naissance a lieu à l'étranger, cette dernière ne sera pas enregistrée dans les Bulletins de naissance, mais sera bien inscrite au Registre national. En 2019, on dénombre 19 naissances de moins dans les Bulletins que dans le Registre de population officielle à Watermael-Boitsfort (soit une différence relative négative de -8 % par rapport au nombre de naissances enregistrées au Registre, contre 3 % à l'échelle de la Région).

Par ailleurs, au cours de l'année 2021, 19 personnes ont reçu une **aide médicale urgente (AMU)** du CPAS à Watermael-Boitsfort⁵, soit 0,1 % des AMU octroyées en Région bruxelloise⁶. En rapportant ce chiffre à la population communale, la proportion de bénéficiaires de l'AMU est très faible à Watermael-Boitsfort (0,1 %) en comparaison avec la proportion régionale (1,2 %), et ce à l'instar des autres communes du sud-est de la Région. Les personnes sans-papiers semblent donc peu présentes à Watermael-Boitsfort, au vu de ces indications.

⁵ Source : SPP Intégration sociale.

⁶ Selon une estimation du KCE (2015), la proportion de sans-papiers ayant recours à l'AMU oscillerait entre 10 % et 20 %.

2.3. STRUCTURE PAR ÂGE ET SEXE

La commune de Watermael-Boitsfort compte une proportion importante de **personnes âgées** : au 1^{er} janvier 2022, plus d'un cinquième (21 %) de la population est âgée de 65 ans et plus (contre 13 % au niveau régional). Tant la proportion de la population d'âge actif (18-64 ans) que celle des plus jeunes (moins de 18 ans) sont inférieures à celles de la Région. La structure d'âge évolue peu au cours de la période 2012-2022, mais indique toutefois une légère augmentation de la part de personnes âgées de 65 ans et plus dans la population, se traduisant par une légère augmentation de l'âge moyen ²⁻⁵ ²⁻⁶.

Le coefficient de séniorité (80+/65+) a quant à lui diminué à Watermael-Boitsfort, à l'instar de celui de la Région. Enfin, la proportion de femmes est plus importante qu'à l'échelle régionale, avec un rapport de 86 hommes pour 100 femmes dans la commune, contre 96 hommes pour 100 femmes dans la Région. Ce constat est en grande partie lié à la structure d'âge, les femmes, qui ont une **espérance de vie** plus longue, étant plus représentées parmi les personnes plus âgées.

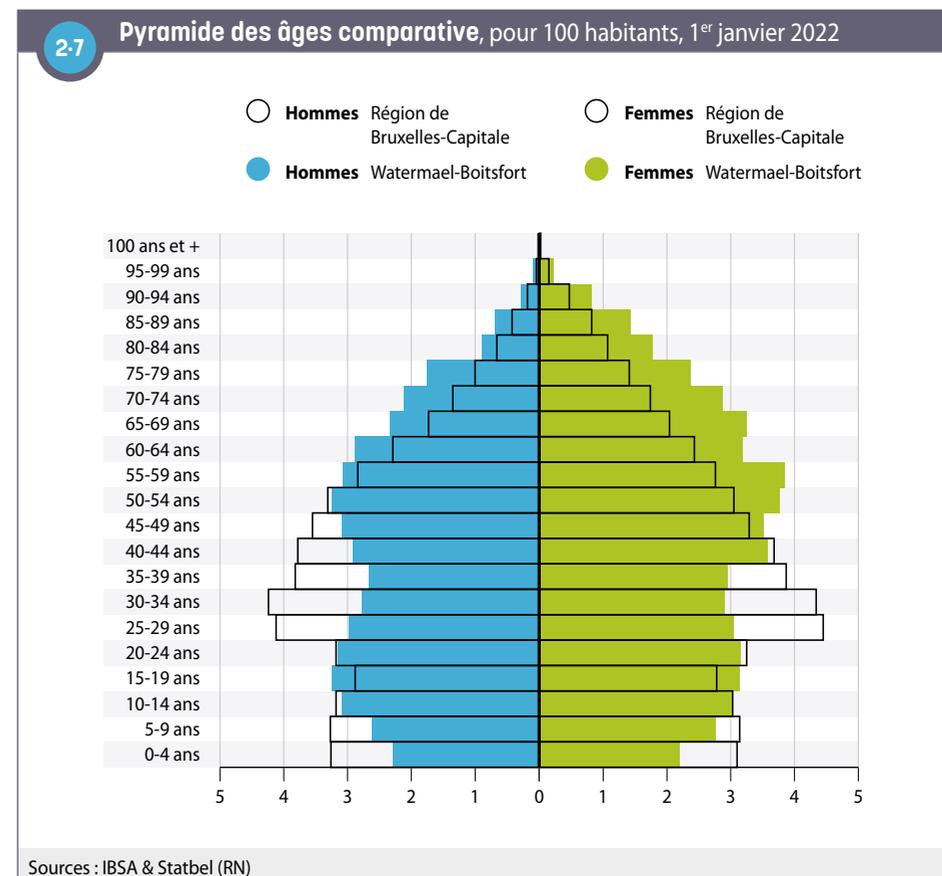
| 2-5 | Ventilation de la population par groupe d'âge, 1 ^{er} janvier 2012 et 2022 | | | | | | | |
|----------------|---|------------|---------------|------------|------------------------------|------------|------------------|------------|
| | Watermael-Boitsfort | | | | Région de Bruxelles-Capitale | | | |
| | 01/01/2012 | | 01/01/2022 | | 01/01/2012 | | 01/01/2022 | |
| | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % |
| 0 - 17 ans | 4 840 | 19,9 | 5 012 | 19,9 | 255 118 | 22,4 | 273 645 | 22,4 |
| 18 - 64 ans | 14 705 | 60,5 | 14 908 | 59,2 | 730 020 | 64,1 | 788 876 | 64,5 |
| 65 ans et plus | 4 758 | 19,6 | 5 267 | 20,9 | 153 716 | 13,5 | 160 116 | 13,1 |
| Total | 24 303 | 100 | 25 187 | 100 | 1 138 854 | 100 | 1 222 637 | 100 |

Sources : IBSA & Statbel (RN)

| 2-6 | Indicateurs de structure de la population, 1 ^{er} janvier 2012 et 2022 | | | |
|--|---|------------|------------------------------|------------|
| | Watermael-Boitsfort | | Région de Bruxelles-Capitale | |
| | 01/01/2012 | 01/01/2022 | 01/01/2012 | 01/01/2022 |
| Âge moyen total (années) | 42,5 | 42,7 | 37,5 | 37,8 |
| Âge moyen hommes (années) | 40,3 | 40,7 | 36,1 | 36,7 |
| Âge moyen femmes (années) | 44,5 | 44,5 | 38,9 | 38,8 |
| Coefficient de séniorité [80+/65+] (%) | 34,5 | 29,7 | 33,1 | 29,2 |
| Rapport de masculinité (%) | 86,1 | 85,7 | 94,3 | 96,5 |

Sources : IBSA & Statbel (RN)

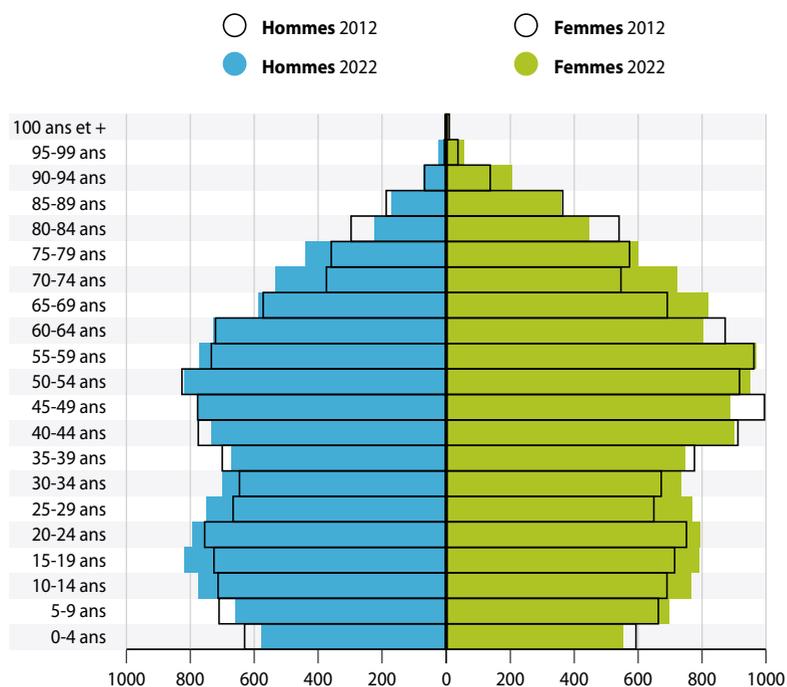
La première pyramide des âges comparative ²⁻⁷ illustre le contraste entre la pyramide des âges à Watermael-Boitsfort et celle de la Région bruxelloise. Contrairement à la pyramide des âges régionale en forme de sapin, celle de Watermael-Boitsfort forme plutôt une pelote de laine. En comparaison avec la Région, les adultes entre 25 et 40-45 ans et les jeunes enfants (de moins de 10 ans) y sont nettement sous-représentés, contrairement à l'ensemble des tranches d'âge supérieur à 55 ans (et à 50 ans pour les femmes). On constate également, pour toutes les tranches d'âge à partir de 50 ans environ, la plus grande proportion de femmes que d'hommes dans la commune.



L'évolution de l'allure de la deuxième pyramide des âges entre 2012 et 2022 ²⁻⁸ montre que la structure d'âge n'a pas fondamentalement changé dans la commune. On note cependant une certaine augmentation des enfants à partir de 10 ans, des adolescents et des jeunes adultes en dessous de 35 ans, ainsi qu'une augmentation des femmes de 65-74 ans et de 90 ans et plus, et des hommes de 70-79 ans. Enfin, une baisse du nombre d'enfants de 0-4 ans et des garçons de 5-9 ans est observée, ainsi qu'une baisse dans certaines tranches d'âges spécifiques, notamment des femmes de 45-49 ans et de 60-64 ans. Enfin, le nombre de personnes de 80-84 ans a également baissé.

2-8

Pyramide des âges comparative, Watermael-Boitsfort, 1^{er} janvier 2012 et 2022



Sources : IBSA & Statbel (RN)

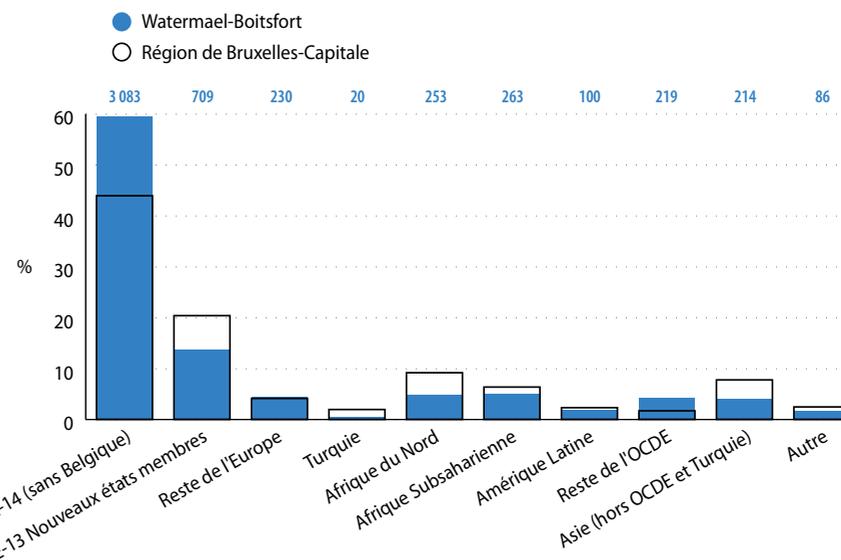
2.4. NATIONALITÉS

Au 1^{er} janvier 2022, 5 177 personnes (20,6 % de la population de Watermael-Boitsfort) sont de nationalité non-belge – une proportion en croissance, mais qui reste bien inférieure à celle de la Région (36 %).

Parmi les habitants de nationalité étrangère, 60 % sont ressortissants de l'UE-14 (hors Belgique), et 14 % des nouveaux États membres (UE-13). En comparaison avec la population régionale de nationalité étrangère, les ressortissants de l'UE-14 et du groupe «reste de l'OCDE» sont nettement surreprésentés au sein de la population de nationalité étrangère dans la commune, à l'inverse des ressortissants d'un pays d'Afrique (en particulier d'Afrique du Nord), des nouveaux États membres de l'UE, de la Turquie et de l'Asie (hors OCDE) ²⁻⁹.

2-9

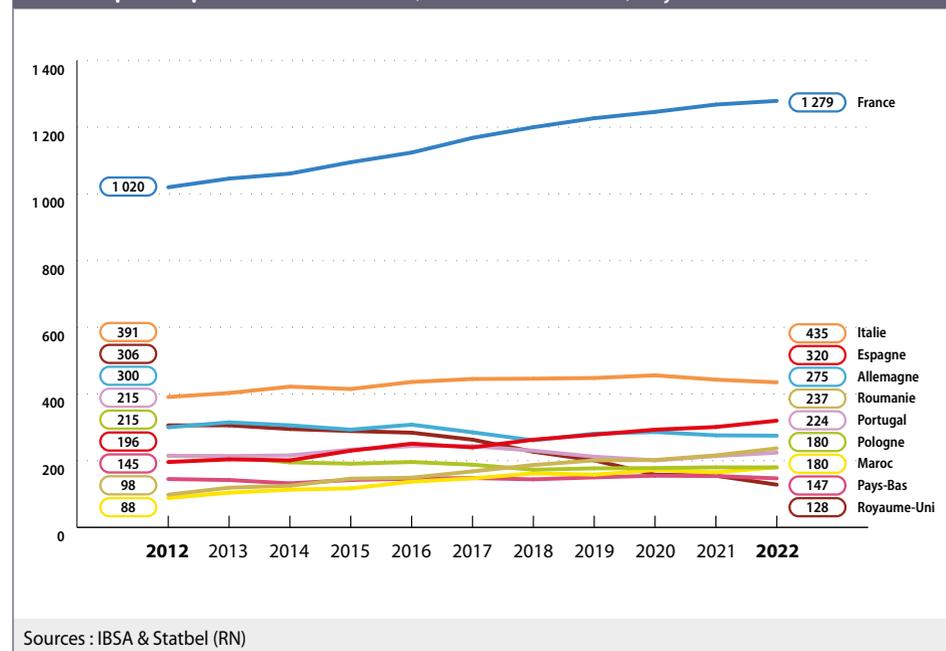
Répartition de la population de nationalité étrangère par groupe de nationalités, 1^{er} janvier 2022



Sources : IBSA & Statbel (RN)

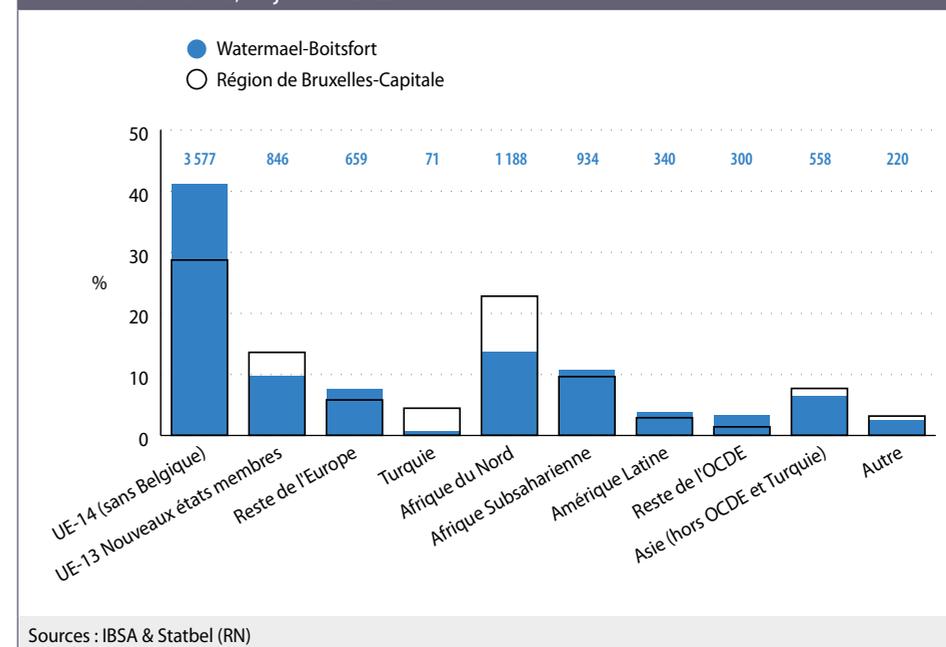
Parmi les personnes de nationalité étrangère, les Français sont de très loin les plus représentés à Watermael-Boitsfort en 2022. Ils sont suivis par les Italiens, et ensuite par les Espagnols et les Allemands 2-10. Le nombre de Français est en augmentation constante entre 2011 et 2022 dans la commune. On note également une croissance du nombre d'Espagnols, de Roumains et de Marocains au cours de cette période. À l'inverse, une baisse du nombre de personnes issues du Royaume-Uni est observée, résultant à la fois des départs de celles-ci, mais également de l'acquisition de la nationalité belge.

2-10 Évolution du nombre de ressortissants des 10 nationalités étrangères les plus représentées en 2022, Watermael-Boitsfort, 1^{er} janvier 2012-2022



Il faut garder à l'esprit que l'analyse de la nationalité actuelle ne rend que partiellement compte de la diversité de la population. Si 21 % des Boitsfortois sont de nationalité étrangère en 2022, 35 % avaient une nationalité étrangère à la naissance. Une partie de la population belge de la commune a donc acquis la nationalité après sa naissance. Ainsi, il y a environ quatre fois plus de Boitsfortois nés avec une nationalité d'Afrique du Nord ou subsaharienne (2 122 personnes) qu'il n'y a de personnes avec une nationalité nord-africaine ou subsaharienne (516 personnes). Les personnes d'origine nord-africaine restent toutefois sous-représentées à Watermael-Boitsfort en comparaison avec la situation bruxelloise, y compris en considérant la nationalité à la naissance 2-11.

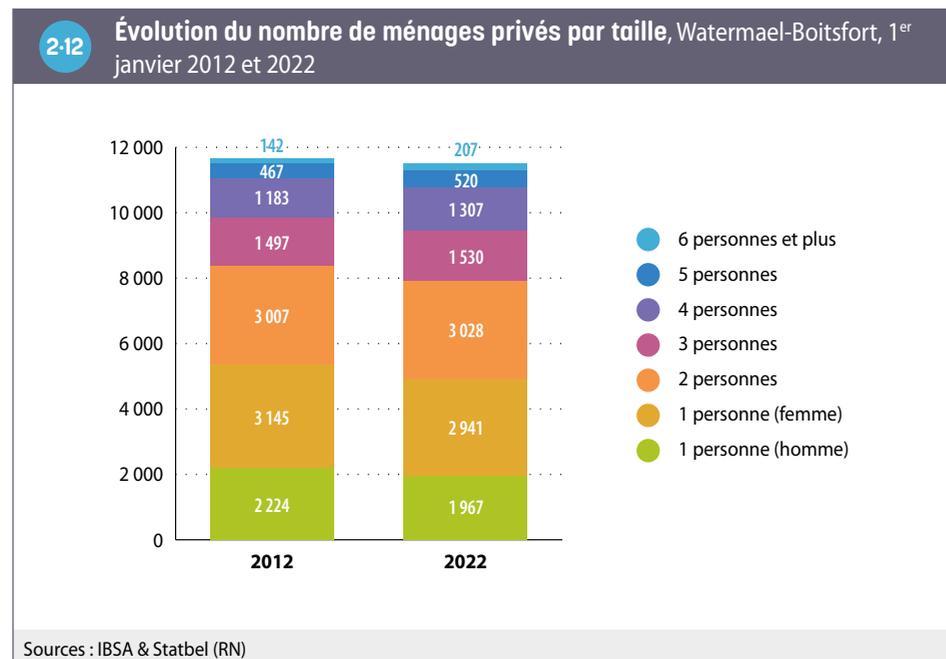
2-11 Répartition de la population née non belge par groupe de nationalités à la naissance, 1^{er} janvier 2022



2.5. MÉNAGES

Au 1^{er} janvier 2022, Watermael-Boitsfort compte 11 500 ménages privés, soit 136 de moins qu'en 2012. C'est la seule commune de la Région qui enregistre une baisse du nombre de ménages au cours de cette période. En 2022, 43 % des ménages sont composés d'une seule personne, 26 % de deux personnes et 31 % de trois personnes et plus. La baisse du nombre de ménages résulte uniquement de la baisse du nombre de ménages d'isolés au cours de la période 2012-2022 dans la commune (-12 % chez les hommes isolés et -6 % chez les femmes isolées). Les ménages de 4 personnes et plus sont ceux dont le nombre a le plus augmenté au cours des 10 dernières années ; les ménages de 4 personnes, de 5 personnes et de 6 personnes ou plus ont augmenté de respectivement +10 % et +11 % et +46 % 2-12.

La taille moyenne des ménages privés à Watermael-Boitsfort (2,15) est identique à celle de la Région bruxelloise en 2022.



À Watermael-Boitsfort, la proportion de personnes isolées parmi les ménages (42 %) est inférieure à celle de la Région (47 %) 2-13. Les couples sans enfants (17 % des ménages) et les familles monoparentales (14 %) sont par contre surreprésentés à Watermael-Boitsfort par rapport à la situation régionale. La présence de nombreux couples sans enfants est sans doute en partie liée au vieillissement des familles installées de longue date et dont les enfants devenus adultes ont quitté le domicile. La surreprésentation des familles monoparentales est quant à elle à mettre en lien avec la présence de nombreux logements sociaux dans la commune (voir chapitre 9, Logement).

2-13 Nombre de ménages privés selon le type de ménage, 1^{er} janvier 2022

| | Watermael-Boitsfort | | Région de Bruxelles-Capitale | |
|-------------------------|---------------------|------------|------------------------------|------------|
| | Nombre | % | Nombre | % |
| Personne isolée | 4 893 | 42,5 | 263 886 | 46,8 |
| Couples sans enfant | 1 969 | 17,1 | 81 344 | 14,4 |
| Couples avec enfant(s) | 2 701 | 23,5 | 131 805 | 23,4 |
| Familles monoparentales | 1 602 | 13,9 | 65 482 | 11,6 |
| Autres | 335 | 2,9 | 21 365 | 3,8 |
| Total | 11 500 | 100 | 563 882 | 100 |

Sources : IBSA & Statbel (RN)

3. PETITE ENFANCE

3.1. ÉVOLUTION ET CARACTÉRISTIQUES DES NAISSANCES

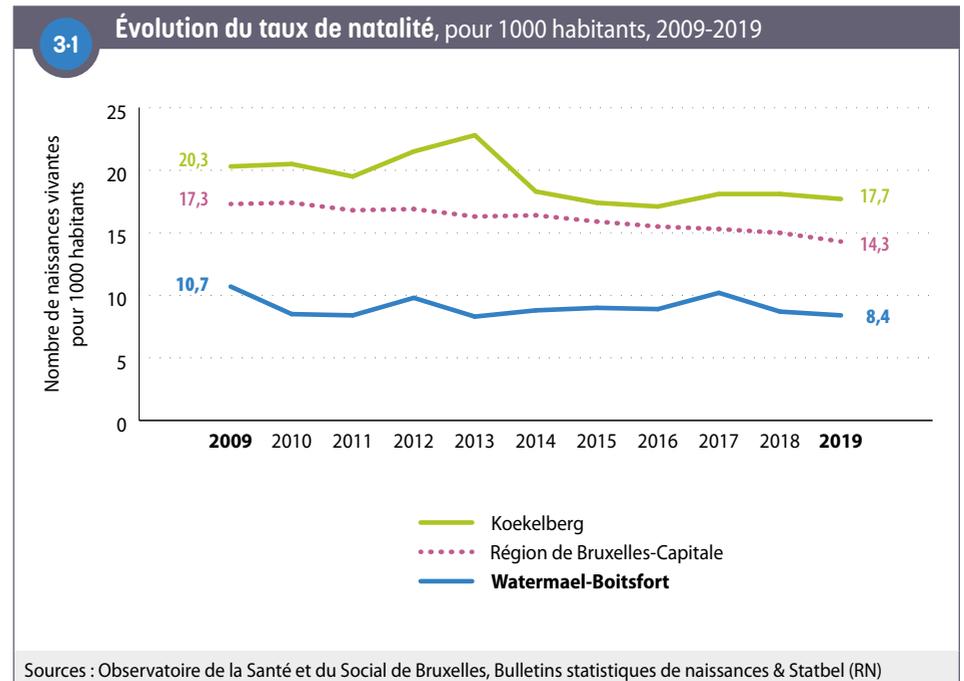
En 2019, sur la base des [Bulletins statistiques de naissances](#) (incluant les naissances non inscrites au Registre de population mais pas celles qui ont eu lieu à l'étranger), 211 enfants sont nés dans un ménage boitsfortois. Le [taux de natalité](#) à Watermael-Boitsfort s'établit cette année-là à 8 ‰. Il est le moins élevé parmi les communes bruxelloises, bien inférieur donc à celui de la Région (14 ‰) et deux fois moins élevé qu'à Koekelberg (où ce taux est le plus élevé) ³⁻¹.

Le [taux de natalité](#) dépend, pour une population donnée :

- de la tendance des femmes en âge de faire des enfants à en avoir (mesuré par l'[indicateur conjoncturel de fécondité](#)) ;
- de la part de ces femmes dans l'ensemble de la population.

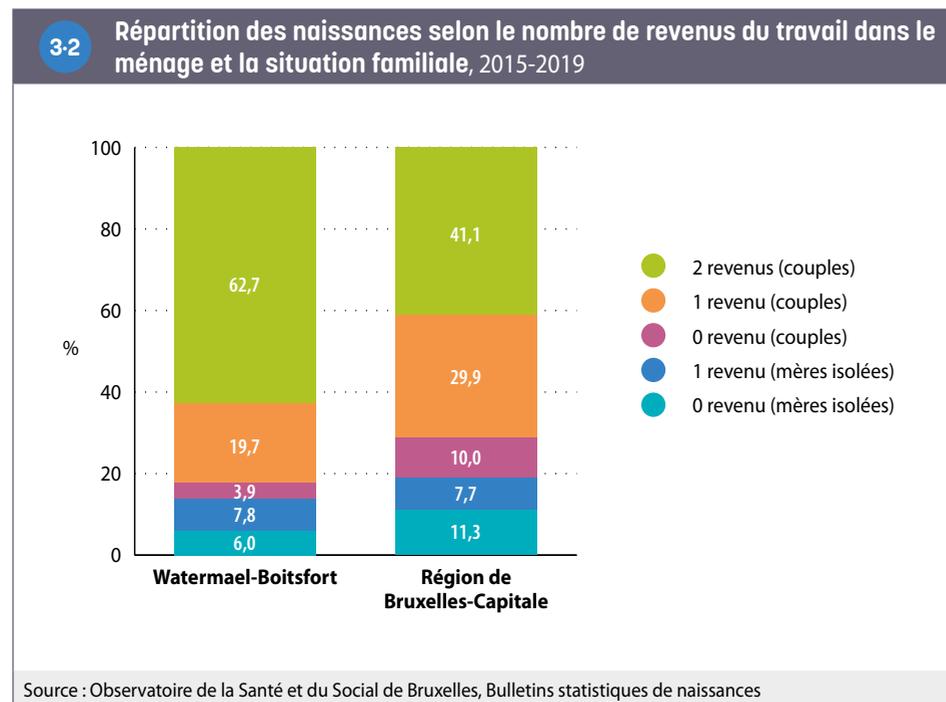
Les communes caractérisées par une population plus âgée ont donc – toutes choses égales par ailleurs – des taux de natalité plus faibles, au contraire des communes avec une population plus jeune qui ont des taux de natalité plus élevés. À Watermael-Boitsfort, le taux de natalité plus bas qu'en moyenne régionale s'explique en partie par la moindre proportion des femmes en âge de procréer (voir chapitre ², Population).

Comme dans les autres communes en moyenne, le taux de natalité a baissé à Watermael-Boitsfort : il était de 10,7 ‰ en 2009.



Un peu moins d'une naissance sur sept (14 %) survient dans un ménage composé d'une femme seule à Watermael-Boitsfort (contre 19 % à l'échelle régionale). Pour 6 % des naissances, la mère, en plus d'être seule, est par ailleurs sans revenus du travail **3-2**.

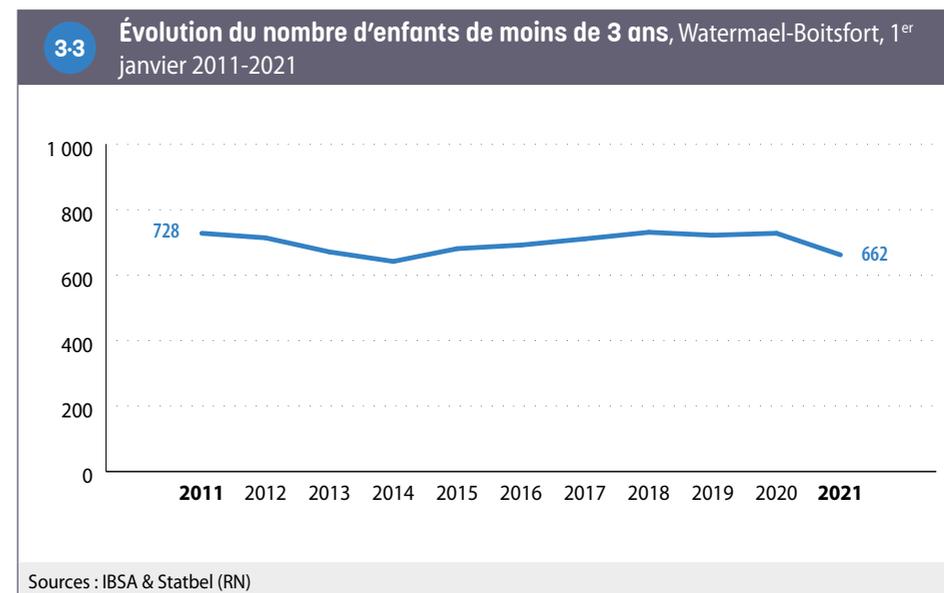
Plus globalement, 10 % des naissances boitsfortoises surviennent dans un ménage (monoparental ou composé d'un couple) sans revenus du travail, contre 21 % en Région bruxelloise.



Par ailleurs, 35 % des Boitsfortoises ayant accouché en 2019 sont de nationalité étrangère, une proportion inférieure à celle observée à l'échelle de la Région (53 %).

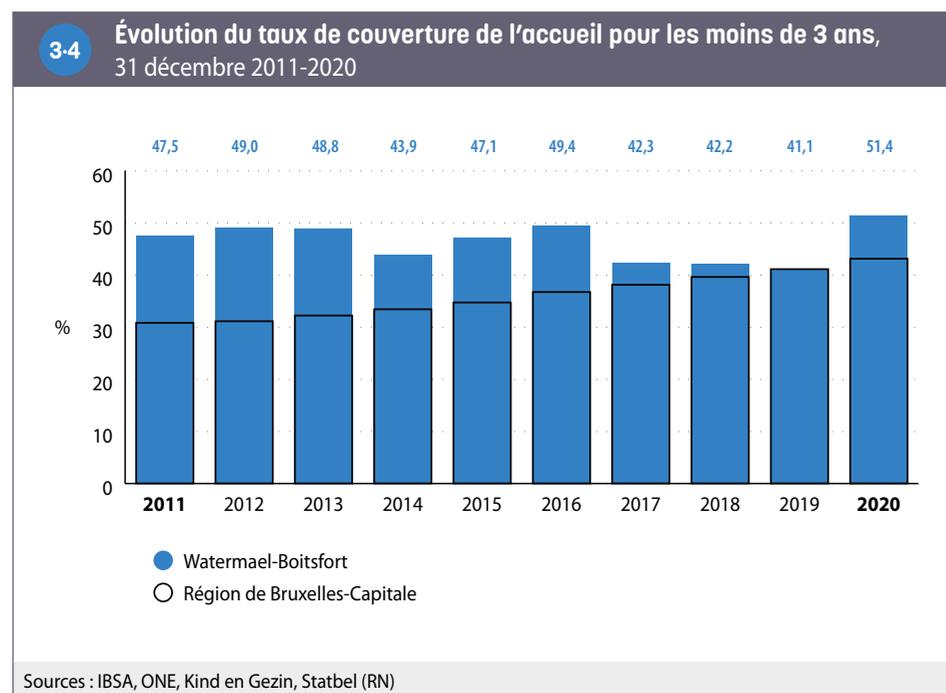
3.2. ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

Au 1^{er} janvier 2021, Watermael-Boitsfort compte 662 enfants de moins de 3 ans, ce qui représente 2,6 % de la population totale (contre 3,9 % en Région bruxelloise). Le nombre d'enfants de moins de 3 ans a relativement peu évolué sur la période, mais a baissé assez nettement en 2021. De manière générale, le nombre d'enfants de cet âge baisse à l'échelle de la Région bruxelloise depuis 2016 (avec une baisse plus forte en 2021 **3-3**).



3.3. OFFRE D'ACCUEIL : TAUX DE COUVERTURE ET ACCESSIBILITÉ

Le **taux de couverture de l'accueil** pour les enfants de moins de 3 ans au 31 décembre 2020 est de 51 % à Watermael-Boitsfort, soit un peu plus d'une place pour deux enfants (de moins de 3 ans). Ce taux est supérieur à celui observé à l'échelle de la Région bruxelloise (43 %) **3-4**. Le taux boitsfortois était plus bas (et donc plus proche du taux régional) au cours des années 2017-2019, suite à une baisse du nombre de places d'accueil en 2017.



Au 31 décembre 2020, les milieux d'accueil de Watermael-Boitsfort comptent 340 places **3-5**. Comme dans la plupart des communes bruxelloises, il s'agit essentiellement de places dans des milieux d'accueil collectif (88 %) ; néanmoins, la part de milieux d'accueil de type familial (gardiennes) dans la commune est supérieure à celle de la Région.

Certaines de ces places sont réservées ou avec priorité à certaines catégories d'enfants, par exemple aux enfants du personnel d'entreprises ou d'institutions (entre autres du personnel qui n'habite pas forcément en Région bruxelloise) ou sont attribuées en priorité aux résidents de la commune. En excluant les places réservées à certaines catégories d'enfants, le taux de couverture passe de 51 % à 44 % à Watermael-Boitsfort.

Enfin, si l'on ne retient que les places *totalelement accessibles*, car non réservées et également proposées à un tarif variable selon le revenu des parents, le taux de couverture passe à 34 % à Watermael-Boitsfort, soit une place pour trois enfants (de moins de 3 ans) ; ce qui reste supérieur à celui de la Région (26 %). Ainsi, à Watermael-Boitsfort, 66 % de l'ensemble des places sont non réservées et proposées à un tarif qui est fonction des revenus des parents. Cette proportion est supérieure à celle de la Région.

3-5 Offre d'accueil et accessibilité de l'offre, 31 décembre 2015 et 2020

| | Watermael-Boitsfort | | Région de Bruxelles-Capitale | |
|---|---------------------|------|------------------------------|--------|
| | 2015 | 2020 | 2015 | 2020 |
| Nombre total de places en milieu d'accueil | 326 | 340 | 18 576 | 20 643 |
| dont | | | | |
| Nombre de places en milieu d'accueil collectif | 281 | 299 | 17 992 | 20 111 |
| Nombre de places en milieu d'accueil familial | 45 | 41 | 584 | 532 |
| dont | | | | |
| Nombre de places réservées ou avec priorité | 0 | 48 | 2 691 | 2 754 |
| Nombre de places accessibles à tous | 326 | 292 | 15 885 | 17 889 |
| Nombre de places en milieu d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans | 47,1 | 51,4 | 34,7 | 43,1 |
| Nombre de places en milieu d'accueil accessibles à tous pour 100 enfants de moins de 3 ans | 47,1 | 44,2 | 29,7 | 37,4 |
| Nombre de places en milieu d'accueil accessibles à tous et tarif selon le revenu pour 100 enfants de moins de 3 ans | 30,3 | 34,2 | 20,1 | 25,9 |
| Part des places en milieu d'accueil dont le tarif est selon le revenu sur le total des places (%) | 64,4 | 66,5 | 58,1 | 60,1 |

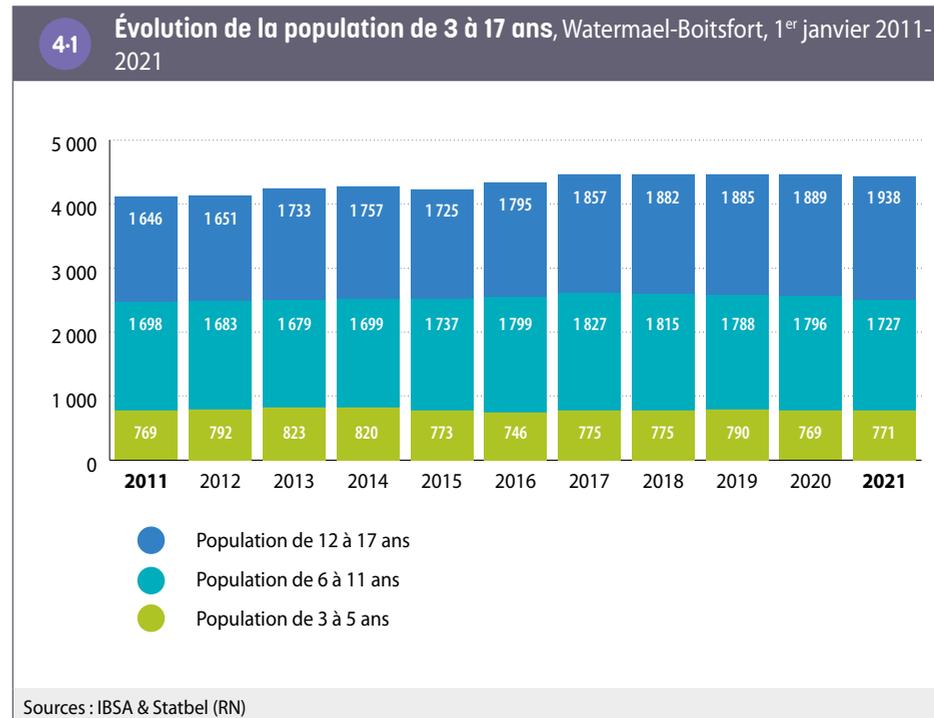
Sources : IBSA, ONE, Kind en Gezin, Statbel (RN)

4. ENSEIGNEMENT

4.1. ÉVOLUTION DE LA POPULATION ÂGÉE DE 3 À 17 ANS

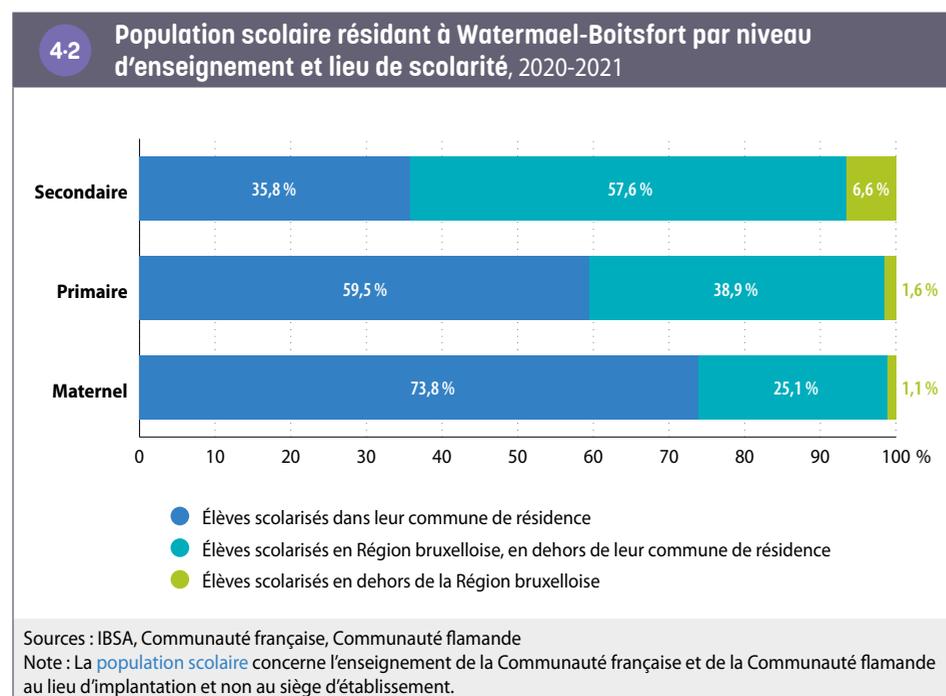
Entre 2011 et 2021, le nombre d'enfants de 3 à 5 ans n'a pas évolué à Watermael-Boitsfort. Le nombre d'enfants âgés de 6 à 11 ans a, quant à lui, très légèrement augmenté (+2 %), tandis que le nombre d'adolescents de 12 à 17 ans a augmenté de 18 %. En part de la population de la commune, les enfants de 3 à 5 ans, de 6 à 11 ans et de 12 à 17 ans représentent respectivement 3 %, 7 % et 8 % de la population totale en 2021. Ces parts sont restées relativement stables entre 2011 et 2021, à l'exception de la part des adolescents de 12-17 ans qui a légèrement augmenté.

Notons que les chiffres de la figure 4-1 sont basés sur la **population officielle**. De ce fait, certains enfants (dont les parents sont, par exemple, inscrits au **Registre d'attente** ou sont en situation irrégulière, mais également les enfants de diplomates) ne sont pas inclus. Ces derniers peuvent néanmoins fréquenter une école de la commune et être inclus dans les données de **population scolaire**. À l'inverse, certains élèves comptabilisés dans la population officielle peuvent ne pas se retrouver dans les données de population scolaire car celles-ci incluent uniquement les élèves qui suivent un enseignement dans une école de la Communauté française ou flamande. Ceci explique qu'il peut exister des différences entre les données relatives à la population officielle et la population scolaire (cf. point suivant).



4.2. POPULATION SCOLAIRE : NIVEAU, LIEU DE SCOLARITÉ ET FORME D'ENSEIGNEMENT

Au cours de l'année scolaire 2020-2021, respectivement 835, 1 576 et 1 831 enfants résidant à Watermael-Boitsfort sont inscrits dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire de l'une des deux Communautés (française ou flamande)⁷. Parmi les élèves inscrits en maternel, près de trois quarts fréquentent une école implantée à Watermael-Boitsfort (74 %), contre 59 % des élèves inscrits en primaire et 36 % parmi les élèves inscrits en secondaire (4-2).



Si une part des élèves résidant dans la commune suivent donc leur scolarité en dehors de celle-ci, des mouvements inverses existent également. En effet, 39 % des élèves scolarisés en maternel dans la commune résident ailleurs. C'est aussi le cas pour 42 % des élèves scolarisés dans une école primaire de la commune et pour 68 % de ceux scolarisés dans une école secondaire.

⁷ Les élèves suivant un enseignement hors Communautés (écoles européennes, écoles internationales ou privées non homologuées par les Communautés, ou les élèves scolarisés chez eux) ne sont donc pas comptabilisés.

En comparaison avec la Région bruxelloise, en proportion, les élèves du secondaire qui résident à Watermael-Boitsfort suivent plus fréquemment la filière d'enseignement général, et moins l'enseignement technique et surtout professionnel : respectivement 46 %, 12 % et 6 % des élèves du secondaire résidant à Watermael-Boitsfort sont inscrits dans l'enseignement général, technique et professionnel, contre 33 %, 16 % et 11 % des élèves au niveau régional (4-3). Les parts d'élèves dans l'enseignement spécialisé (primaire et secondaire) sont proches de celles de la Région bruxelloise.

4-3 Répartition de la population scolaire dans l'enseignement obligatoire au lieu de résidence par niveau et par forme d'enseignement, 2020-2021

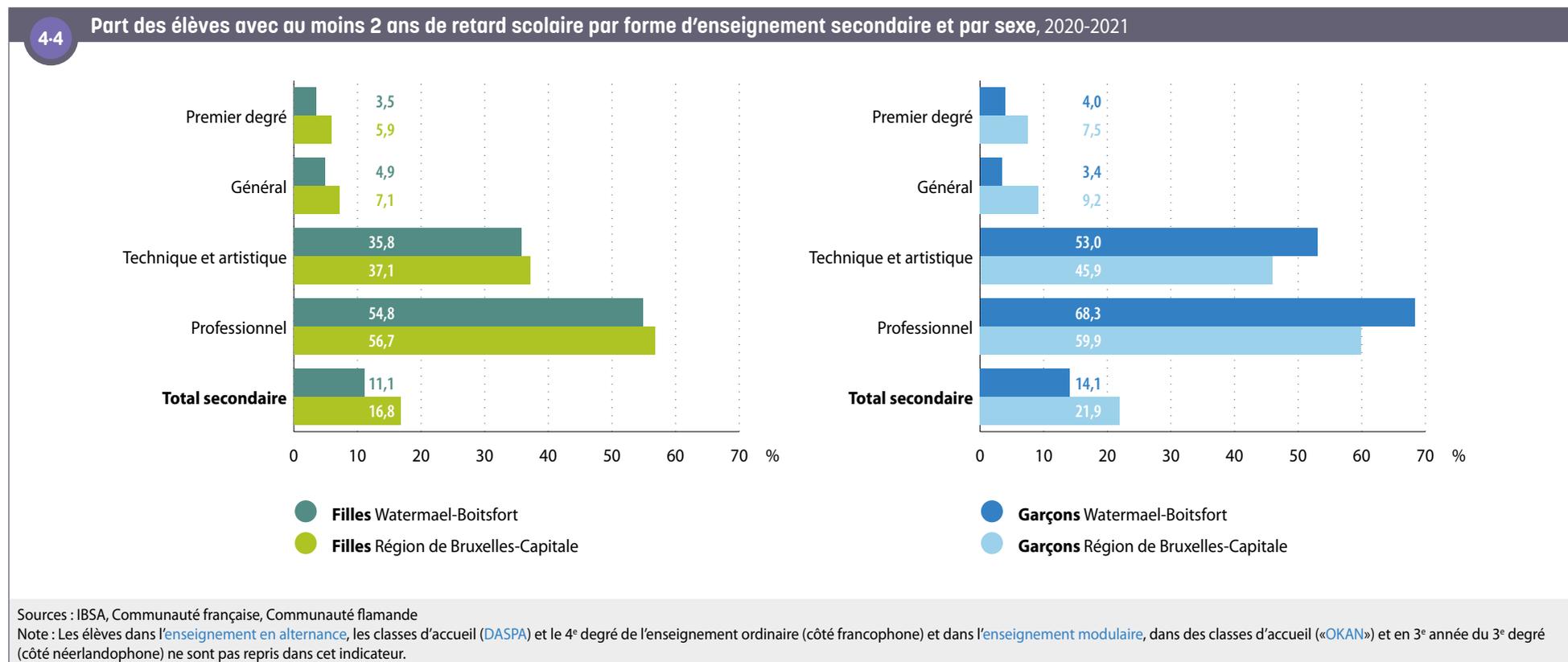
| | Watermael-Boitsfort | | Région de Bruxelles-Capitale |
|--|---------------------|------------------|------------------------------|
| | Nombre | % dans le niveau | % dans le niveau |
| Enseignement maternel | | | |
| Maternel ordinaire | 835 | 100 | 99,2 |
| Maternel spécialisé | 0 | 0,0 | 0,8 |
| Maternel total | 835 | 100 | 100 |
| Enseignement primaire | | | |
| Primaire ordinaire | 1 510 | 95,8 | 95,6 |
| Primaire spécialisé | 66 | 4,2 | 4,4 |
| Primaire total | 1 576 | 100 | 100 |
| Enseignement secondaire | | | |
| Secondaire 1 ^{er} degré | 555 | 30,3 | 32,1 |
| Secondaire 2 ^e et 3 ^e degré (et 4 ^e degré pour la Communauté française) | | | |
| <i>Général</i> | 844 | 46,1 | 33,5 |
| <i>Technique</i> | 212 | 11,6 | 16,4 |
| <i>Artistique</i> | 9 | 0,5 | 0,5 |
| <i>Professionnel</i> | 110 | 6,0 | 11,3 |
| <i>Alternance</i> | 24 | 1,3 | 1,6 |
| Secondaire spécialisé | 62 | 3,4 | 3,5 |
| Secondaire DASPA et OKAN | 15 | 0,8 | 1,1 |
| Secondaire total | 1 831 | 100 | 100 |

Sources : IBSA, Communauté française, Communauté flamande
 Note : Les regroupements de données de la Communauté française et de la Communauté flamande ont été faits au niveau des formes d'enseignement.

4.3. RETARD SCOLAIRE

Le retard scolaire (d'au moins deux ans) est moins important à Watermael-Boitsfort qu'en Région bruxelloise⁸. Il concerne néanmoins 13 % des élèves du secondaire résidant dans la commune. La proportion d'élèves en retard scolaire (deux ans de retard ou plus) est liée de façon importante à la filière et ce, tant à Watermael-Boitsfort qu'à l'échelle régionale. La filière professionnelle présente le plus grand pourcentage d'élèves en retard scolaire, suivie de la filière technique et artistique et ensuite de l'enseignement général. Pour toutes ces filières, les garçons sont plus en retard que les filles, tant à Watermael-Boitsfort que dans la Région dans son ensemble.

Il apparaît que la proportion d'élèves en retard scolaire en secondaire (toutes filières confondues) est moins importante à Watermael-Boitsfort qu'au niveau de la Région. Cependant, si l'on établit une distinction par filière et par degré, on constate que la part des garçons en retard dans l'enseignement technique et professionnel est plus importante à Watermael-Boitsfort qu'à l'échelle de la Région, contrairement à ce qui est observé chez les filles ainsi que dans le premier degré et le général ⁴⁻⁴.



8 Il s'agit du retard scolaire des adolescents résidant à Watermael-Boitsfort, quel que soit leur lieu de scolarisation.

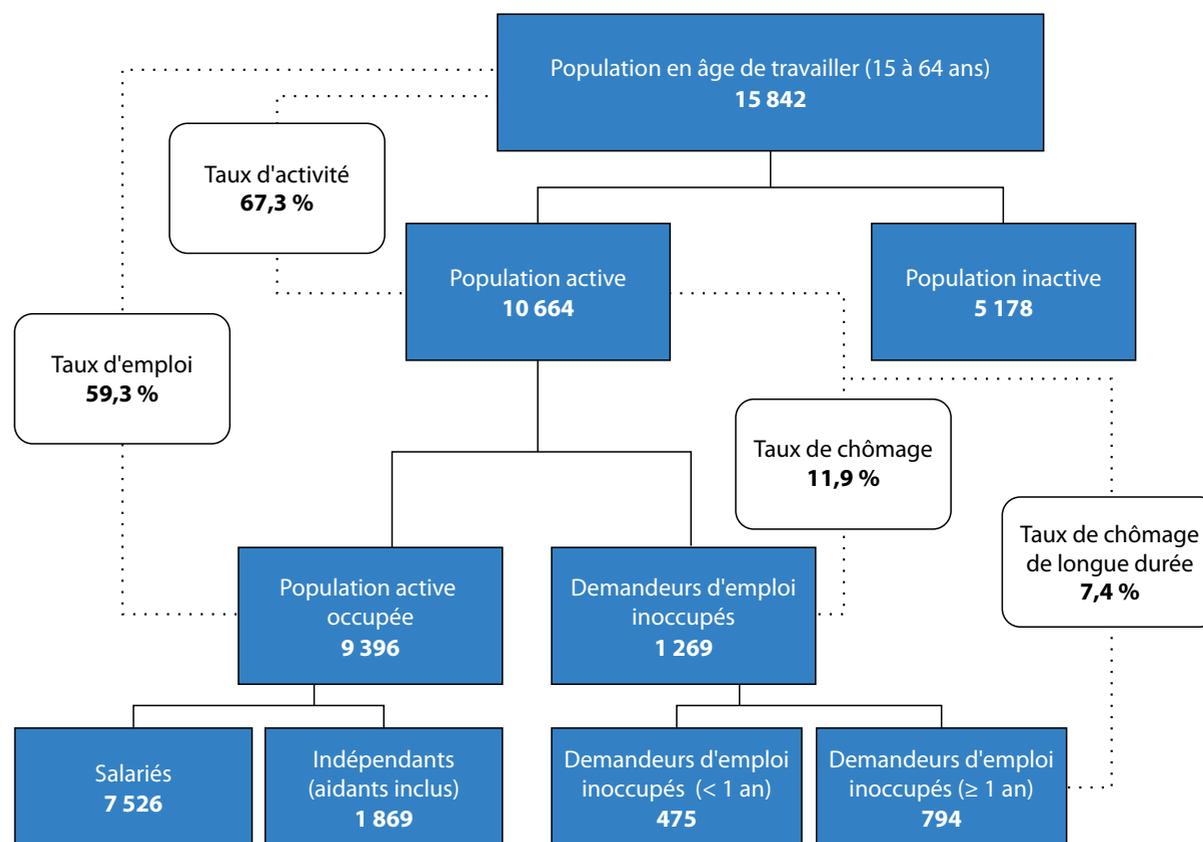
5. MARCHÉ DU TRAVAIL

5-1

Structure et principaux indicateurs de la population en âge de travailler, Watermael-Boitsfort, moyenne annuelle 2019

5.1. POSITION SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA POPULATION

En 2019, 67 % des 15 842 habitants de Watermael-Boitsfort en âge de travailler (15-64 ans) sont actifs sur le marché du travail. Parmi eux, un peu moins de neuf sur dix sont en emploi et plus d'un sur dix est inscrit auprès d'Actiris en tant que «demandeur d'emploi inoccupé» (DEI). Parmi ces personnes au chômage, six sur dix le sont depuis au moins un an **5-1**.

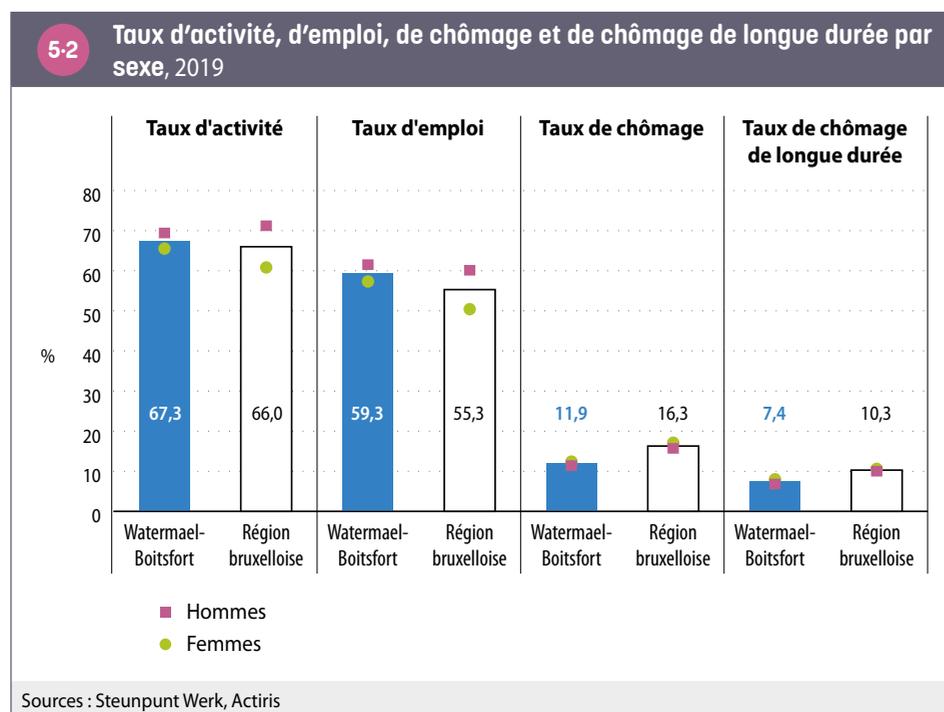


Sources : Steunpunt Werk, Actiris

Note : La population en âge de travailler est la moyenne de la population en âge de travailler au 1^{er} janvier 2019 et celle au 1^{er} janvier 2020.

5.2. TAUX D'ACTIVITÉ, D'EMPLOI ET DE CHÔMAGE

En comparaison avec la Région bruxelloise, le **taux d'activité** (15-64 ans) à Watermael-Boitsfort est plus bas pour les hommes et plus élevé pour les femmes. Au sein de la **population active**, le **taux de chômage** (total et de longue durée⁹) est moins élevé à Watermael-Boitsfort qu'au niveau de la Région, tant pour les hommes que pour les femmes. Enfin, le **taux d'emploi** est plus élevé à Watermael-Boitsfort qu'à l'échelle de la Région, en particulier pour les femmes. De manière générale, les inégalités de genre sont nettement moins marquées à Watermael-Boitsfort qu'à l'échelle régionale **5-2**.



Le **taux d'activité** des jeunes (15-24 ans) à Watermael-Boitsfort est moins élevé qu'au niveau régional, ce qui pourrait en partie être lié à un accès aux études supérieures plus élevé que dans la Région. Pour les jeunes de Watermael-Boitsfort qui se présentent sur le marché du travail (**population active** de 15-24 ans), l'accès à l'emploi apparaît aussi difficile qu'à l'échelle

⁹ Le **taux de chômage** de longue durée correspond à la part de personnes au chômage depuis un an et plus parmi les actifs.

de la Région : leur **taux de chômage** atteint 22,5 %. À noter que le taux de chômage des jeunes a fortement baissé de manière générale en Région bruxelloise à partir de 2015, sans pour autant s'accompagner d'une augmentation proportionnelle de leur **taux d'emploi** (non illustré, cf. infra). Les taux d'activité tant des 25-49 ans que des 50-64 ans à Watermael-Boitsfort sont supérieurs à ceux de la Région, et leurs taux de chômage y sont inférieurs **5-3**.

5-3 Principaux indicateurs de la population en âge de travailler (15-64 ans) par groupe d'âge, 2019

| | Taux d'activité (%) | | Taux d'emploi (%) | | Taux de chômage (%) | |
|--------------|---------------------|------------------------------|---------------------|------------------------------|---------------------|------------------------------|
| | Watermael-Boitsfort | Région de Bruxelles-Capitale | Watermael-Boitsfort | Région de Bruxelles-Capitale | Watermael-Boitsfort | Région de Bruxelles-Capitale |
| 15 - 24 ans | 17,0 | 25,1 | 13,2 | 19,2 | 22,5 | 23,6 |
| 25 - 49 ans | 82,3 | 77,0 | 72,9 | 65,3 | 11,4 | 15,1 |
| 50 - 64 ans | 74,8 | 69,2 | 66,4 | 57,0 | 11,2 | 17,6 |
| Total | 67,3 | 66,0 | 59,3 | 55,3 | 11,9 | 16,3 |

Source : Steunpunt Werk

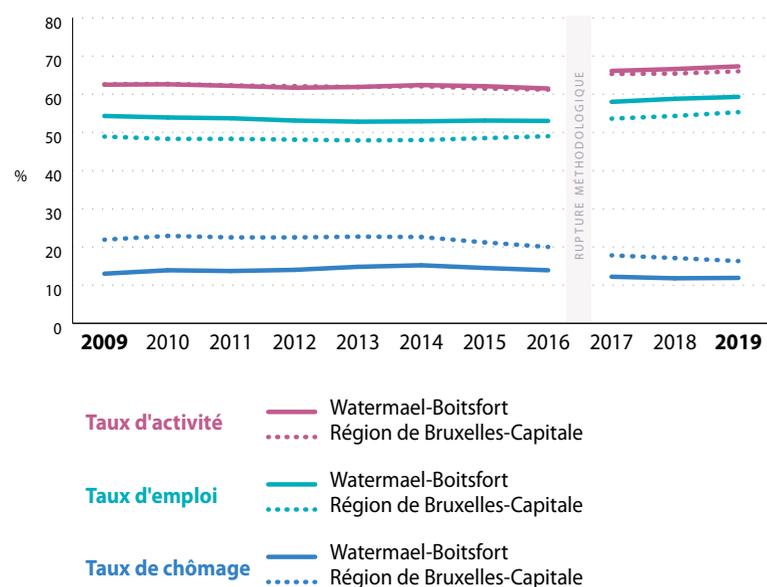
Concernant l'évolution du **taux d'activité** et du **taux d'emploi**, la rupture de série remarquable est à souligner sur la figure **5-4** : à partir de 2017, les personnes employées par les institutions européennes et internationales sont également comptabilisées dans la population en emploi, ce qui fait augmenter le taux d'activité et le taux d'emploi. Avant 2017, il n'existait pas de statistiques détaillées sur l'emploi dans ces institutions et ces personnes étaient considérées à tort comme inactives. Par conséquent, jusqu'en 2016, le taux d'emploi et le taux d'activité sont sous-estimés et le taux de chômage, surestimé. On remarque qu'à Watermael-Boitsfort, la prise en compte des personnes qui travaillent dans ces institutions a un impact non négligeable. En effet, 750 résidents boitsfortois travaillent dans des institutions européennes et internationales en 2021¹⁰.

Le **taux de chômage** a baissé à partir de 2015, ce qui constitue une tendance générale observée également à l'échelle régionale. Cette baisse s'explique par différents facteurs, notamment une activité économique qui croît à l'échelle du pays et certaines mesures en faveur de l'emploi mises en place dans la Région ; en effet, une très légère amélioration du taux d'emploi est observée. Mais la baisse du chômage s'explique également par des changements de réglementations relatifs au durcissement des conditions d'accès aux allocations d'insertion (mesures fédérales), tant à Watermael-Boitsfort qu'en Région bruxelloise. Cela explique en partie la baisse plus marquée du chômage parmi les jeunes. En effet, à partir de 2015,

¹⁰ Source : IBSA. Ces employés ne comprennent pas le personnel militaire et les employés sous contrat belge (soumis aux cotisations de l'ONSS).

les allocations d'insertion sont limitées à trois ans; d'autres conditions plus restrictives (en termes d'âge, de diplôme, de temps d'attente) ont également été introduites. Cette plus grande restriction aux allocations de l'ONEM s'est répercutée en partie au niveau des inscriptions chez Actiris (pas d'inscription ou radiation). Enfin, à partir de 2017, le taux de chômage est également impacté par la rupture de série et l'intégration des travailleurs des institutions européennes et internationales dans la **population active**.

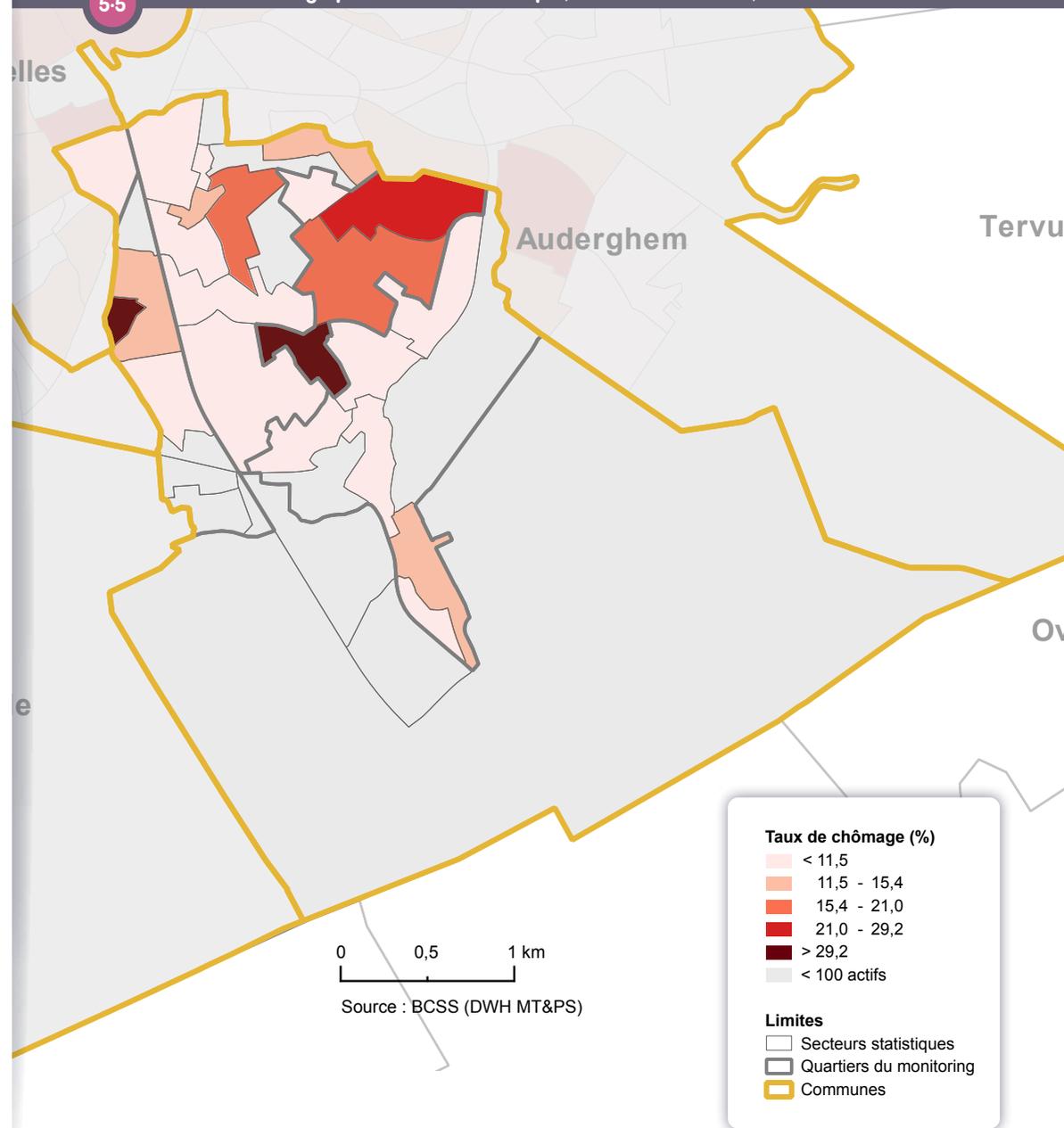
5-4 Évolution du taux de chômage, taux d'emploi et taux d'activité, moyennes annuelles 2009-2019



Les taux globaux masquent certaines inégalités au sein du territoire communal **5-5**. Les **taux de chômage** sont tout particulièrement élevés dans les **secteurs statistiques** Ville-et-Forêt - Élan (quartier du Dries) et Logis-Sud (quartier des Trois Tilleuls), où ils oscillent autour de 30%; les taux de chômage sont également importants dans le secteur Floreal (23%)

5-5

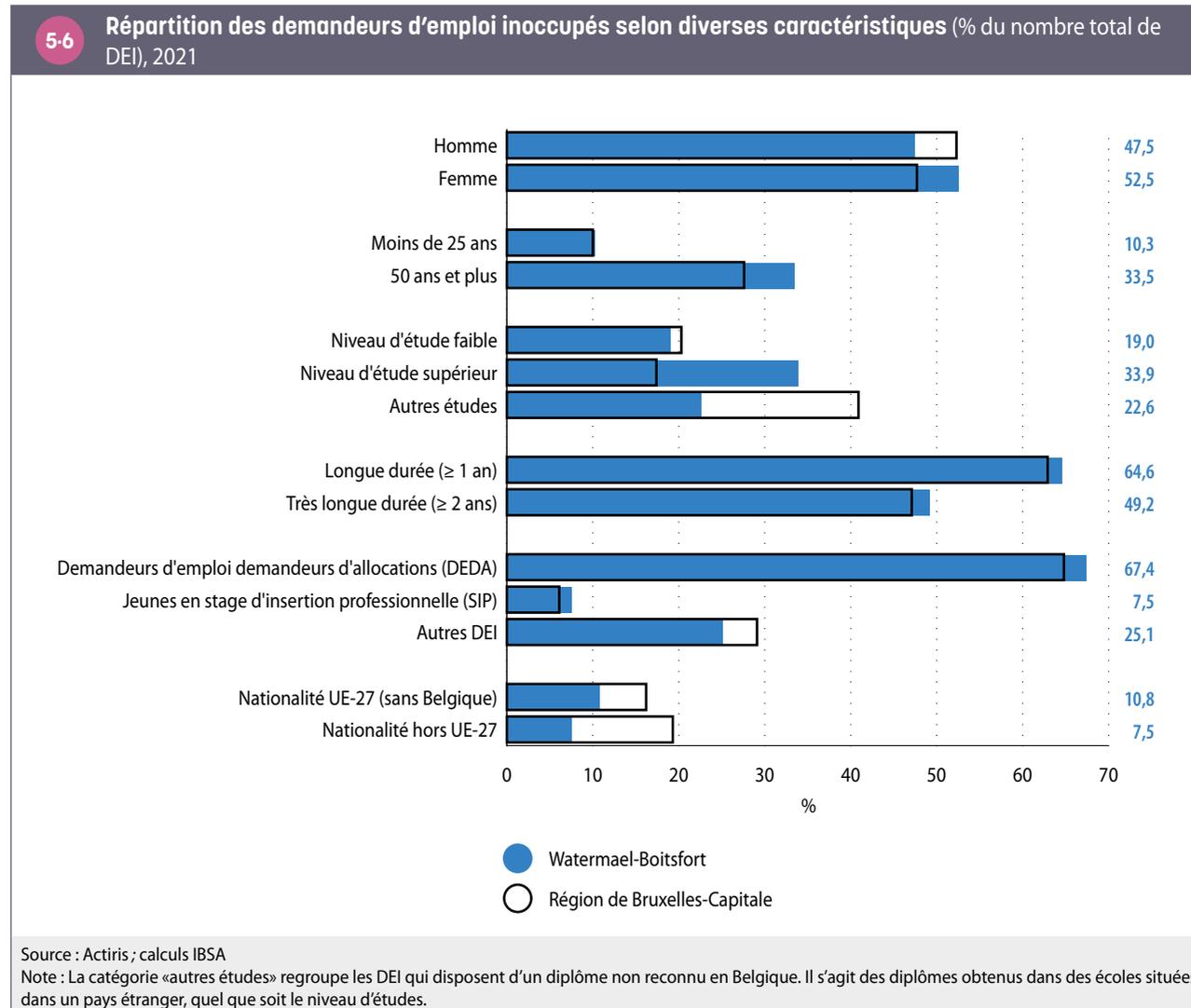
Taux de chômage par secteur statistique, Watermael-Boitsfort, 2018



et dans les secteurs Logis Nord (21%) dans le quartier Trois Tilleuls. Ces quatre secteurs sont majoritairement constitués de logements sociaux (voir chapitre 9, Logement). D'autres secteurs comme Loutrier-Wiener (dans le quartier Watermael-Centre) ou le Coin du Balai (Boitsfort Centre) – qui ne sont pas des secteurs de logements sociaux – présentent également des taux de chômage supérieurs à la moyenne communale.

5.3. PROFIL DES DEMANDEURS D'EMPLOI INOCCUPÉS

Le profil des **demandeurs d'emploi inoccupés** (DEI) – inscrits chez Actiris – diffère à Watermael-Boitsfort et au niveau de la Région. La principale différence se situe en termes de niveau de diplôme : proportionnellement, on recense à Watermael-Boitsfort plus de DEI avec un diplôme de l'enseignement supérieur qu'à l'échelle de la Région bruxelloise. La proportion de DEI dont le diplôme n'est pas reconnu en Belgique («Autres études») est nettement inférieure dans la commune. En outre, en comparaison avec la situation régionale, les femmes, les personnes d'au moins 50 ans et les personnes de nationalité belge sont proportionnellement plus présentes au sein des DEI boitsfortois 5-6.

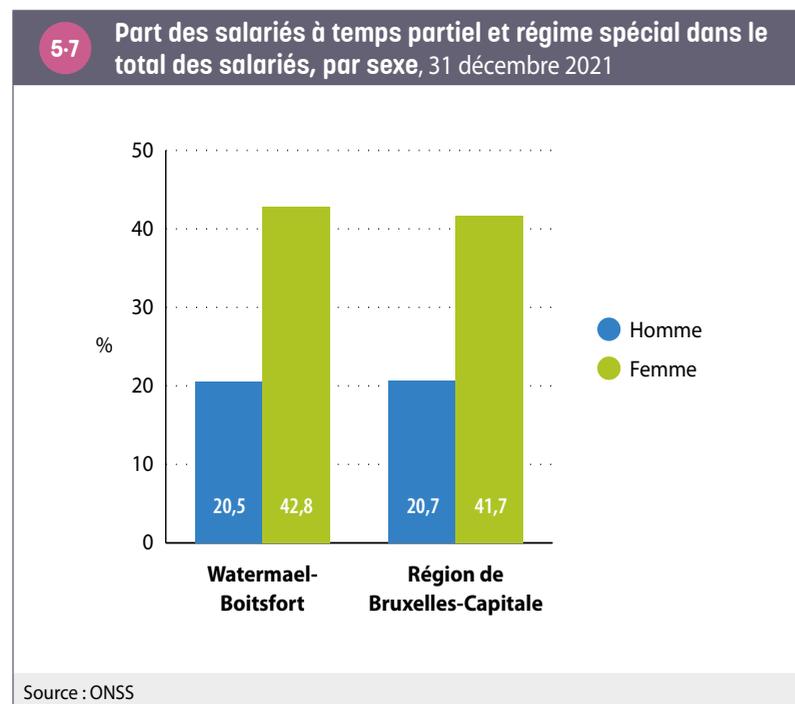


5.4. CARACTÉRISTIQUES DES SALARIÉS BOITSFORTOIS

En 2019, 7 526 résidents boitsfortois sont salariés. Parmi eux, 11 % travaillent dans leur commune de résidence et 89 %, en dehors de Watermael-Boitsfort¹¹. Contrairement au chapitre suivant («Activité économique»), où il est question des salariés travaillant à Watermael-Boitsfort, le présent chapitre porte sur les salariés qui résident à Watermael-Boitsfort.

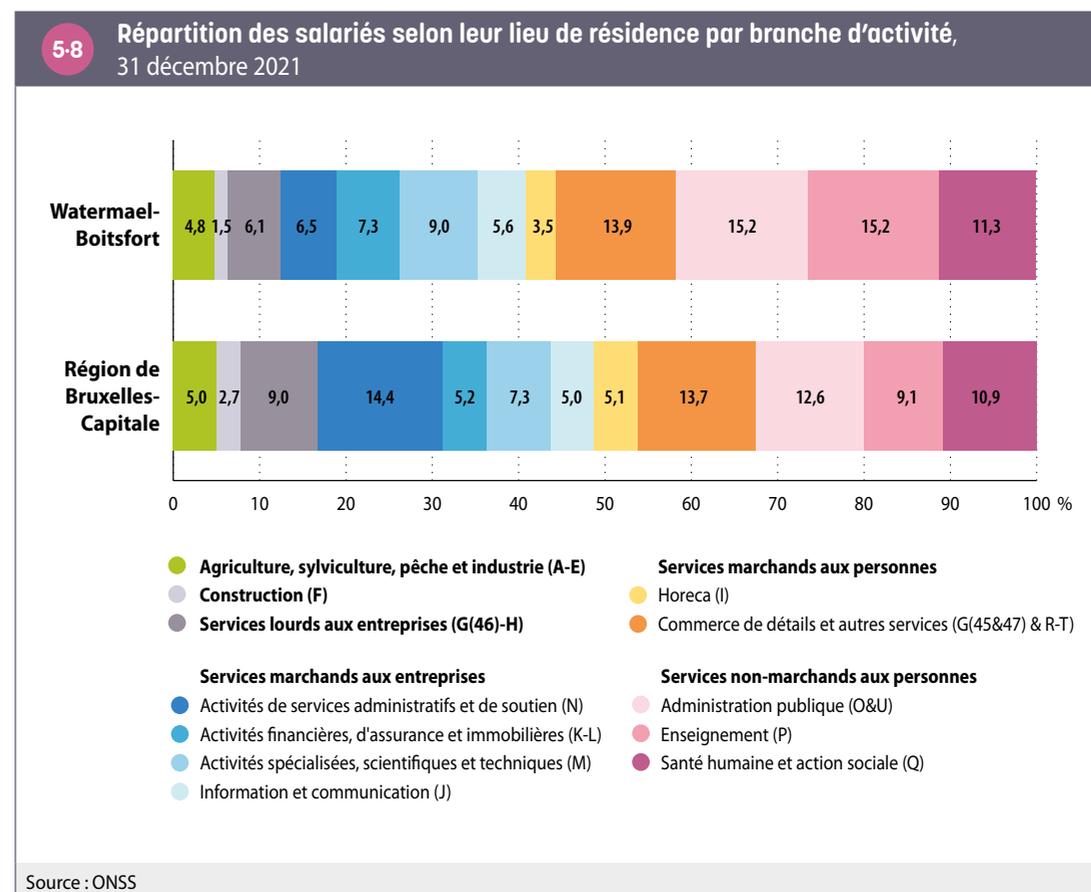
Salariés à temps partiel

De manière générale, à Watermael-Boitsfort comme à l'échelle régionale, le temps partiel touche nettement plus souvent les femmes que les hommes. Les parts de salariés et salariées à temps partiel sont équivalentes à celles de la Région bruxelloise : 20,5 % des hommes salariés et 42,8 % des femmes salariées sont à temps partiel à Watermael-Boitsfort **5-7**.



Les branches d'activités des salariés boitsfortois

En comparaison avec la répartition régionale, les salariés boitsfortois sont proportionnellement plus représentés dans le secteur de l'enseignement et – dans une moindre mesure –, l'administration publique, les activités spécialisées, scientifiques et techniques et les activités financières et immobilières. Il s'agit de secteurs qui, de façon générale, occupent une majorité de travailleurs hautement diplômés. À l'inverse, les salariés boitsfortois sont, toujours en comparaison avec la répartition régionale, relativement moins présents dans les activités de **services administratifs et de soutien**, les **services lourds aux entreprises** et l'horeca **5-8**. Il s'agit de secteurs qui, de façon générale, occupent davantage de travailleurs peu diplômés.



11 Chiffres de 2019. Source : Steunpunt Werk.

6. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

6-1

Portrait-robot de l'activité économique à Watermael-Boitsfort, 2019



2 895

sièges sociaux
assujettis à la TVA



655

unités locales
d'établissement



7 254

salariés



2 111

indépendants



84

emplois dans les institutions
internationales

6.1. SITUATION GÉNÉRALE

Sur le territoire boitsfortois, en 2019, on dénombre 2 895 **sièges sociaux** d'entreprises assujetties à la TVA et 655 **unités d'établissements** (sièges d'exploitation des entreprises ayant au minimum un salarié déclaré à l'ONSS)¹². Ces établissements accueillent 7 257 salariés (qui travaillent dans la commune, quel que soit leur lieu de résidence). Enfin, 2 111 indépendants exercent leur activité à Watermael-Boitsfort¹³ 6-1. Il est à noter que seuls 84 emplois sont liés aux institutions européennes et internationales sur le territoire boitsfortois.

12 Le nombre de **sièges sociaux** d'entreprises assujetties à la TVA est pratiquement toujours plus élevé que le nombre d'**unités d'établissement** au sein d'une commune. Cela est dû au fait que les statistiques des assujettis à la TVA reprennent les entreprises qui ne déclarent aucun salarié à l'ONSS, comme c'est le cas d'un grand nombre d'indépendants. Ces entreprises sans salarié ne sont pas prises en compte dans les statistiques sur les unités locales d'établissement.

13 Une entreprise peut être reliée à une personne morale (les SA, SPRL, coopératives) ou à une personne physique (un indépendant). Un **siège social** correspond à l'établissement central d'une entreprise (l'unique si elle a 1 établissement, le lieu duquel le bilan annuel est émis si elle en a plusieurs). Les statistiques comptabilisent le nombre d'entreprises qui ont un numéro de TVA. Toutes les entreprises n'ont pas de numéro de TVA, comme les professions libérales par exemple. Le nombre d'**indépendants** correspond au nombre d'inscrits à l'INASTI. Ici, tous les indépendants sont, en principe, renseignés, y compris les aidants.

6.2. LES SPÉCIFICITÉS ÉCONOMIQUES BOITSFORTOISES

Au regard de l'ensemble de la Région bruxelloise, les emplois situés à Watermael-Boitsfort ont les caractéristiques suivantes 6-2 :

- une surreprésentation de 9 points de pourcentage des indépendants parmi les travailleurs par comparaison avec la situation régionale ;
- une surreprésentation des employés parmi les salariés, au contraire des ouvriers et des fonctionnaires.

6-2

Caractéristiques des travailleurs, au lieu de travail, 2019

| | Watermael-Boitsfort | Région de Bruxelles-Capitale |
|---|---------------------|------------------------------|
| Part des indépendants parmi les travailleurs | 22,5 % | 13,2 % |
| Répartition de l'emploi salarié selon le statut | | |
| Part des ouvriers | 17,9 % | 20,1 % |
| Part des employés | 74,3 % | 61,9 % |
| Part des fonctionnaires | 7,8 % | 17,9 % |
| Répartition homme-femme parmi les salariés | | |
| Part des femmes | 52,3 % | 51,2 % |
| Part des hommes | 47,7 % | 48,8 % |
| Sources : Steunpunt Werk, ONSS ; calculs IBSA | | |
| Note : les données relatives au statut et au sexe concernent les salariés tels que les compte l'ONSS. | | |

Au niveau des caractéristiques du tissu d'entreprises boitsfortoises **6.3**, on peut noter que :

- il y a plus de **sièges sociaux** par habitant à Watermael-Boitsfort qu'à l'échelle de la Région bruxelloise, mais le nombre d'**unités d'établissements** par habitant est légèrement moins élevé dans la commune
- d'autre part, l'**indicateur de la dynamique entrepreneuriale**, qui évalue la différence entre la création et la cessation d'entreprises sur une année, est légèrement supérieur à Watermael-Boitsfort par rapport à l'ensemble de la Région bruxelloise.

Tant les très petites entreprises (moins de 5 salariés) que les entreprises de grande taille (50-199 salariés) sont surreprésentées à Watermael-Boitsfort en comparaison avec la situation régionale, à l'inverse des entreprises de taille intermédiaire (10-49 salariées) et des entreprises de très grande taille (plus de 200 salariés).

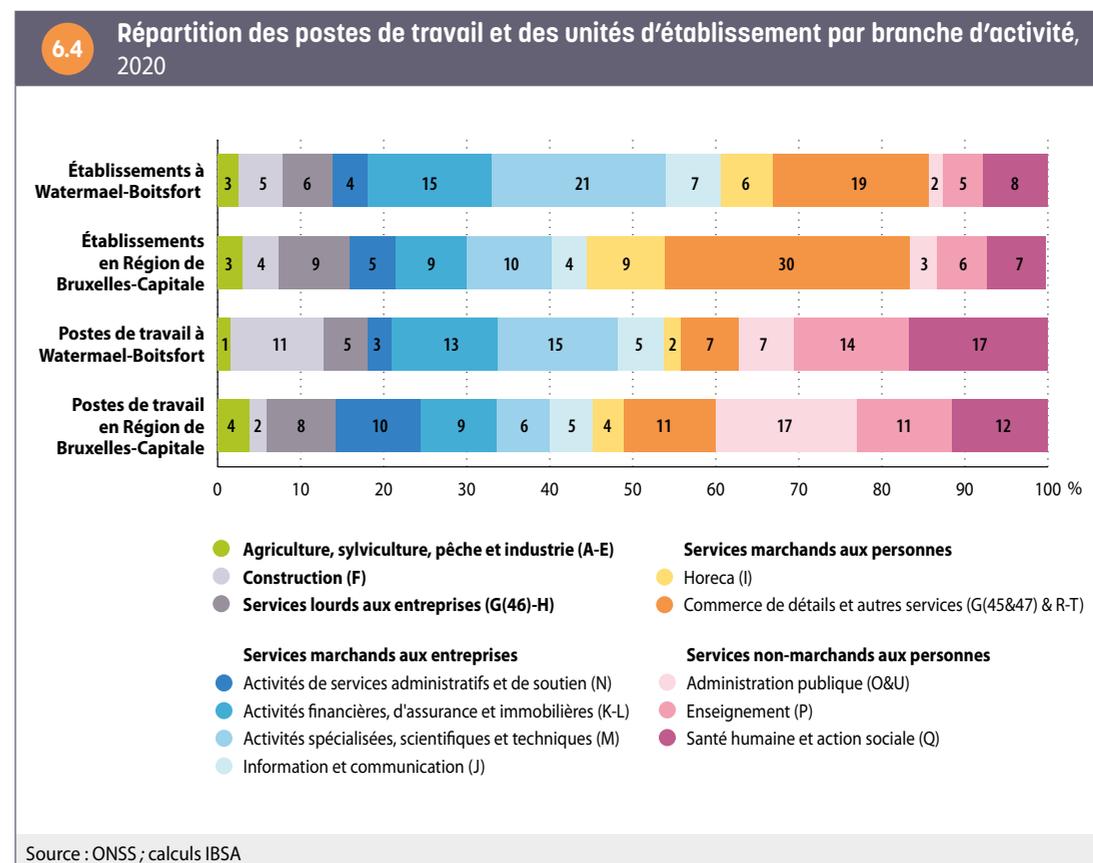
| 6.3 Caractéristiques du tissu d'entreprises, 2020 | Watermael-Boitsfort | Région de Bruxelles-Capitale |
|--|---------------------|------------------------------|
| Nombre de sièges sociaux pour 1000 habitants | 120,7 | 92,9 |
| Nombre d'établissements pour 1000 habitants | 28,2 | 30,9 |
| Indicateur de la dynamique entrepreneuriale | 3,2 % | 2,9 % |
| Part des établissements de 1 à 4 salariés | 66,8 % | 64,8 % |
| Part des établissements de 5 à 9 salariés | 14,6 % | 14,6 % |
| Part des établissements de 10 à 49 salariés | 13,7 % | 15,6 % |
| Part des établissements de 50 à 199 salariés | 4,1 % | 3,7 % |
| Part des établissements de plus de 200 salariés | 0,8 % | 1,3 % |

Sources : ONSS, Statbel, IBSA ; calculs IBSA

Les spécialisations sectorielles de la commune sont les suivantes **6.4** :

- Deux secteurs de services marchands aux entreprises sont surreprésentés dans la commune (en comparaison avec la situation régionale), tant en termes d'établissements que de nombre de postes : il s'agit des activités spécialisées, scientifiques et techniques et des activités financières, d'assurance et immobilières. En effet, la commune héberge plusieurs bureaux de grandes entreprises dans ces secteurs, essentiellement localisés le long du boulevard du Souverain et de la chaussée de la Hulpe. À noter que ces secteurs, en particulier celui des activités spécialisées, scientifiques et techniques, occupent en majorité des travailleurs hautement diplômés.

- Les secteurs de la santé humaine et action sociale ainsi que de l'enseignement (services non-marchands aux personnes) sont également surreprésentés en termes de nombre de postes. Cela peut s'expliquer notamment par la présence du Centre La Clairière (institution pour personnes handicapées et enseignement spécialisé) sur le territoire communal. La commune compte par ailleurs plusieurs maisons de repos avec un nombre relativement important de lits, pouvant également contribuer à un certain nombre de postes dans le secteur «santé et action sociale». En ce qui concerne l'enseignement, la commune abrite également plusieurs écoles de taille importante, que ça soit en maternelle et primaire ou en secondaire.
- Le secteur de la construction est nettement surreprésenté en termes de nombre de postes à Watermael-Boitsfort. Certaines grandes entreprises de construction ont installé leur siège social le long ou à proximité du boulevard du Souverain et de la chaussée de la Hulpe. Les postes de travail du siège social ainsi que les postes de travail des travailleurs sur chantier y sont localisés.



6.3. MIGRATIONS D'ENTREPRISES

Entre 2009 et 2020, le **solde migratoire d'entreprises** de Watermael-Boitsfort est proche de zéro, le nombre de départs d'entreprises privées (belges et employant minimum un salarié) étant équivalent au nombre d'arrivées de ce type d'entreprises dans la commune¹⁴. En effet, 218 entreprises se sont installées à Watermael-Boitsfort alors que 217 ont quitté la commune sur la période 2009-2020.

En y regardant de plus près, c'est essentiellement grâce aux arrivées d'entreprises dans le secteur d'activités spécialisées, scientifiques et techniques que le solde migratoire d'entreprises à Watermael-Boitsfort est proche de 0. En effet, Watermael-Boitsfort est visiblement attractif pour les entreprises dans ce secteur, qui présente un solde migratoire largement positif. Il est possible que ces entreprises y trouvent un environnement de travail adéquat, une offre immobilière existante, essentiellement située le long des boulevards du Souverain et de la chaussée de la Hulpe, facilement accessibles en train (présence de deux gares) ou en voiture (notamment en arrivant par la E411). Le solde est légèrement positif notamment dans le secteur des **activités de services administratifs et de soutien** et les activités financières et immobilières au cours de cette période. En revanche, les soldes migratoires d'entreprises sont négatifs pour le secteur de la construction, des **services lourds aux entreprises**, du secteur de l'information et communication et celui du **commerce de détail et autres services** **6-5**.

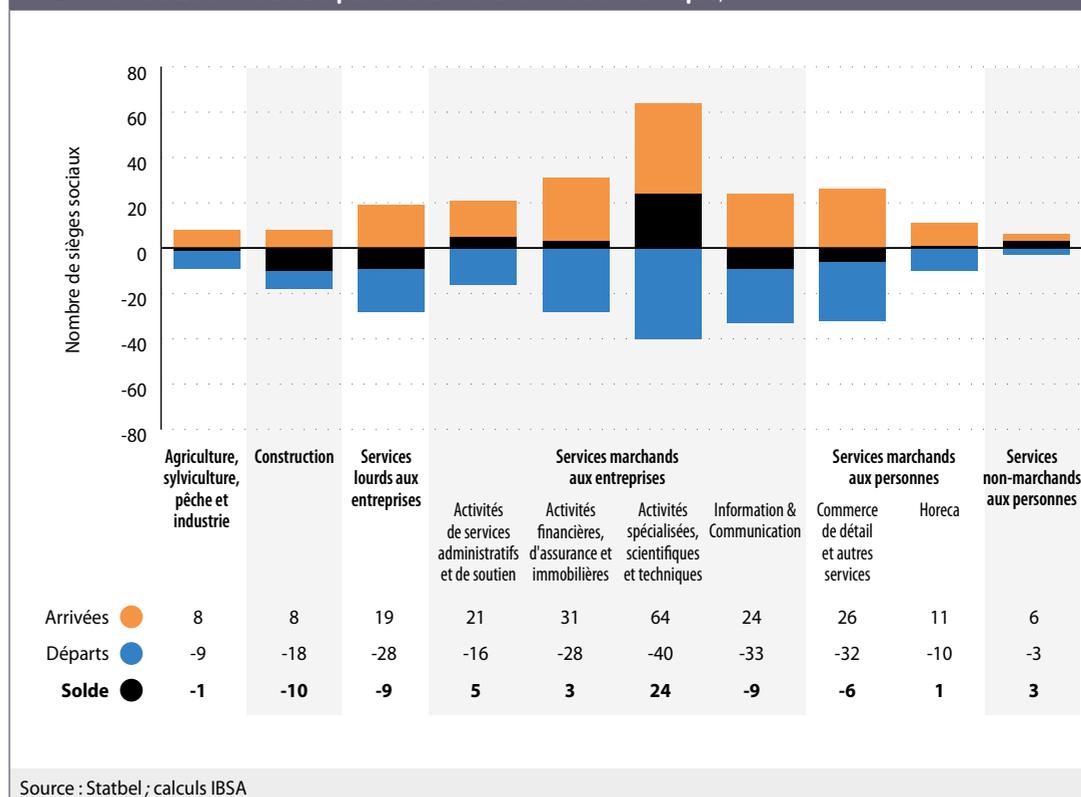
Si on distingue les migrations des entreprises boitsfortoises en fonction de la région d'origine ou de destination, Watermael-Boitsfort connaît à la fois (sur la période 2009-2020) :

- un solde migratoire négatif vis-à-vis des migrations en provenance ou à destination de la Flandre ou de la Wallonie (-9 pour 1000 entreprises) ; ce, à l'instar de l'ensemble des communes bruxelloises.
- un solde migratoire positif vis-à-vis des 18 autres communes bruxelloises (+9 pour 1000 entreprises).

Ainsi, à l'échelle de la Région bruxelloise, Watermael-Boitsfort apparaît comme une commune plutôt attractive, ce qui compense le solde négatif vis-à-vis de la Flandre et de la Wallonie.

6-5

Nombre de migrations d'entreprises privées belges employant minimum 1 salarié entre 2009 et 2020 par secteur d'activité économique, Watermael-Boitsfort

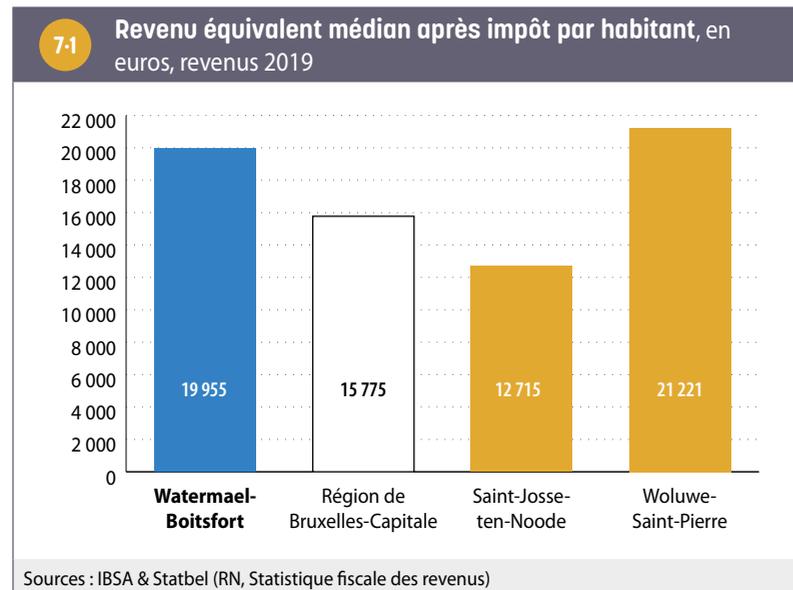


¹⁴ L'analyse des migrations repose sur les déplacements intercommunaux des **sièges sociaux** des entreprises privées belges, employant au minimum un salarié, sur la période 2009-2020 (voir Focus de l'IBSA n°54 et 55 pour plus de détails méthodologiques).

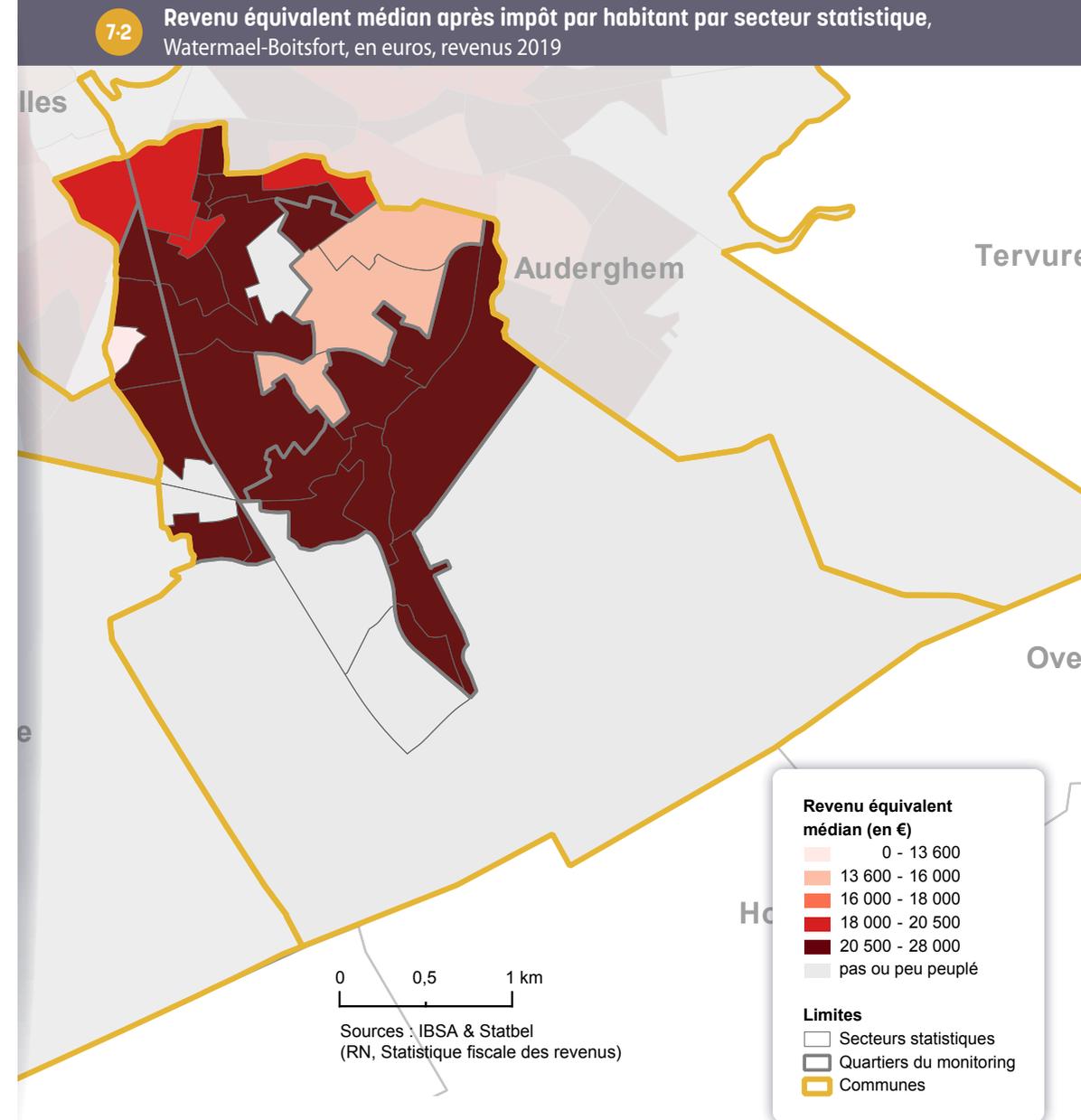
7. REVENUS

7.1. REVENUS FISCAUX

À partir des [statistiques fiscales](#) et en tenant compte de la composition des ménages, le [revenu équivalent médian par habitant après impôt](#) s'élève à 19 955 euros à Watermael-Boitsfort pour l'année 2019, soit 26 % au-dessus de la médiane bruxelloise. C'est dans la commune de Saint-Josse que ce revenu est le plus faible et à Woluwe-Saint-Pierre qu'il est le plus élevé [7-1](#).



Les [revenus équivalents médians après impôt](#) sont élevés à très élevés dans la majorité des secteurs statistiques de la commune (en comparaison avec le revenu médian régional), mais sont en revanche très bas dans le secteur Ville-et-Forêt - Élan (dans le quartier du Dries) ainsi que dans les secteurs statistiques composés des cités-jardins de logements sociaux du quartier des Trois Tilleuls : Logis-Sud, Logis-Nord et Floreal [7-2](#).



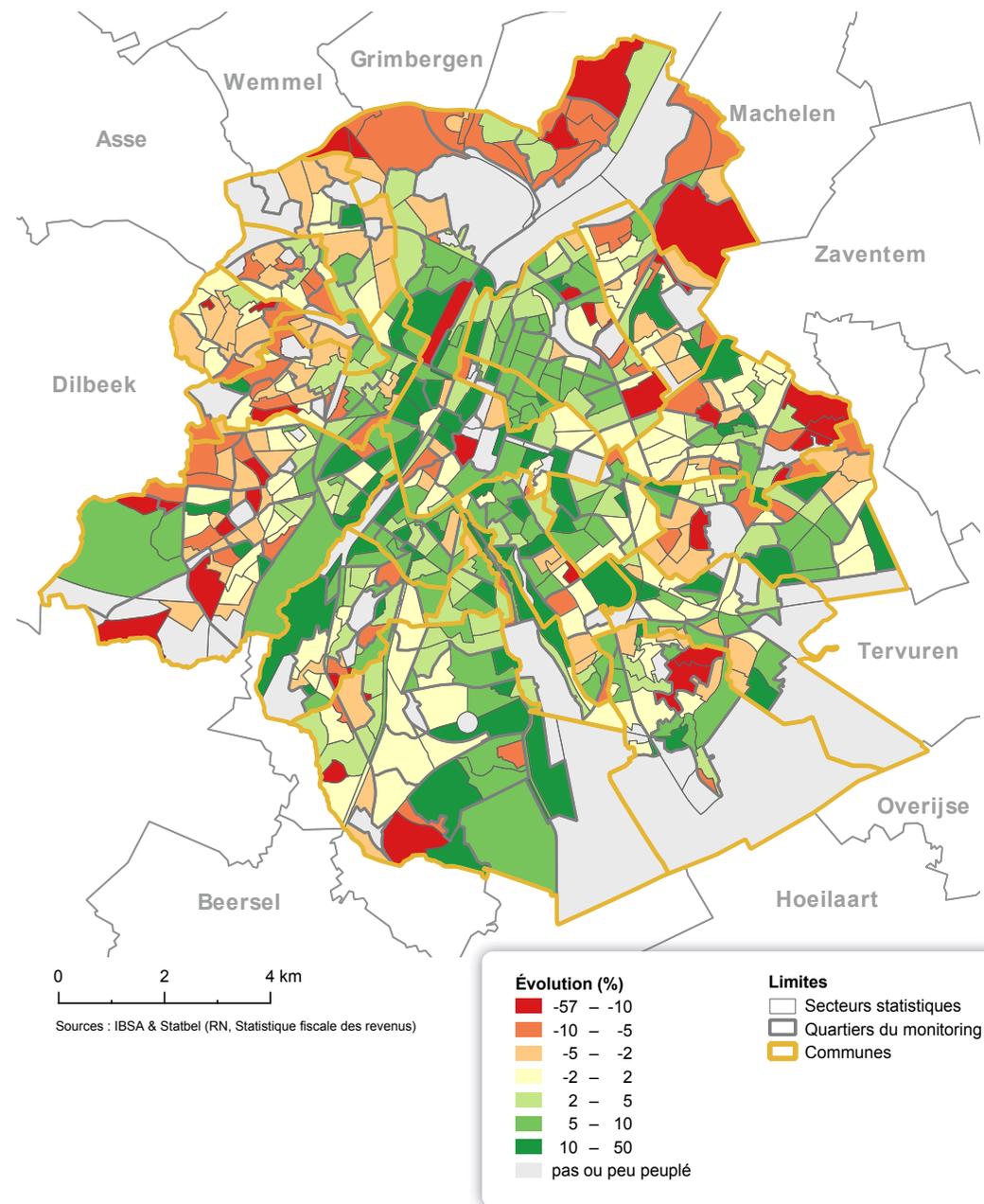
La carte 7.3 représente l'évolution des revenus en termes réels¹⁵ par **secteur statistique** entre 2009 et 2019 en Région bruxelloise. De manière générale, une augmentation du revenu équivalent médian est observée en **première couronne** urbaine, en particulier le long du canal au niveau du **croissant pauvre** (bien que cela reste une des zones les plus précarisées de la Capitale). Une augmentation dans de nombreux secteurs aisés notamment dans le quadrant sud-est de la **deuxième couronne** (dont Watermael-Boitsfort fait partie) est également observée. À l'inverse, une diminution des revenus médians est également observée dans de nombreux secteurs statistiques de deuxième couronne, en particulier dans le nord-ouest de la région, mais également dans bon nombre de secteurs constitués de logements sociaux¹⁶.

À Watermael-Boitsfort, l'évolution des revenus médians par **secteur statistique** est assez contrastée. Si bon nombre de secteurs connaissent une augmentation de leur revenu médian, d'autres connaissent une stagnation, et certains secteurs de logements sociaux indiquent une nette diminution : c'est le cas dans les cités-jardins de logements sociaux du Logis et du Floreal. Des baisses sont également enregistrées dans d'autres secteurs, notamment dans les quartiers Watermael Centre (secteurs Martin-Pêcheurs et Pêcheries) et Boitsfort Centre (secteur Souverain-Ouest).

Les évolutions de revenus au sein d'un **secteur statistique** / **quartier** peuvent être à la fois la conséquence de l'évolution des revenus des habitants restés sur place tout au long de cette période, mais aussi des mouvements de population (migrations, naissances et décès) et de l'évolution de leurs caractéristiques.

7.3

Évolution du revenu équivalent médian après impôt par habitant par secteur statistique, Région de Bruxelles-Capitale, en %, revenus 2009-2019



15 Il s'agit de l'évolution des revenus réels ou à prix constants, c'est-à-dire dont les effets de l'inflation ont été neutralisés.

16 Pour plus d'information sur ces évolutions, voir IBSA (2021).

Le degré d'**inégalité** de revenus, mesuré par le **coefficient de Gini**, est plus élevé à Watermael-Boitsfort qu'en moyenne dans les 19 communes s **7-4**.

| 7-4 Coefficient de Gini sur base du revenu équivalent par personne, revenus 2019 | | |
|---|----------------------------|--------------------------------|
| | Watermael-Boitsfort | Moyenne des 19 communes |
| Coefficient de Gini - Revenu total net imposable équivalent par personne | 0,43 | 0,41 |
| Coefficient de Gini - Revenu équivalent après impôt par personne | 0,35 | 0,33 |

Sources : IBSA & Statbel (RN, Statistique fiscale des revenus)

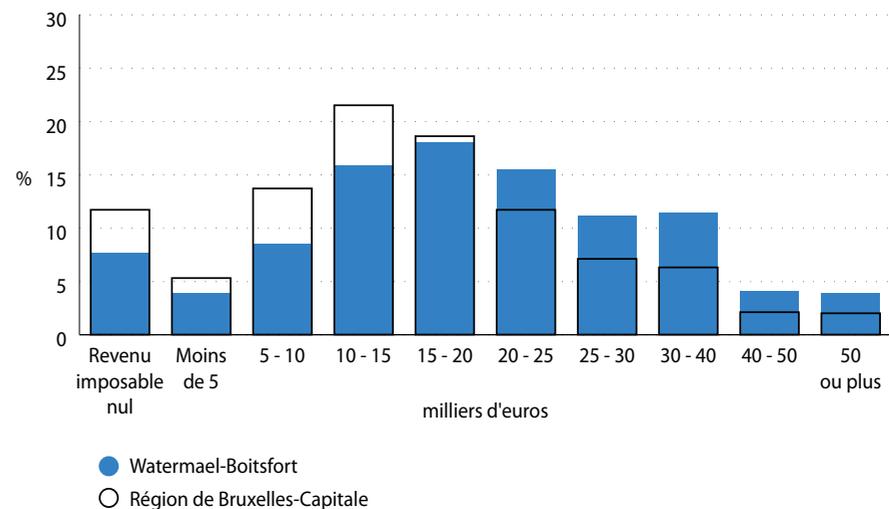
Les personnes déclarant des **revenus équivalents après impôt** dans les classes de revenus supérieurs à 20 000 euros sont plus représentées à Watermael-Boitsfort qu'à l'échelle régionale. La surreprésentation des habitants avec des déclarations de revenus très élevés peut contribuer à expliquer le degré d'inégalité plus élevé dans la commune (cf. plus haut). Les habitants aux déclarations de revenus bas (classes de 5 000 à 15 000 euros) sont quant à eux, sous-représentés à Watermael-Boitsfort par rapport à la situation régionale **7-5**.

La part de la population vivant dans un ménage avec un revenu total net imposable nul est moins importante à Watermael-Boitsfort qu'en Région bruxelloise. Les déclarations dont le revenu total net imposable est nul concernent des personnes qui perçoivent des revenus exonérés ou qui ne déclarent aucun revenu à l'impôt des personnes physiques. Il peut s'agir de bénéficiaires d'allocations sociales non imposables (par exemple le revenu d'intégration sociale et les allocations aux personnes handicapées), mais aussi de fonctionnaires internationaux, de certains étudiants, etc.

Ces catégories de contribuables peuvent également se retrouver, dans certains cas, dans les classes des revenus équivalents très bas (inférieurs à 5 000 euros) alors que, pour certains, leurs revenus effectifs sont en réalité plus élevés. Ces classes de revenus doivent être interprétées avec prudence étant donnés les biais inhérents à la **statistique fiscale** (cf. glossaire).

7-5

Distribution de la population selon le revenu équivalent après impôt, revenus 2019



Sources : IBSA & Statbel (RN, Statistique fiscale des revenus)

Note : Par souci de simplicité, les classes sont nommées avec des chiffres ronds, en réalité seule la borne inférieure de chaque classe y est incluse.

Si l'on s'intéresse aux revenus imposables déclarés individuellement par les contribuables, on observe qu'à Watermael-Boitsfort comme dans le reste de la Région bruxelloise, le revenu imposable médian des femmes est globalement inférieur à celui des hommes ⁷⁻⁶. C'est le cas pour toutes les situations familiales à Watermael-Boitsfort, y compris dans le cas des personnes isolées, alors qu'à l'échelle de la Région, les femmes isolées indiquent un revenu imposable supérieur à leurs homologues masculins. Les revenus médians sont plus élevés à Watermael-Boitsfort que dans l'ensemble de la Région quel que soit le sexe et le type de ménage.

7-6 Revenu imposable médian des déclarants par sexe et par position dans le ménage, en euros, revenus 2019

| | Watermael-Boitsfort | | | Région de Bruxelles-Capitale | | |
|-----------------------------------|---------------------|---------------|---------------|------------------------------|---------------|---------------|
| | Homme | Femme | Total | Homme | Femme | Total |
| Individu isolé | 23 409 | 21 918 | 22 372 | 18 090 | 19 182 | 18 753 |
| Individu en couple sans enfant | 26 339 | 20 010 | 24 040 | 23 208 | 18 087 | 21 060 |
| Individu en couple avec enfant(s) | 34 906 | 26 376 | 30 895 | 23 438 | 17 525 | 21 052 |
| Parent famille monoparentale | 30 259 | 21 920 | 23 000 | 21 221 | 18 032 | 18 495 |
| Total | 27 928 | 22 410 | 24 754 | 21 751 | 18 408 | 19 886 |

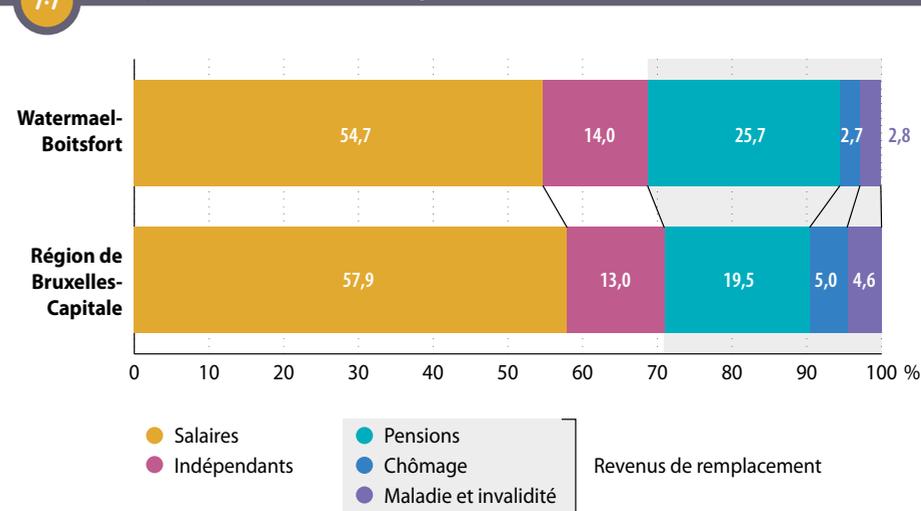
Sources : IBSA & Statbel (RN, Statistique fiscale des revenus)

Note :

- Seuls les déclarants âgés de 18 ans ou plus au 1^{er} janvier 2019 sont repris dans ce tableau.
- Les déclarants avec un revenu imposable (corrigé du quotient conjugal) nul ou négatif ont été écartés avant de calculer le revenu médian.
- La ligne "Total" ne reprend que les déclarants avec les types de position dans le ménage présentés dans ce tableau. Les revenus des membres des ménages collectifs, les enfants, les autres membres d'un ménage ou les individus appartenant à d'autres types de ménages ne sont pas pris en compte pour le calcul des médianes dans cette ligne "Total".

L'analyse de la source de ces revenus fiscaux (avant impôt) indique que la part des revenus issus du travail salarié est moindre à Watermael-Boitsfort qu'à l'échelle régionale (55 % contre 58 %), tandis que la part des revenus issus du travail indépendant y est très légèrement supérieure (14 % contre 13 %). La part des allocations de chômage et des indemnités d'invalidité est nettement inférieure à Watermael-Boitsfort (5,5 % contre 10 % pour la Région). Enfin, la part des revenus issus des pensions y est plus importante (26 % contre 19,5 % dans la Région) étant donnée la proportion importante de personnes âgées dans la commune ⁷⁻⁷.

7-7 Composantes du revenu net globalisé, revenus 2019



Sources : IBSA & Statbel (Statistique fiscale des revenus)

Note : Les revenus des indépendants sont généralement sous-estimés dans les déclarations à l'impôt des personnes physiques.

7.2. PERSONNES VIVANT AVEC UNE ALLOCATION

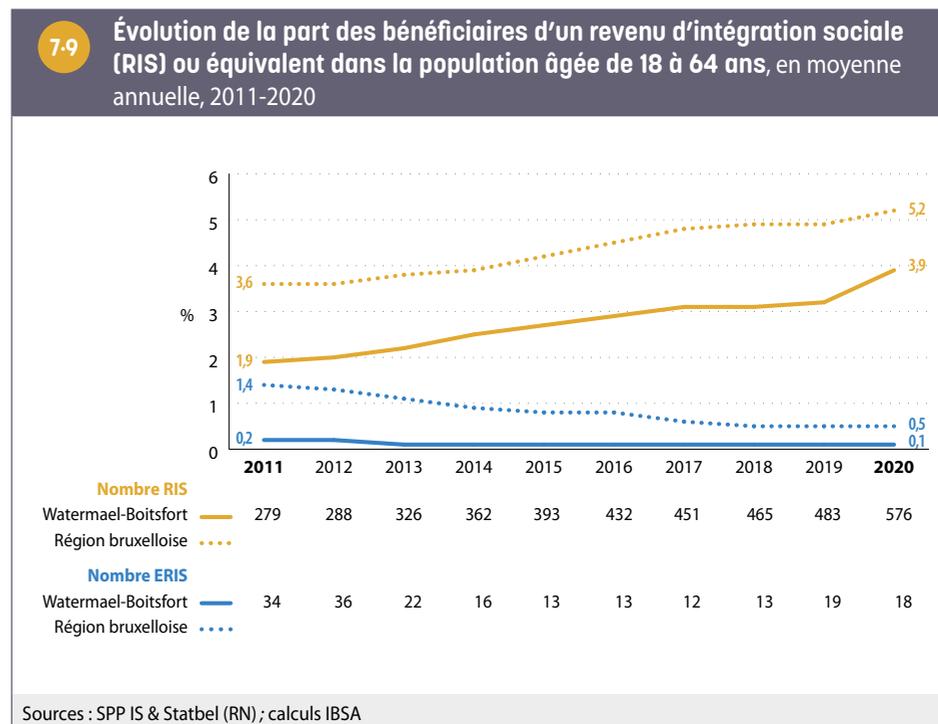
Le nombre de personnes qui perçoivent un revenu de remplacement (allocations de chômage ou indemnités d'invalidité) ou une allocation d'aide sociale constitue un indicateur du nombre de personnes qui doivent vivre avec un **revenu faible**, proche voire parfois inférieur au **seuil de risque de pauvreté**.

De manière globale, le pourcentage de la population qui vit avec une allocation de chômage, une indemnité d'invalidité ou une allocation d'aide sociale est moins élevé à Watermael-Boitsfort qu'à l'échelle de la Région bruxelloise, quelle que soit la catégorie d'âge. Néanmoins, ce pourcentage est plus élevé à Watermael-Boitsfort que dans les communes voisines du sud-est de la Région. Parmi la population d'âge actif à Watermael-Boitsfort (18-64 ans), 7 % vivent avec une allocation de chômage, 4,6 % avec une indemnité d'invalidité, 4,3 % avec un **revenu d'intégration (équivalent)** et 2 % avec une allocation aux personnes handicapées. Parmi les jeunes adultes (18-24 ans), plus d'un sur dix perçoit un revenu d'intégration sociale (ou équivalent) et parmi les personnes âgées (65 ans et plus), 7 % perçoivent la GRAPA et 5 % une allocation aux personnes handicapées **7-8**.

| | Watermael-Boitsfort | | | Région de Bruxelles-Capitale | |
|---|---------------------|----------|----------|------------------------------|----------|
| | Nombre (2021) | % (2011) | % (2021) | % (2011) | % (2021) |
| Population âgée de 18 à 24 ans | 2 184 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| Revenu d'intégration sociale ou équivalent (CPAS) | 250 | 5,5 | 11,4 | 9,1 | 15,4 |
| Allocation de chômage ou d'insertion (1) | 34 | 3,6 | 1,6 | 7,9 | 2,5 |
| Population âgée de 18 à 64 ans | 14 900 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| Revenu d'intégration sociale ou équivalent (CPAS) | 644 | 2,2 | 4,3 | 5,0 | 6,0 |
| Allocation de chômage ou d'insertion (1) | 1 035 | 9,7 | 6,9 | 13,2 | 8,5 |
| Indemnités d'invalidité (2) | 679 | 3,1 | 4,6 | 3,4 | 5,1 |
| Allocations aux personnes handicapées (2) | 298 | 2,3 | 2,0 | 1,8 | 2,0 |
| Population âgée de 65 ans et plus | 5 223 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| Garantie de revenu aux personnes âgées (GRAPA) | 383 | 5,1 | 7,3 | 9,3 | 12,7 |
| Allocations aux personnes handicapées (2) | 271 | 4,2 | 5,2 | 6,0 | 6,4 |

Sources : SPP IS, ONEM, INAMI, SPF Sécurité sociale - DGPH, SFP, Statbel (RN) ; calculs IBSA
 (1) Il s'agit du nombre de paiements des allocations.
 (2) Données pour le mois de décembre 2010 et décembre 2020.

L'évolution de la part des bénéficiaires du **revenu d'intégration sociale (RIS)** dans la population d'âge actif (18-64 ans) à Watermael-Boitsfort ces 10 dernières années suit une tendance à l'augmentation, similaire à celle observée à l'échelle régionale. Cependant, le taux de croissance a été supérieur à Watermael-Boitsfort ; en effet, le nombre de bénéficiaires d'un RIS a plus que doublé dans la commune au cours de cette période, avec une croissance marquée au cours de l'année 2020 suite à la crise du Covid-19 **7-9**.



Le nombre de bénéficiaires de l'équivalent au revenu d'intégration sociale (ERIS) est très faible à Watermael-Boitsfort. Soulignons que ces chiffres datent d'avant la guerre en Ukraine et l'arrivée de réfugiés en provenance de ce pays, les réfugiés ukrainiens en protection temporaire ayant droit (sous les conditions requises) à l'ERIS.

7.3. BÉNÉFICIAIRES DE L'INTERVENTION MAJORÉE (BIM)

Le nombre de [bénéficiaires de l'intervention majorée \(BIM\)](#) pour l'assurance soins de santé peut être utilisé comme un indicateur du nombre de personnes vivant dans des conditions financières difficiles.

En janvier 2021, 4 479 personnes ont droit à une intervention majorée à Watermael-Boitsfort en tant que titulaire ou comme personne à charge, soit 18 % de la population. C'est moins élevé que dans la Région prise dans son ensemble (26,5 %), mais supérieur à ce qui est observé dans les autres communes du sud-est de la Région [7-10](#).

7-10

Nombre et pourcentage de bénéficiaires de l'intervention majorée dans le cadre de l'assurance obligatoire soins de santé (BIM), par classe d'âge et par sexe, janvier 2021

| Classe d'âge | Watermael-Boitsfort | | | Région de Bruxelles-Capitale | | | Région de Bruxelles-Capitale | | |
|-----------------|--|--------------|--------------|--|-------------|-------------|--|-------------|-------------|
| | Nombre de bénéficiaires ⁽¹⁾ | | | Pourcentage de bénéficiaires ⁽¹⁾ dans la population | | | Pourcentage de bénéficiaires ⁽¹⁾ dans la population | | |
| | Homme | Femme | Total | Homme | Femme | Total | Homme | Femme | Total |
| Moins de 18 ans | 497 | 511 | 1 008 | 19,2 | 20,3 | 19,8 | 32,7 | 32,7 | 32,7 |
| 18 - 24 ans | 226 | 244 | 470 | 21,0 | 22,0 | 21,5 | 31,8 | 31,7 | 31,8 |
| 25 - 64 ans | 790 | 1 119 | 1 909 | 13,4 | 16,4 | 15,0 | 19,4 | 23,8 | 21,6 |
| 65 ans et plus | 357 | 735 | 1 092 | 17,4 | 23,2 | 20,9 | 30,6 | 35,3 | 33,4 |
| Total | 1 870 | 2 609 | 4 479 | 16,1 | 19,2 | 17,8 | 24,8 | 28,2 | 26,5 |

Sources : IBSA, BCSS (DWH MT&PS), Statbel (RN)

(1) Titulaires et personnes à charge.

8. FINANCES COMMUNALES

8.1. INDICATEURS CLÉS POUR LES FINANCES COMMUNALES

Le budget ordinaire de la commune concerne l'ensemble des dépenses et recettes récurrentes et habituelles. Les recettes et les dépenses relatives aux investissements ne sont pas récurrentes. Elles sont considérées séparément, dans le budget dit «extraordinaire».

Sur la période 2015-2020, Watermael-Boitsfort a enregistré pour les années 2015 à 2019 un solde ordinaire positif, avec des recettes supérieures aux dépenses. Toutefois, en 2020, en raison de la crise du Covid-19, les dépenses de la commune ont augmenté plus rapidement que ses recettes. Par conséquent, le service ordinaire affichait un solde négatif cette année-là. Le résultat cumulé reste cependant positif pour la période 2015-2020.

Les recettes et les dépenses d'une commune dépendent fortement de sa population. Ainsi, afin de pouvoir comparer les communes, les recettes et les dépenses, mais aussi la dette et les investissements, sont exprimés **par habitant**.

Dans les comptes 2015-2020, les recettes et les dépenses ordinaires par habitant, ainsi que la dette et les dépenses d'investissement par habitant, étaient en moyenne plus faibles à Watermael-Boitsfort durant cette période que pour l'ensemble des 19 communes bruxelloises

8-1.

| 8-1 Indicateurs clés des finances communales, moyenne des comptes 2015-2020 | Watermael-Boitsfort | 19 communes bruxelloises |
|---|---------------------|--------------------------|
| Recettes ordinaires en euros par habitant | 1 723 | 1 922 |
| Dépenses ordinaires en euros par habitant | 1 636 | 1 886 |
| Dette en euros par habitant | 770 | 1 463 |
| Dépenses d'investissements en euros par habitant | 162 | 292 |

Sources : SPRB - BPL & Statbel ; ca/culs IBSA

8.2. STRUCTURE DES PRINCIPALES RECETTES ET DÉPENSES ORDINAIRES

Les centimes additionnels sur le **précompte immobilier**¹⁷ constituent la plus grande source de recettes pour Watermael-Boitsfort. Leur part dans les recettes ordinaires est supérieure à leur part moyenne pour l'ensemble des 19 communes (36 % des recettes ordinaires à Watermael-Boitsfort contre 29 % pour les 19 communes, moyenne des comptes 2015-2020). Ramenées au nombre d'habitants, les recettes communales issues du précompte immobilier sont parmi les plus élevées des 19 communes bruxelloises, à un taux inférieur à la moyenne.

Les centimes additionnels sur l'**impôt des personnes physiques**¹⁸ représentent la deuxième source de revenus de la commune (22 % des revenus de Watermael-Boitsfort contre 10 % pour l'ensemble des 19 communes). Par habitant, la commune obtient le rendement de l'impôt des personnes physiques le plus élevé de toutes les communes bruxelloises (moyenne de la période 2015-2020). En effet, le revenu médian des habitants et le taux d'imposition des personnes physiques dans la commune sont supérieurs à la moyenne régionale (voir chapitre 7, Revenus).

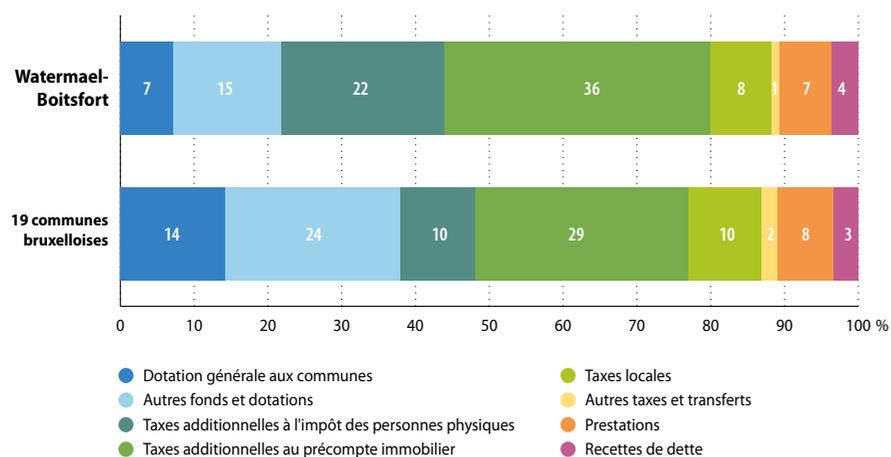
La somme des **fonds et dotations**¹⁹ représente la deuxième source de **recettes** de Watermael-Boitsfort. Toutefois, la part de cette source est nettement inférieure à la part moyenne pour l'ensemble des 19 communes confondues (22 % pour Watermael-Boitsfort contre 38 % pour la Région, moyenne des comptes 2015-2020). La dotation générale aux communes représente 7 % des recettes de la commune de Watermael-Boitsfort, tandis que les autres fonds et dotations représentent 15 % 8-2. En effet, en raison de ses revenus propres élevés, la commune reçoit une part plus faible de la dotation générale aux communes (rôle compensatoire).

17 Impôt sur les biens immobiliers, tels que les logements et les terrains.

18 Impôt sur le revenu des particuliers, tel que les salaires et les prestations.

19 Dotation générale aux communes (DGC) : montant alloué par Région bruxelloise pour assurer le financement général. Autres fonds et dotations : montants alloués à des fins spécifiques.

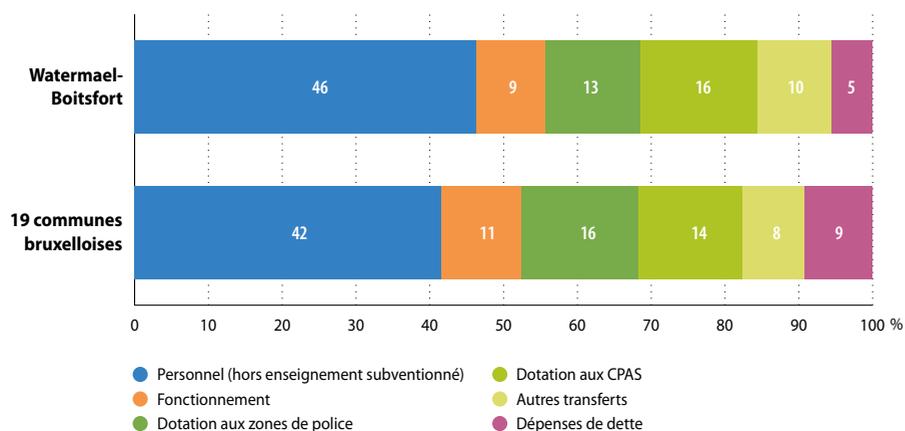
8-2 Répartition des recettes ordinaires (hors enseignement subventionné), moyenne des comptes 2015-2020



Source : SPRB - BPL ; calculs IBSA

Remarques : • Les prestations font référence aux recettes liées à la fourniture de biens et services par la commune (par exemple, les revenus locatifs d'un bâtiment).
• Les recettes de dette comprennent principalement les dividendes perçus par les communes de la part des intercommunales, ainsi que les intérêts de crédit.

8-3 Répartition des dépenses ordinaires (hors enseignement subventionné), moyenne des comptes 2015-2020



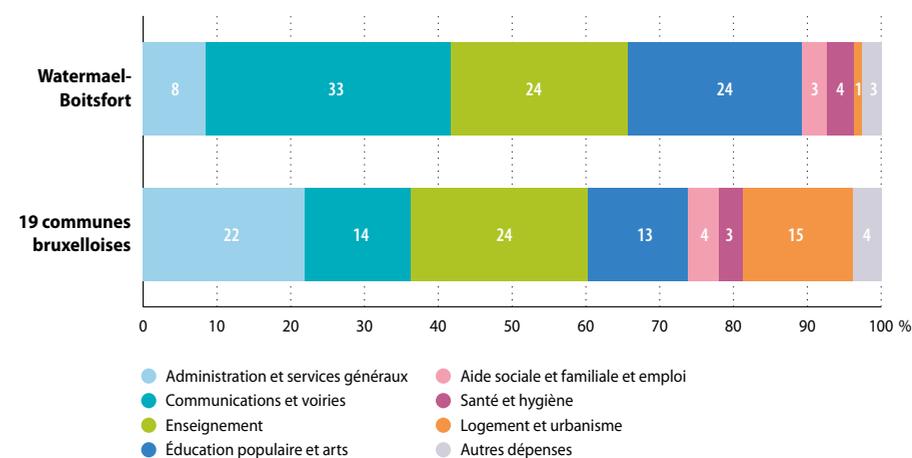
Source : SPRB - BPL ; calculs IBSA

Comme dans les autres communes, les frais de personnel constituent la principale **dépense** de la commune de Watermael-Boitsfort. Au cours de la période 2015-2020, une moyenne de 46 % des dépenses ordinaires a été consacrée aux frais de personnel de l'administration communale, contre 42 % pour les 19 communes **8-3**. Les dépenses de fonctionnement, la dotation à la zone de police et les dépenses de dette sont relativement moins élevées à Watermael-Boitsfort que dans l'ensemble des 19 communes, contrairement à la dotation au CPAS et aux autres transferts.

8.3. INVESTISSEMENTS

Les **dépenses d'investissement** fluctuent fortement d'une année à l'autre. On constate toutefois que les domaines des communications et des voiries (33 % des dépenses d'investissement contre 14 % pour les 19 communes), de l'éducation populaire et des arts (24 % des dépenses d'investissement contre 13 % pour les 19 communes) ont représenté en moyenne une part importante des investissements à Watermael-Boitsfort au cours de la période 2015-2020. En revanche, l'administration et les services généraux (8 % des dépenses d'investissement contre 22 % pour les 19 communes) ainsi que le logement et l'urbanisme (1 % des dépenses d'investissement contre 15 % pour les 19 communes) ont représenté une part relativement plus faible des investissements de la commune pendant cette période **8-4**.

8-4 Répartition des dépenses d'investissement par fonction, moyenne des comptes 2015-2020



Source : SPRB - BPL ; calculs IBSA

9. LOGEMENT

Au 1^{er} janvier 2021, Watermael-Boitsfort compte 6 935 bâtiments dont 6 460 résidentiels et 475 non résidentiels. La part de bâtiments résidentiels est supérieure à la moyenne régionale, comme dans la plupart des communes de **deuxième couronne** de la Région. Les bâtiments résidentiels se composent de 12 130 logements à Watermael-Boitsfort, dont 2 056 logements sociaux.

À l'heure de la présente rédaction, nous ne disposons pas de données récentes sur le montant des loyers à l'échelle des communes. Les dernières données disponibles relatives au montant des loyers à l'échelle communale datent de 2018 ; à ce moment-là, le loyer moyen était de 866 euros à Watermael-Boitsfort, contre 739 euros à l'échelle régionale²⁰. De manière générale dans la Région, le montant du loyer, de même que celui des charges (énergie et eau) pèsent lourd dans le budget de nombreux ménages bruxellois. C'est l'une des premières causes de surendettement des ménages²¹.

9.1. CARACTÉRISTIQUES DU BÂTI RÉSIDENTIEL

À Watermael-Boitsfort, parmi les 6 460 bâtiments résidentiels, 90 % sont des maisons²², et 10 % des immeubles à appartements (contre respectivement 77 % et 23 % dans la Région). Plus spécifiquement, 57 % sont des maisons deux façades, 26 % des maisons 3 façades et 7 % des maisons 4 façades, contre respectivement 64 %, 9 % et 4 % en Région bruxelloise. Les maisons 3 façades (surtout) et 4 façades y sont donc surreprésentées par rapport à la situation régionale, à l'inverse des maisons deux façades et en particulier des immeubles à appartements **9-1**.

| 9-1 Répartition des bâtiments résidentiels par type (nature cadastrale), 2021 | | | | |
|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|---------------------------------|
| | Maisons 2 façades | Maisons 3 façades | Maisons 4 façades | Immeubles à appartements |
| Watermael-Boitsfort | 57 % | 26 % | 7 % | 10 % |
| Région de Bruxelles-Capitale | 64 % | 9 % | 4 % | 23 % |

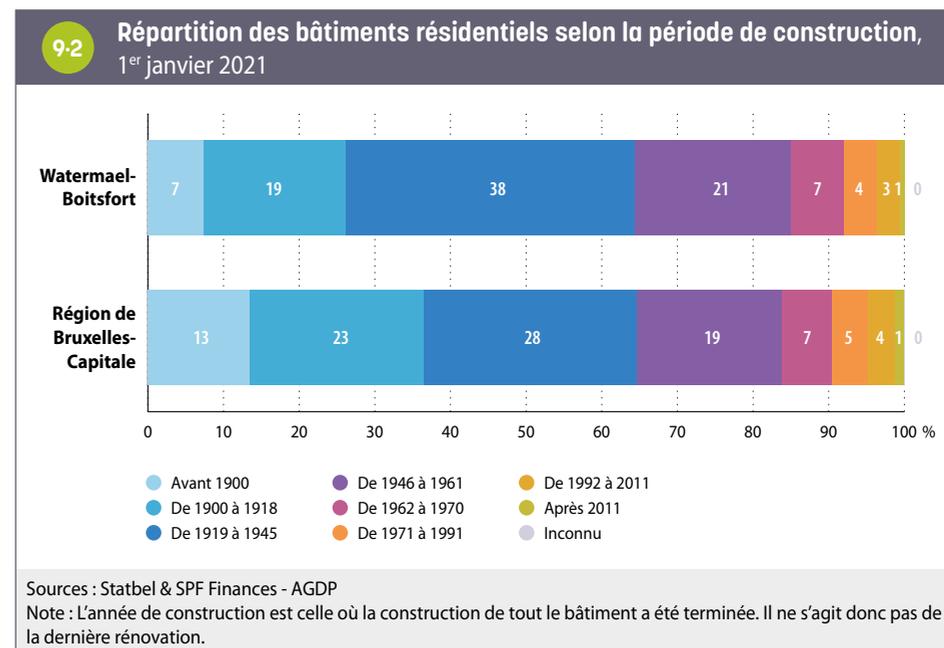
Sources : Statbel & SPF Finances - AGDP

20 SLRB, Observatoire des loyers, enquête 2018 <https://slrb-bghm.brussels/sites/default/files/media/publication/documents/slrbs-obsloyer-enquete2018-fr-web.pdf>

21 Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2020).

22 Certains de ces bâtiments, identifiés comme maisons au niveau du bâti, sont parfois divisés en plusieurs logements.

Si l'urbanisation de la commune fut entamée à la fin du 19^e siècle, la plupart des logements ont été construits après la Première Guerre mondiale (**deuxième couronne**). En effet, près de 60 % des bâtiments résidentiels ont été construits entre 1919 et 1961 **9-2**. C'est également au début de cette période (années '20) que les cités-jardins du Logis et du Floreal ont été construites. Les bâtiments résidentiels anciens à très anciens – construits avant 1919 – sont néanmoins bien présents à Watermael-Boitsfort, de façon moindre qu'au niveau régional (26 % du parc de bâtiments résidentiels, contre 36 % dans la Région), mais toutefois nettement plus que dans la plupart des autres communes de deuxième couronne.



Les logements de grande taille sont surreprésentés à Watermael-Boitsfort par rapport à la moyenne régionale. En effet, sur la base du Censur 2011, 21 % des logements comptent 5 pièces, 15 % comptent 6 pièces, 11 % comptent 7 pièces et 16 % comptent 8 pièces ou plus. Chacune de ces proportions est plus importante qu'au niveau régional. En corollaire, les

logements de moins de 5 pièces sont sous-représentés (31 % contre 47 % au niveau de la Région) (cf. Zoom sur les communes, édition 2016).

Toujours sur base des données du Censur 2011, il apparaît que la moitié (50 %) des logements sont occupés par leur propriétaire, soit une proportion nettement plus élevée qu'à l'échelle de la Région (39 %).

9.2. PARC DE LOGEMENTS SOCIAUX ET AUTRES LOGEMENTS À FINALITÉ SOCIALE

Au 31 décembre 2020, Watermael-Boitsfort compte 2 056 logements sociaux, soit 46 de moins qu'en décembre 2010. Rapporté au nombre de ménages, le nombre de logements sociaux est nettement plus élevé à Watermael-Boitsfort (17,9 pour 100 ménages) qu'en Région bruxelloise (7,2 pour 100 ménages)

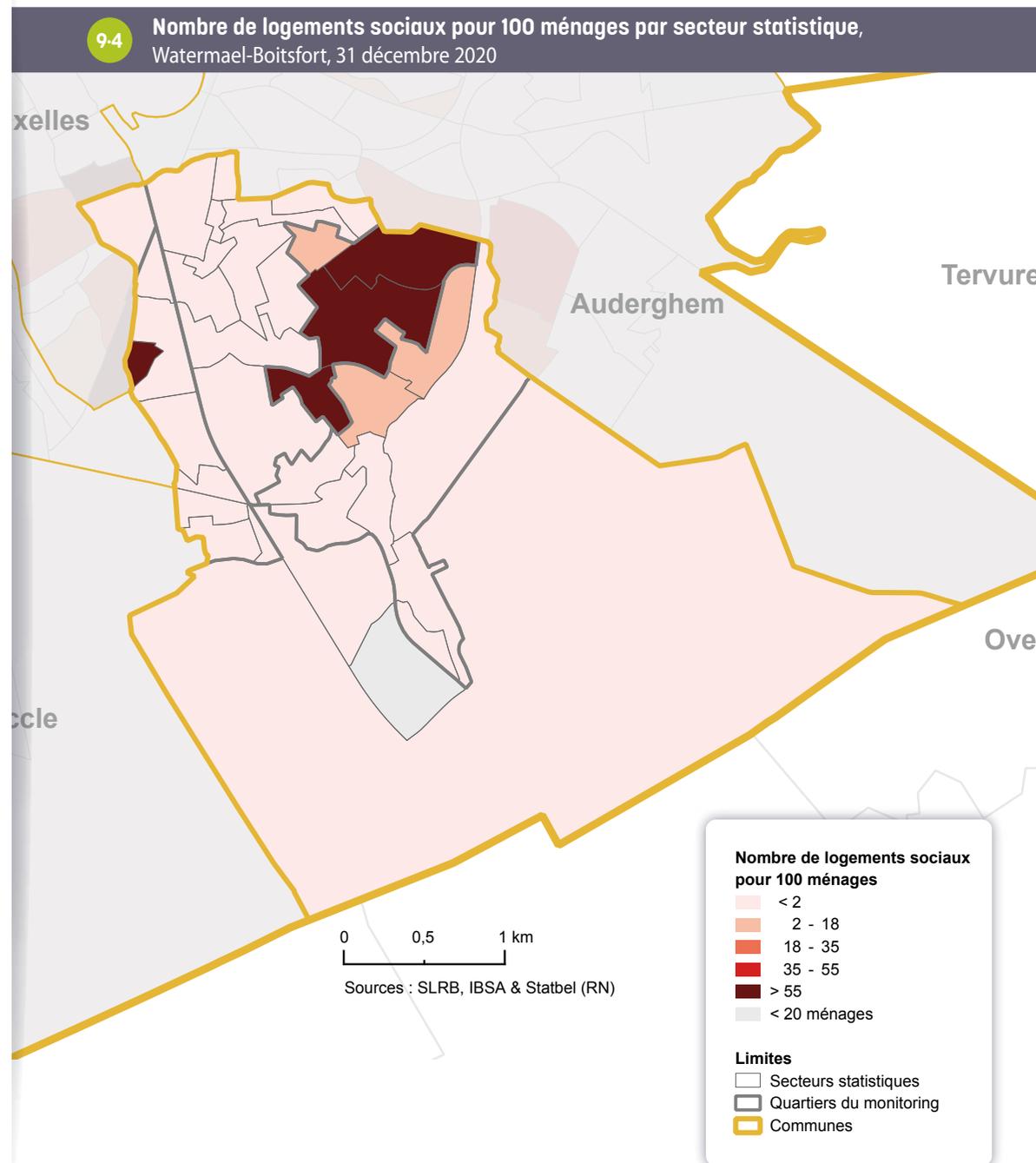
9-3. C'est la commune où cette proportion est la plus élevée en Région bruxelloise.

Notons qu'en 2022, 478 ménages boitsfortois (508 en ajoutant les demandes de logements modérés et moyens), soit 4 % des ménages de la commune, sont inscrits sur la liste d'attente pour un logement social en Région bruxelloise ; ils remplissent donc les conditions d'accès et sont en attente d'une attribution²³.

| 9-3 Parc et proportion de logements sociaux, 31 décembre 2020 | | |
|--|----------------------------|-------------------------------------|
| | Watermael-Boitsfort | Région de Bruxelles-Capitale |
| Nombre de logements sociaux | 2 056 | 40 089 |
| Nombre de logements sociaux pour 100 ménages privés | 17,9 | 7,2 |
| Sources : SLRB, Statbel (RN) ; calculs IBSA | | |

Cet important parc social est lié à la présence des deux cités-jardins, le Logis et Floréal (dans le quartier des Trois Tilleuls), qui concentrent une grande part de logements sociaux. Le secteur statistique Ville-et-Forêt - Élan (quartier du Dries), à l'ouest de la commune est également constitué quasi exclusivement de logements sociaux **9-4**.

²³ Sources : SLRB et Statbel, calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles. Nombre de ménages sur liste d'attente au 8/6/2022, avant radiation.



Outre les logements sociaux, il existe d'autres «**logements à finalité sociale**». Cette catégorie de logements englobe le logement social, mais également d'autres «*logements produits ou encadrés dans le cadre d'une politique publique régionale, que ce soit au niveau de la fixation du loyer ou des conditions d'acquisition et/ou de revente des biens*»²⁴. Les critères d'accès ou le caractère social permanent ou non de ces logements diffèrent toutefois au sein de cette large catégorie. Ces autres logements à finalité sociale sont relativement peu nombreux à Watermael-Boitsfort.

Concernant le **parc locatif**, outre les logements sociaux loués par les Sociétés Immobilières de Service Public (SISP), il existe un certain nombre d'autres **logements publics** potentiellement à caractère social (logements communaux, du CPAS, du Fonds du logement et, plus rarement, de la Régie foncière régionale). Comme dans le cas du logement social, la durée de la finalité sociale est permanente. Ceux-ci sont au nombre de 49 à Watermael-Boitsfort²⁵. Il faut toutefois noter que, de manière générale en Région bruxelloise, une partie de ces logements sont loués à des prix proches du marché privé (et sont donc réservés à la classe moyenne).

Par ailleurs, un certain nombre de logements appartenant à des propriétaires privés sont gérés par des **agences immobilières sociales** (AIS) à des loyers inférieurs aux prix du marché, à destination de ménages à bas revenus. Le loyer que paie le locataire est notamment défini en fonction du loyer qui a été convenu avec le propriétaire du logement. Par ailleurs, contrairement aux logements publics, la finalité sociale de ces logements n'est pas permanente. Elle dépend de la volonté du propriétaire privé. La durée minimale d'un contrat avec une AIS est de 3 ans. À Watermael-Boitsfort, 62 logements sont loués via des AIS au 30/09/2019.

Enfin, au niveau de l'**acquisitif**, il existe également différents dispositifs visant à rendre l'achat d'un logement plus accessible. Certains dispositifs publics visent à produire des logements et à les vendre à un prix inférieur au marché²⁶, d'autres visent à rendre l'accès au crédit plus facile, afin de permettre l'achat sur le marché privé²⁷. Au total, on dénombre 42 logements acquisitifs à finalité sociale à Watermael-Boitsfort²⁸ **9-5**.

9-5

Nombre de logements à finalité sociale (hormis les logements sociaux), locatifs et acquisitifs, 2019 et 2020

| | Locatifs | | Acquisitifs |
|------------------------------|--|------------------------|-------------|
| | Logements publics (hors logements sociaux) | Logements privés (AIS) | |
| Watermael-Boitsfort | 49 | 62 | 42 |
| Région de Bruxelles-Capitale | 7 526 | 6 962 | 11 079 |

Sources : Fonds du logement, Citydev, urban.brussels/DRU, CLTB, Bruxelles-Logement, Régie Foncière régionale

24 Perspective.brussels (2021).

25 Logements communaux (commune et CPAS, hors logements libres) au 31/12/2019.

26 Il s'agit par exemple des logements vendus par le Fonds du Logement, par Citydev ou dans le cadre de contrats de quartiers.

27 Il s'agit par exemple des prêts accordés par le Fonds du Logement.

28 Il s'agit ici : des logements vendus par le Fonds du Logement au 31/12/2020, des logements issus des Contrats de quartiers durables au 31/12/2020, des logements Citydev vendus entre 2010 et le 31/12/2020 et des prêts actifs du Fonds du Logement au 31/12/2019.

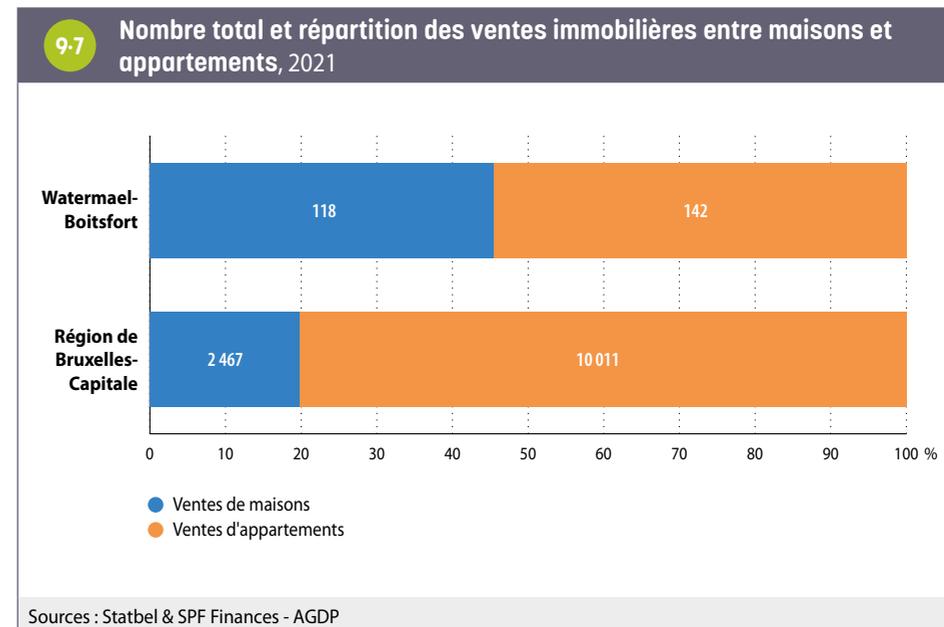
9.3. PRIX DE VENTES IMMOBILIÈRES

De manière générale, le prix de l'immobilier est plus élevé à Watermael-Boitsfort qu'à l'échelle de la Région Bruxelloise. En 2021, le prix médian des ventes d'appartements et des maisons deux et trois façades est respectivement de 275 000 et de 550 000 euros dans la commune, contre 240 000 euros et 455 000 euros pour la Région ⁹⁻⁶. Entre 2011 et 2021, le prix de vente médian des appartements et des maisons corrigé de l'inflation a augmenté de façon significative (respectivement +12 % et +11 %). L'augmentation des prix de vente est encore plus importante à l'échelle de la Région (+22 % et +18 % dans la Région).

| 9-6 Prix de ventes immobilières (en euros de 2021) et nombre de transactions, 2011 et 2021 | | | | |
|--|---------------------|-----------|------------------------------|-----------|
| | Watermael-Boitsfort | | Région de Bruxelles-Capitale | |
| | 2011 | 2021 | 2011 | 2021 |
| Maisons deux et trois façades | | | | |
| Prix médian | 496 000 € | 550 000 € | 385 000 € | 455 000 € |
| Nombre de transactions | 103 | 109 | 2 115 | 2 317 |
| Appartements | | | | |
| Prix médian | 245 000 € | 275 000 € | 196 000 € | 240 000 € |
| Nombre de transactions | 136 | 142 | 8 276 | 10 011 |
| Nombre total de transactions pour 100 ménages¹ | 2,11 | 2,27 | 1,98 | 2,23 |

Sources : Statbel (RN) & SPF Finances (AGDP) ; calculs IBSA
(1) Cet indicateur inclut également les ventes immobilières des maisons 4 façades.

Comme en Région bruxelloise, en 2021, la majorité des transactions à Watermael-Boitsfort concerne des appartements, mais la proportion de ventes de maisons y est nettement plus importante qu'à l'échelle de la Région ⁹⁻⁷.



10. MOBILITÉ ET ENVIRONNEMENT

10.1. MOBILITÉ

Motorisation des ménages

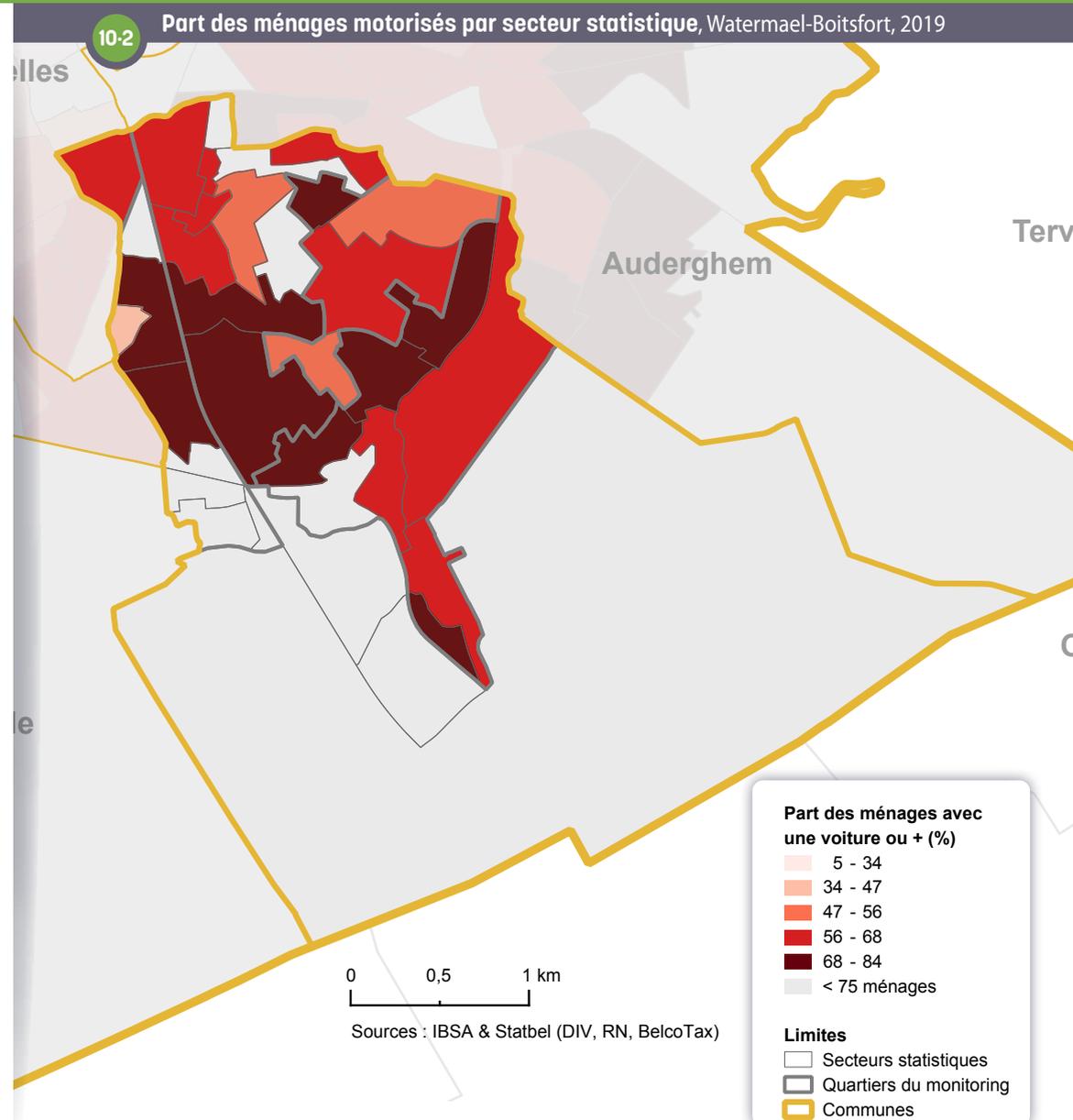
À Watermael-Boitsfort, on dénombre 0,9 voiture par ménage. Il s'agit d'une valeur supérieure à celle de la Région (0,6). Ce taux de motorisation place Watermael-Boitsfort en deuxième position dans la liste des communes bruxelloises les plus motorisées, après Woluwe-Saint-Pierre (0,95 voiture par ménage, commune la plus fortement motorisée). Globalement, le niveau de motorisation des ménages dépend d'un ensemble de facteurs, dont le revenu du ménage, la composition et l'âge de ses membres (e.a. la présence d'enfant(s) dans le ménage), la densité locale de services (commerces etc.), l'existence d'alternatives à la mobilité motorisée²⁹.

À Watermael-Boitsfort, 35 % des ménages n'ont pas de voitures, ce qui est largement inférieur à la situation régionale (52 %), 49 % des ménages possèdent une seule voiture (contre 38 % en Région bruxelloise), et 16,5 % en possèdent au moins deux (contre 10 % dans la Région) ¹⁰⁻¹.

| 10-1 Motorisation des ménages, 2019 | | | | |
|--|--------------------|------|---------------------|------------------------------|
| | | | Watermael-Boitsfort | Région de Bruxelles-Capitale |
| Part des ménages avec ... | 0 voiture | % | 34,8 | 52,3 |
| | 1 voiture | % | 48,7 | 37,7 |
| | 2 voitures ou plus | % | 16,5 | 10,0 |
| Voitures par ménage | | Taux | 0,9 | 0,6 |
| Part des ménages avec une voiture de société | | % | 12,5 | 7,7 |
| Source : Statbel ; calculs IBSA | | | | |

29 Voir IBSA (2019).

10-2 Part des ménages motorisés par secteur statistique, Watermael-Boitsfort, 2019



La part de ménages motorisés varie au sein de la commune **10-2**. Ainsi, dans le secteur Ville-et-Forêt - Élan (quartier du Dries), moins de la moitié des ménages sont motorisés, alors que dans les secteurs qui l'entourent (notamment), la part de ménages motorisés est comprise entre 68 % et 84 %. Les autres secteurs où la part de ménages motorisés est inférieure à la moyenne communale sont le Logis-Sud et Floreal (composés essentiellement de logements sociaux) et Loutrier - Wiener : dans ces secteurs, environ la moitié des ménages sont motorisés.

La part de ménages disposant d'une voiture de société est supérieure à Watermael-Boitsfort à ce que l'on observe dans la Région (12,5 % contre 8 %) **10-1**. Watermael-Boitsfort se situe ainsi dans le top 5 des communes où les ménages sont le plus fréquemment dotés de ce type de voiture (avec les communes du sud-est de la Région). C'est à Woluwe-Saint-Pierre que cette part est la plus élevée (16 %) et à Saint-Josse qu'elle est la plus faible (2,6 %).

Ces variations communales s'expliquent essentiellement par les différences en termes de **taux d'emploi** et de caractéristiques des emplois occupés par les résidents de chacune des communes. En Belgique, la probabilité de disposer d'une voiture de société augmente avec le niveau de salaire du travailleur, et 64 % des travailleurs les mieux rémunérés (décile supérieur³⁰) bénéficient d'une voiture de société, ce qui est beaucoup moins le cas des travailleurs moins bien rémunérés (May *et al.*, 2019).

Voitures partagées

Les premières voitures partagées Cambio ont été mises en service en 2003. De façon générale, l'offre Cambio (mesurée en nombre d'emplacements) a augmenté de façon importante jusqu'en 2017, et s'est relativement stabilisée depuis (Parking.Brussels 2020). Elle est inégalement répartie au sein de la Région, et se concentre dans le centre et dans les communes de **première couronne**, particulièrement à l'est.

L'offre est plus élevée à Watermael-Boitsfort qu'à l'échelle de la Région bruxelloise. En 2021, on y dénombre ainsi 18 emplacements, soit un pour 1 401 habitants, contre un pour 1 886 habitants pour l'ensemble de la Région. À Ixelles, commune la mieux équipée, on dénombre un emplacement pour 1 094 habitants, contre un pour 7 172 habitants à Anderlecht, commune la moins bien équipée **10-3**.

L'utilisation des véhicules partagés Cambio situés dans la commune est un peu supérieure à ce qui s'observe à l'échelle de la Région ; ainsi, au cours de l'année 2021, chaque véhicule partagé a été réservé 464 fois en moyenne à Watermael-Boitsfort, contre 439 fois dans la Région.

| 10-3 Offre et demande en voitures partagées Cambio, 2021 | | | | | |
|---|------------------------------|----------------------------|-------------------------------------|---|--|
| | | Watermael-Boitsfort | Région de Bruxelles-Capitale | Ixelles (min en terme d'hab./empl.) | Anderlecht (max en terme d'hab./empl.) |
| Offre / Emplacements | Emplacements | 18 | 647 | 80 | 17 |
| | Habitants par emplacement | 1 401 | 1 886 | 1 094 | 7 172 |
| Demande / Réservations | Réservations | 8 346 | 284 252 | 27 350 | 7 502 |
| | Réservations par emplacement | 464 | 439 | 342 | 441 |
| Source : parking.brussels | | | | | |

30 Soit les 10 % des salariés les mieux rémunérés.

10.2. ENVIRONNEMENT

Pollution atmosphérique

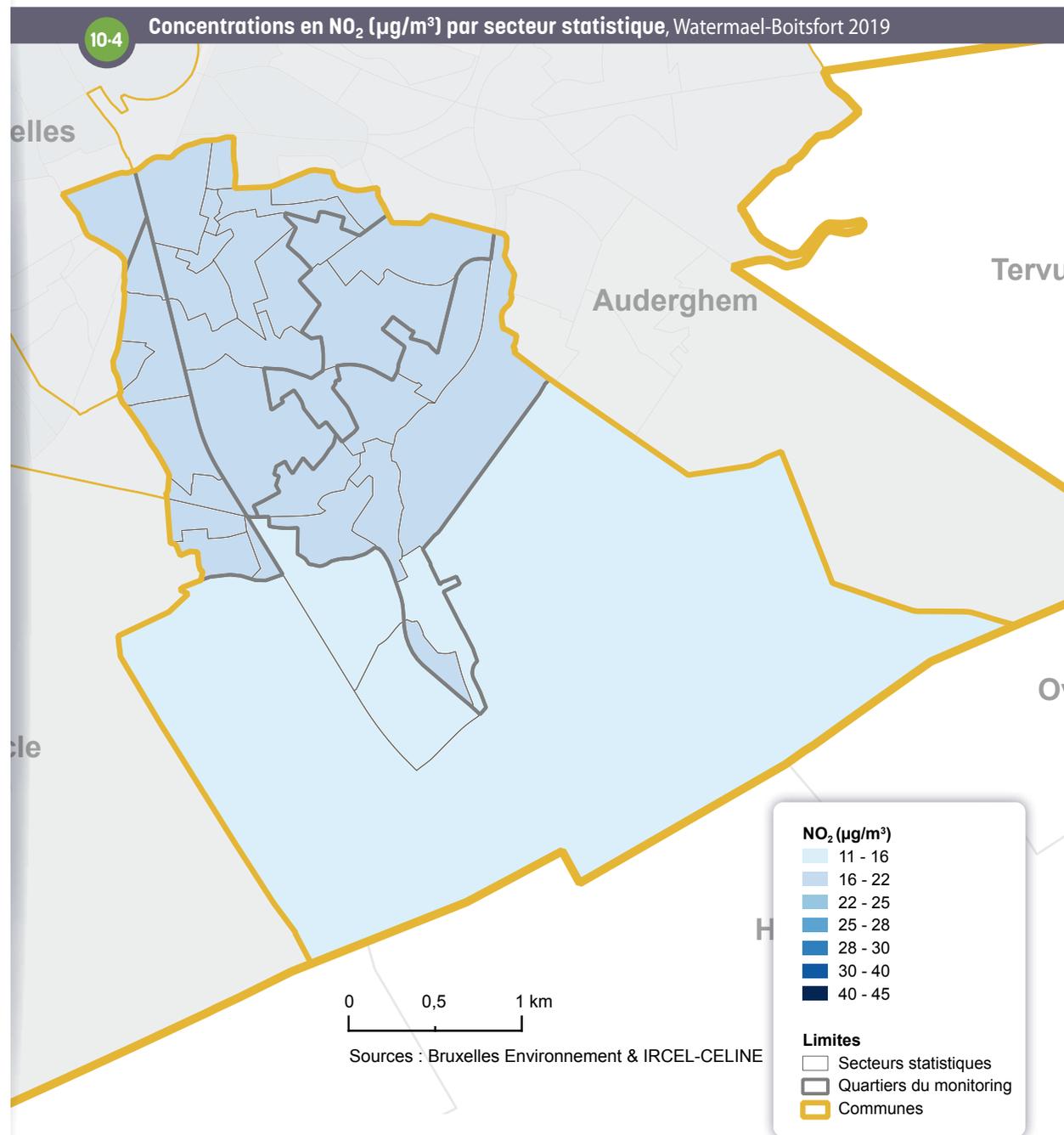
Le dioxyde d'azote (NO_2) est un gaz nocif pour la santé humaine. On considère ainsi qu'en Région bruxelloise, de l'ordre de 4,7 % de la mortalité est attribuable à la pollution au NO_2 , soit près de 400 décès par an (Andrieu *et al.*, 2020). Les sources principales de pollution de l'air extérieur (tous polluants confondus) sont liées au trafic routier, au chauffage des bâtiments, à la production d'énergie et à l'incinération des déchets. Concernant spécifiquement le NO_2 , on considère que, en Région bruxelloise, 44 % des concentrations seraient liées au trafic routier, et que 45 % seraient dues à une contribution externe à la Région³¹.

En Région bruxelloise, en 2021, les **concentrations moyennes annuelles en NO_2** relevées dans les différentes stations de mesure de la qualité de l'air sont inférieures aux valeurs guides de l'UE ($40 \mu\text{g}/\text{m}^3$), mais systématiquement supérieures au seuil recommandé depuis 2021 par l'OMS ($10 \mu\text{g}/\text{m}^3$)³².

La **concentration en NO_2** est inégalement répartie en Région bruxelloise, certains secteurs étant jusqu'à quatre fois plus pollués que d'autres (Andrieux *et al.*, 2020). Watermael-Boitsfort, en tant que commune de **deuxième couronne** du sud-est de la Région, bordée par la Forêt de Soignes à l'est, est moins exposée que la moyenne régionale **10-4**. En fait, grâce à la Forêt de Soignes, Watermael-Boitsfort est même la commune la moins exposée de la Région.

31 Bruxelles Environnement (2022). Qualité de l'air : concentration en dioxyde d'azote (NO_2). In L'environnement à Bruxelles. Etat des lieux. En ligne : <https://environnement.brussels/citoyen/outils-et-donnees/etat-des-lieux-de-lenvironnement/qualite-de-lair-exterieur-etat-des-lieux#qualite-de-lair-concentration-en-dioxyde-dazote-no2>. Consulté le 12-12-2022.

32 Idem.

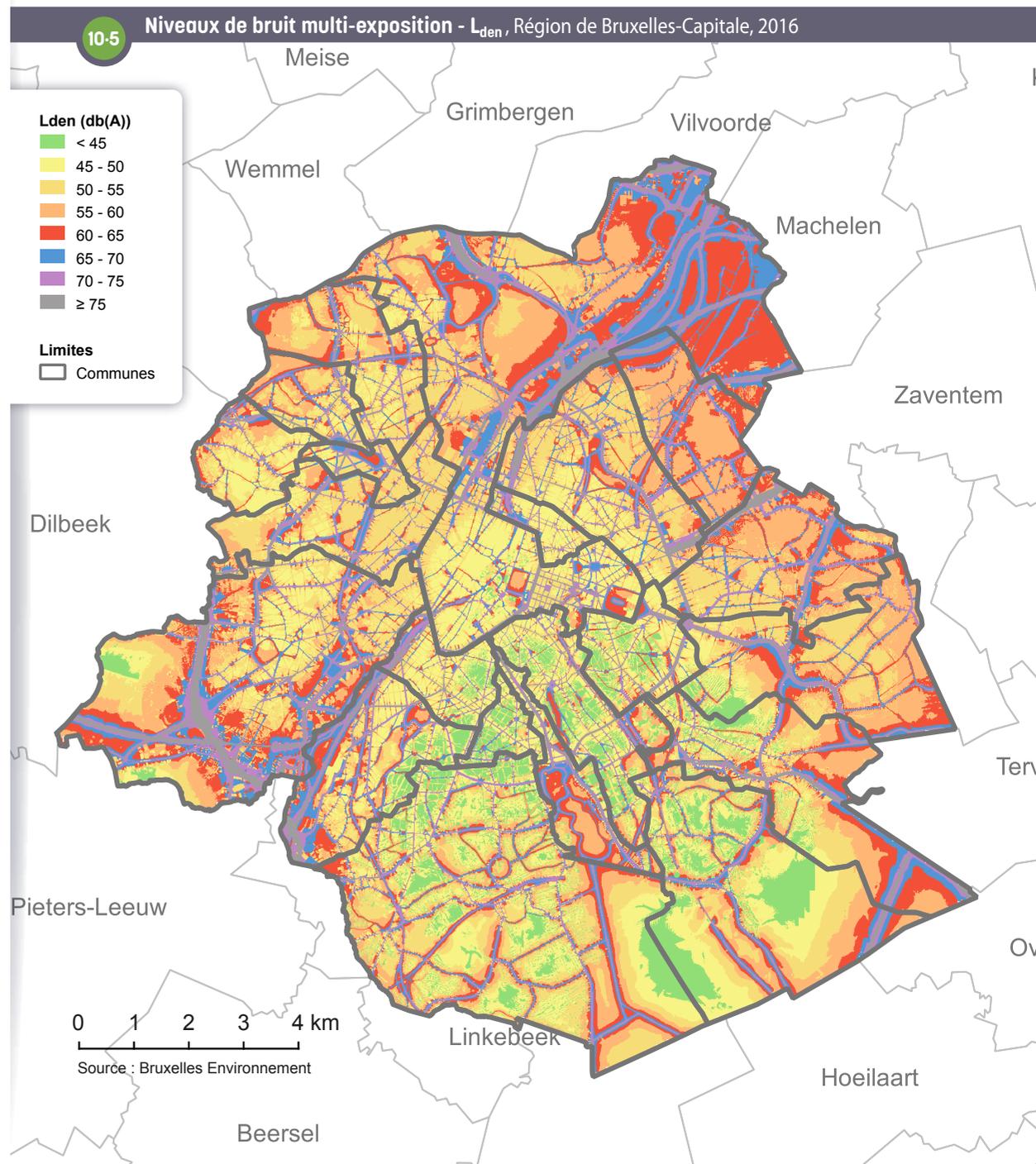


Pollution sonore

Les effets de la pollution sonore sont multiples : on distingue ainsi les effets auditifs (pertes auditives, acouphènes etc.) et les effets non-auditifs (perturbations du sommeil, maladies cardiovasculaires, petit poids de naissance et prématurité, troubles cognitifs chez les enfants, effets sur la santé mentale etc.). On estime que «le bruit environnemental lié au transport routier seul est responsable en Région bruxelloise de la perte de plus de 10 103 années de vie en bonne santé par an» (Andrieux et al., 2020).

En Région bruxelloise, environ 70 % de la population est exposée à des niveaux sonores (moyens sur 24h) liés au trafic routier supérieurs aux valeurs guides fixées par l'OMS (53 décibels - dB) (idem).

La carte des niveaux de bruit ¹⁰⁻⁵ est construite en prenant en considération la combinaison des bruits émis par différents modes de transports (routier, aérien et ferroviaire). Il s'agit ici de la situation moyenne sur 24h. À Watermael-Boitsfort, les infrastructures routières et ferroviaires expliquent l'essentiel de la répartition des nuisances sonores. En effet, les abords du chemin de fer et des gares de Boitsfort et de Watermael sont soumis à au bruit des trains. Les abords du boulevard du Souverain au sud de la commune ainsi que ceux de la fin de l'E411 au nord du territoire, sont quant à eux exposés au bruit du trafic routier.

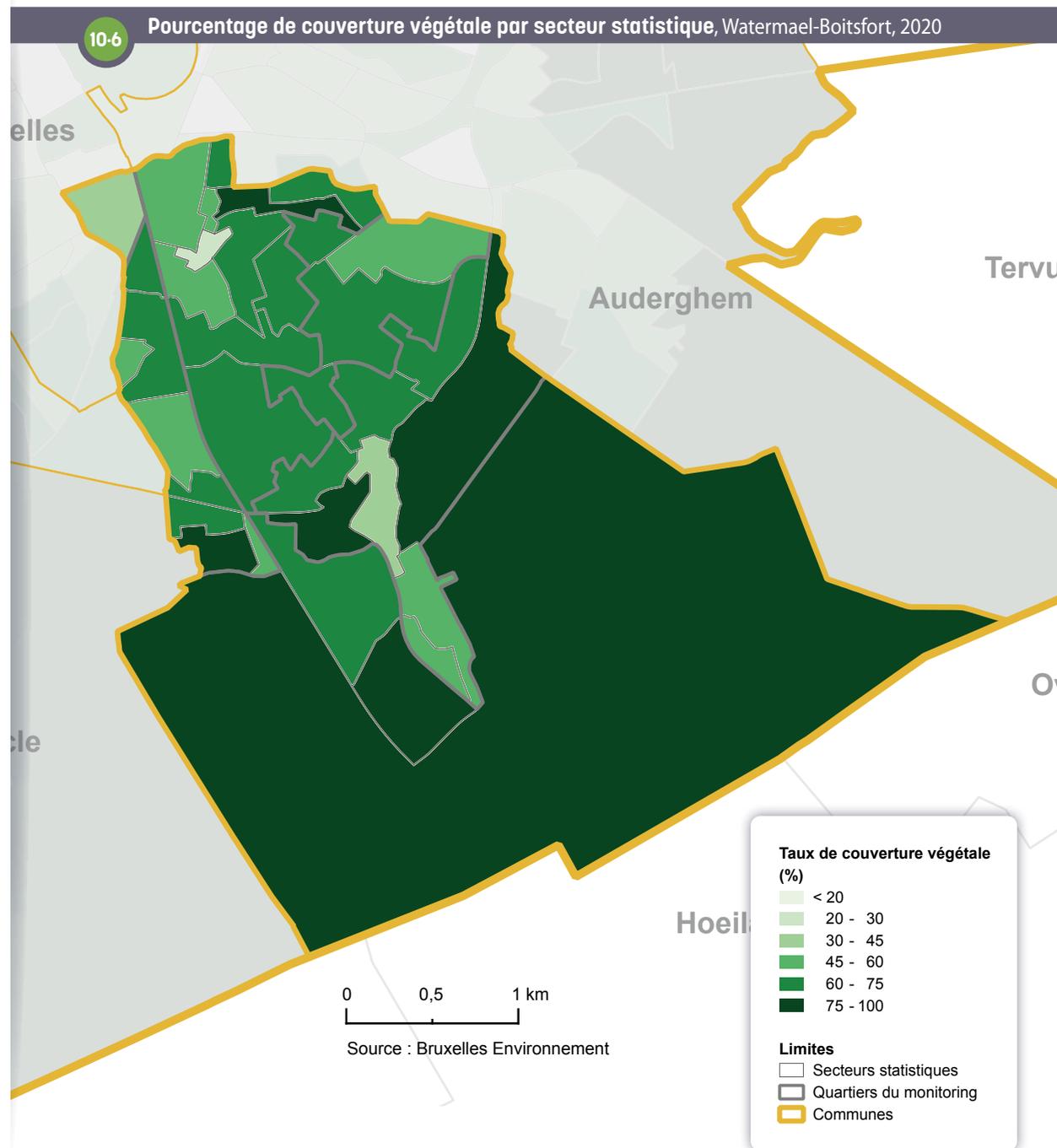


Espaces verts

Outre leur rôle sur la préservation de la faune et de la flore, les espaces verts sont aussi des éléments qui améliorent la qualité de vie et la santé. La présence d'espaces verts est ainsi associée à une meilleure humeur, une restauration des capacités d'attention, à une réduction du stress. De façon moins directe, la présence d'espaces verts contribue à encourager l'activité physique, à améliorer la qualité de l'air, à réduire l'exposition au bruit et aux zones de chaleurs, et contribue donc à réduire le risque de développer certaines maladies (Andrieu *et al.*, 2020). Au-delà de ces effets sur la santé, les espaces verts sont aussi des lieux de rencontre qui peuvent améliorer la cohésion sociale.

Watermael-Boitsfort est une commune en moyenne *largement plus verte* en comparaison avec la Région dans son ensemble, du fait de la présence de la Forêt de Soignes, incluant à son orée, le parc Tournay Solvay. La commune héberge plusieurs zones ayant le statut de réserve naturelle, les sites dits «des enfants noyés» ou du «Vuylbeek» ou de réserve forestière, le «Grippensdelle». De manière générale, les zones vertes (y compris la Forêt de Soignes) et étangs présents sur le territoire de Watermael-Boitsfort contribuent de façon importante au maillage vert et bleu de la Région bruxelloise. La promenade verte y passe également. En outre, la commune compte aussi de nombreux jardins privés, des rues bien souvent arborées (notamment dans les quartiers des cités-jardins), et autres espaces verts divers. Ainsi, 86 % du territoire communal est sous couverture végétale (contre 52 % pour l'ensemble de la région) et 70 % sous couverture arborée (contre 33 % pour l'ensemble de la région) ¹⁰⁻⁷.

La carte de la part du territoire sous couverture végétale par [secteur statistique](#) ¹⁰⁻⁶ fait ressortir la présence de la Forêt de Soignes au sud et à l'est de la commune et le parc de la Héronnière au nord. La couverture végétale est importante dans la majorité des secteurs de la commune.



Une partie importante des espaces verts est accessible au public. À Watermael-Boitsfort, 58 % du territoire communal est constitué d'espaces verts et récréatifs accessibles au public, contre 19 % dans la Région. Seuls 6 % du territoire est considéré comme en carence en espaces verts et récréatifs accessibles au public, un pourcentage nettement inférieur à celui de la Région 10-7.

| 10-7 Caractéristiques des surfaces vertes | | | |
|---|--------------------|---------------------|------------------------------|
| | Année de référence | Watermael-Boitsfort | Région de Bruxelles-Capitale |
| Surface de la végétation (km ²) | 2020 | 11,2 | 85,0 |
| Surface de la couverture arborée (km ²) | | 9,1 | 53,6 |
| Part du territoire sous couverture végétale (%) | | 86 | 52 |
| Part du territoire sous couverture arborée (%) | | 70 | 33 |
| Superficie des espaces verts et récréatifs accessibles au public (km ²) | 2021 | 7,6 | 30,2 |
| Superficie du territoire où il existe une carence en espaces verts et récréatifs accessibles au public (km ²) | | 0,8 | 43,7 |
| Part du territoire en espaces verts et récréatifs accessibles au public (%) | | 58 | 19 |
| Part du territoire carencé en espaces verts et récréatifs accessibles au public (%) | | 6 | 27 |
| Densité des espaces verts et récréatifs accessibles au public par habitant (m ² /hab) | | 301 | 25 |

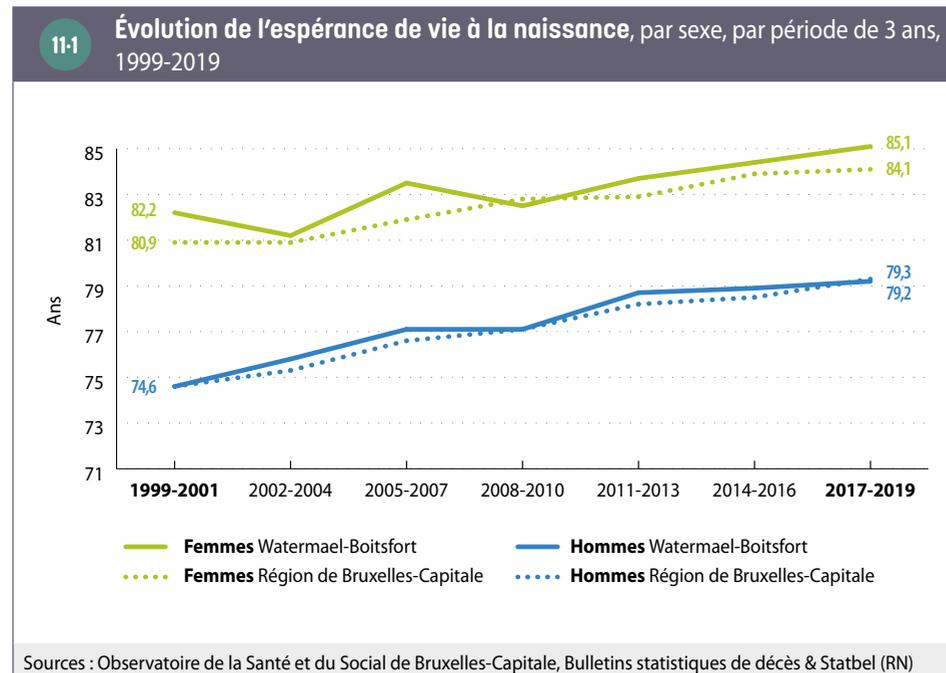
Sources : Bruxelles Environnement, Statbel ; calculs Bruxelles Environnement & IBSA

11. SANTÉ

11.1. ESPÉRANCE DE VIE ET MORTALITÉ

Espérance de vie

L'espérance de vie à la naissance des femmes est plus élevée à Watermael-Boitsfort qu'en Région bruxelloise pour la période 2017-2019. Pour les hommes, l'espérance de vie est presque identique à Watermael-Boitsfort et en Région bruxelloise. L'espérance de vie à la naissance calculée sur la période 2017-2019 est de 85,1 ans pour les femmes et de 79,2 ans pour les hommes à Watermael-Boitsfort, contre respectivement 84,1 ans et 79,3 ans dans la Région ¹¹⁻¹. Entre 1999 et 2019, l'espérance de vie à la naissance a davantage augmenté pour les hommes que pour les femmes, tant à Watermael-Boitsfort qu'en Région bruxelloise.



La mortalité prématurée (avant 75 ans)

À Watermael-Boitsfort, le taux de mortalité prématurée (avant 75 ans) standardisé pour l'âge est de 499 pour 100 000 hommes et de 295 pour 100 000 femmes pour la période 2010-2019 ¹¹⁻². Ces chiffres sont assez proches de ceux de la Région bruxelloise (488 pour 100 000 hommes et 272 pour 100 000 femmes).

Le taux de mortalité prématurée a cependant fortement baissé par rapport à la décennie précédente, tant pour les hommes que pour les femmes. Pour la période 2000-2009, le taux de mortalité prématurée standardisé à Watermael-Boitsfort était de 631 pour 100 000 hommes et de 321 pour 100 000 femmes.

Le tableau ¹¹⁻² présente les principales causes de décès prématurés. À Watermael-Boitsfort, les trois causes les plus importantes chez les hommes sont les cancers de l'appareil respiratoire (larynx, trachée, poumons ou bronches), les cardiopathies ischémiques et les maladies cérébrovasculaires. Pour les femmes, il s'agit du cancer du sein, du cancer de l'appareil respiratoire et des maladies chroniques des voies respiratoires inférieures. Les principales causes de décès seraient différentes si l'on tenait également compte des personnes âgées de 75 ans ou plus. La pneumonie, la démence et la maladie d'Alzheimer, par exemple, sont d'importantes causes de décès chez les personnes âgées résidant en Région bruxelloise.

11-2

Taux de mortalité prématurée (< 75 ans) pour les principales causes de décès prématurés, par sexe, 2010-2019

| | HOMMES | | | FEMMES | | |
|--|-------------------------------------|--|---|-------------------------------------|--|---|
| | Nombre de décès Watermael-Boitsfort | Taux de mortalité standardisé (1) Watermael-Boitsfort (/100 000) | Taux de mortalité standardisé (1) Région de Bruxelles-Capitale (/100 000) | Nombre de décès Watermael-Boitsfort | Taux de mortalité standardisé (1) Watermael-Boitsfort (/100 000) | Taux de mortalité standardisé (1) Région de Bruxelles-Capitale (/100 000) |
| Toutes les causes de décès | 477 | 499,4 | 487,8 | 354 | 294,6 | 272,2 |
| Cancer du larynx, de la trachée, des poumons et des bronches | 54 | 56,5 | 55,8 | 36 | 29,3 | 25,3 |
| Cardiopathie ischémique | 38 | 39,5 | 43,0 | 10 | 8,7 | 13,0 |
| Cancer du sein | - | - | 0,3 | 45 | 36,8 | 24,1 |
| Troubles chroniques des voies respiratoires inférieures (notamment bronchite, asthme, emphysème) | 22 | 23,0 | 23,5 | 20 | 16,6 | 14,0 |
| Maladies cérébrovasculaires | 25 | 26,3 | 20,9 | 14 | 11,5 | 11,4 |
| Suicide | 19 | 18,8 | 16,3 | 13 | 10,9 | 7,6 |
| Cancer du côlon | 17 | 17,9 | 10,8 | 10 | 8,5 | 6,5 |
| Cancer du pancréas | 13 | 12,9 | 11,4 | 12 | 10,2 | 7,6 |
| Maladies hépatiques chroniques | 12 | 12,2 | 16,8 | 11 | 8,9 | 7,6 |
| Cancers des tissus lymphoïde, hématopoïétique et apparentés (p. ex : lymphomes, leucémies...) | 12 | 13,6 | 12,4 | < 10 | - | 6,9 |
| Pneumonie | < 10 | - | 8,8 | 10 | 8,3 | 4,3 |
| Cancer de la prostate | 13 | 14,1 | 8,8 | - | - | - |

Sources : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bulletins statistiques de décès & Statbel (RN)

(1) [Standardisation](#) directe en utilisant la population européenne de référence de 2013.

(2) Le nombre de décès par suicide est sous-estimé : un certain nombre de suicides sont enregistrés comme des événements dont le caractère intentionnel n'est pas défini.

• Classement sur base du nombre total de décès (hommes et femmes) par cause de décès.

• Seules les causes de décès ayant entraîné au moins 10 décès pour l'un ou l'autre sexe sont incluses dans ce tableau. S'il y a moins de 10 cas, les taux de mortalité standardisés ne sont pas présentés.

Les différences entre communes en matière d'[espérance de vie](#) et de mortalité prématurée sont liées à la situation socio-économique des habitants. La pauvreté, dans toutes ses dimensions, peut entraîner une détérioration de l'état de santé et une mauvaise santé peut conduire à l'appauvrissement. Les inégalités sociales de santé touchent tous les âges et sont liées à la plupart des problèmes de santé³³. La population boitsfortoise présente principalement un profil socio-économique de classe moyenne et haute. Il existe cependant de nettes différences à l'intérieur de la commune, notamment en raison de la présence de nombreux logements sociaux dans certains quartiers. C'est donc probablement la raison pour laquelle les indicateurs d'espérance de vie et de mortalité prématurée à Watermael-Boitsfort sont proches de la moyenne régionale.

33 Pour en savoir plus sur les inégalités sociales de santé à Bruxelles, voir : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2019).

Mortinatalité et mortalité infantile

Les taux de **mortinatalité** et de **mortalité infantile** à Watermael-Boitsfort, calculés sur la période de cinq ans de 2015 à 2019, sont légèrement inférieurs à ceux de la Région **11-3**.

| 11-3 Mortinatalité et mortalité infantile, 2015-2019 | | | |
|---|-------------------------|-----------|----------------------------------|
| | Watermael-Boitsfort (1) | | Région de Bruxelles-Capitale (2) |
| | Nombre total de décès | Pour 1000 | Pour 1000 |
| Mortinatalité (sur le nombre de bébés nés vivants et de mort-nés) | 6 | 5,3 | 6,2 |
| Mortalité infantile (sur le nombre de bébés nés vivants) | 2 | 1,8 | 3,5 |

Source : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, [Bulletins statistiques de naissances et de décès](#) (1)/(2) Il s'agit des naissances pour lesquelles le lieu de résidence habituel de la mère est situé à (1) Watermael-Boitsfort/ (2) en Région bruxelloise.

11.2. ÉTAT DE SANTÉ GÉNÉRAL

Sur la base des données administratives et de remboursement des soins et des médicaments de l'Agence InterMutualiste (AIM)³⁴, nous pouvons estimer la prévalence d'un certain nombre de pathologies et le recours aux soins (préventifs) (voir section 11.3). Il est important de rappeler que ces données portent sur toute personne en Belgique ayant droit à l'assurance maladie obligatoire et en ordre par rapport à celle-ci (appelées ci-après «bénéficiaires»), ces données ne concernent donc pas la totalité de la population officielle inscrite au Registre national³⁵. En outre, une pathologie n'est identifiée que si les patients se rendent chez le médecin pour un diagnostic et/ou achètent (ou peuvent acheter) les médicaments nécessaires, ce qui peut conduire à une sous-estimation de certaines pathologies (Observatoire de la Santé et du Social, 2019).

³⁴ L'AIM rassemble les informations concernant tous les remboursements de soins par les sept mutualités en Belgique.

³⁵ En Région bruxelloise, la population ayant droit à l'assurance maladie obligatoire correspond à 91,6 % de la population inscrite au Registre national. C'est moins que pour l'ensemble du pays (98 %) (Atlas AIM, 2021). La différence entre les deux sources de données est liée, entre autres, à la période de référence utilisée, à la part des travailleurs internationaux bénéficiant d'une assurance privée, à la part d'étrangers et à la part des personnes qui ne sont pas en ordre d'assurance maladie obligatoire. Pour en savoir plus : <https://atlas.aim-ima.be/base-de-donnees/?rw=1&lang=fr>. Les personnes non comptabilisées dans la population officielle sont également exclues des analyses, car elles ne sont pas affiliées au régime d'assurance maladie obligatoire (étudiants non domiciliés dans l'une des communes bruxelloises, demandeurs d'asile, étrangers en situation de séjour irrégulier, diplomates et leur famille, etc.).

Maladies chroniques

À Watermael-Boitsfort, on estime que 5,4 % des bénéficiaires sont diabétiques, 1,4 % souffrent d'une maladie cardiaque et 6,8 % des bénéficiaires de 50 ans et plus sont atteints d'une bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) (prévalences non standardisées). Après standardisation pour l'âge, il apparaît que le diabète en particulier est nettement moins fréquent à Watermael-Boitsfort qu'à l'échelle de la Région **11-4**.

| 11-4 Prévalence de certaines maladies chroniques, 2020 | | | |
|--|---|---|--|
| | Taux de prévalence non standardisé Watermael-Boitsfort (pour 100 000) | Taux de prévalence standardisé (1) Watermael-Boitsfort (pour 100 000) | Taux de prévalence standardisé (1) Région de Bruxelles-Capitale (pour 100 000) |
| Diabète (2) | 5 400,0 | 5 146,6 | 7 777,1 |
| Maladies cardiaques (3) | 1 418,2 | 1 176,2 | 1 244,6 |
| Bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) chez les 50 ans et plus (4) | 6 752,6 | 6 257,7 | 9 258,4 |

Source : AIM

(1) **Standardisation** directe pour l'âge en utilisant la population européenne de référence de 2013.

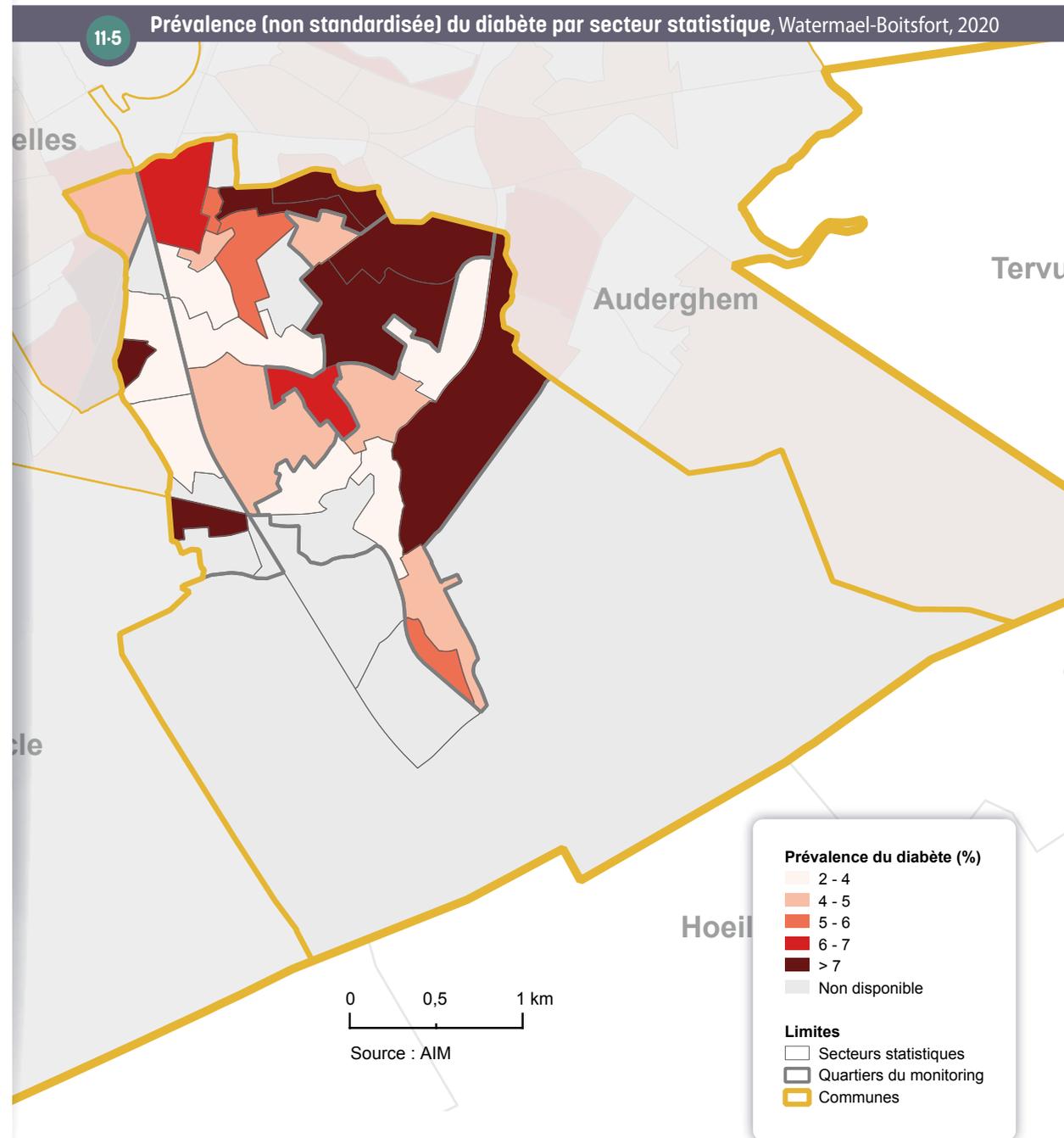
(2) Nous examinons ici les médicaments remboursés pour le diabète. Le diabète peut également survenir pendant la grossesse. Comme il s'agit d'un phénomène temporaire et pas d'une maladie chronique, le diabète gestationnel n'est pas pris en compte ici. Il est important de garder à l'esprit que le diabète est souvent non diagnostiqué (Van der Heyden *et al.*, 2019). Pour les détails méthodologiques concernant cet indicateur, voir Avalosse *et al.*, 2019.

(3) Nous examinons ici un groupe de médicaments typiquement utilisés en cas de décompensation cardiaque, d'angine de poitrine et de trouble du rythme cardiaque. Cela ne couvre pas toutes les maladies cardiovasculaires, mais l'utilisation de ces médicaments est un bon indicateur de maladie cardiaque (voir Avalosse *et al.*, 2019).

(4) Nous considérons ici spécifiquement les médicaments destinés au traitement de la bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) (voir Avalosse *et al.*, 2019). La bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) est une maladie pulmonaire grave et fréquente qui se caractérise par une obstruction progressive des voies respiratoires. Pour cet indicateur, toutes les prévalences sont exprimées pour 100 000 bénéficiaires de l'assurance maladie âgés de 50 ans et plus.

La prévalence du diabète (non standardisée) n'est pas la même dans tous les **quartiers** de Watermael-Boitsfort. La prévalence est par exemple nettement plus élevée dans les quartiers comptant beaucoup de logements sociaux, comme Floréal, le Logis-Nord et Le Logis-Sud, alors qu'elle est nettement plus faible à Boitsfort-centre, bien que la prévalence soit également plus élevée à Souverain Est, mais il s'agit d'un **secteur** comptant peu d'habitants **11.5**.

Par ailleurs, 12 % des bénéficiaires à Watermael-Boitsfort ont le statut «affection chronique» auprès de l'assurance maladie obligatoire³⁶. Après **standardisation** pour l'âge, cette proportion est identique à Watermael-Boitsfort (et dans la Région (11 %)). Il convient toutefois de souligner que ces chiffres sont déterminés non seulement par la prévalence des maladies chroniques, mais aussi par le fait de bénéficier de suffisamment de soins remboursés et par la possibilité pour les personnes d'obtenir ce statut³⁷.



36 Pour en savoir plus sur le statut «affection chronique», consultez le site web de l'INAMI : www.inami.fgov.be

37 L'obtention du statut «affection chronique» est soumise à diverses conditions. Par exemple, il faut qu'il y ait eu chaque trimestre pendant 2 ans suffisamment de remboursements pour pouvoir bénéficier de ce statut. Selon une étude de l'AIM (Rygaert *et al.*, 2021), l'indicateur ne nous donne qu'une image du «nombre de personnes ayant des dépenses élevées et de longue durée». Il existe en outre divers obstacles administratifs et autres à l'acquisition de certains droits, comme cela pourrait également être le cas avec ce statut (Observatoire de la Santé et du Social, 2017). Il est donc très probable que ce statut sous-estime le nombre de malades chroniques (tant ceux dont les dépenses de santé sont élevées que ceux dont les dépenses sont limitées).

Incidence du cancer

Le cancer du poumon, le cancer colorectal, le cancer du sein (chez la femme) et le cancer de la prostate (chez l'homme) sont, à l'exclusion des cancers de la peau non-mélanomes, les cancers les plus fréquents en Région bruxelloise ¹¹⁻⁶. L'incidence standardisée de ces cancers est comparable à Watermael-Boitsfort et en Région bruxelloise, à l'exception du cancer colorectal chez l'homme qui y est légèrement moins fréquent pour la période 2016-2019 et du cancer du sein chez la femme qui y est légèrement plus fréquent.

De plus, à Watermael-Boitsfort, le cancer de la peau de type «mélanome» est particulièrement fréquent chez les femmes (50,3 pour 100 000). Il s'agit de la commune présentant le taux d'incidence brut le plus élevé pour ce type de cancer. Le mélanome arrive d'ailleurs en troisième position chez les femmes dans cette commune. Par rapport à la Région, le taux d'incidence standardisé y est deux fois plus élevé (46,0 pour 100 000 à Watermael-Boitsfort et 23,3 pour 100 000 en Région bruxelloise).

Les cancers de la peau non-mélanomes sont également fréquents. À Watermael-Boitsfort, on estime qu'ils touchent 54 hommes sur 100 000 et 82 femmes sur 100 000. La fréquence de ce type de cancers (incidence brute) est donc similaire à celle du cancer colorectal, tant chez les hommes que chez les femmes.³⁸

11-6

Taux d'incidence bruts et standardisés du cancer du poumon, du cancer colorectal, du cancer de la prostate (chez l'homme) et du cancer du sein (chez la femme) (1), par sexe, 2016-2019

| | Taux d'incidence brut Watermael-Boitsfort (par 100 000) | Taux d'incidence standardisé (2) Watermael-Boitsfort (par 100 000) | Taux d'incidence standardisé (2) Région bruxelloise (par 100 000) |
|------------------|---|---|--|
| Hommes | | | |
| Prostate | 143,5 | 161,6 | 165,5 |
| Poumons-bronches | 102,2 | 115,7 | 106,6 |
| Colorectal | 58,7 | 64,3 | 86,5 |
| Femmes | | | |
| Sein | 229,0 | 218,1 | 185,2 |
| Colorectal | 68,9 | 61,1 | 58,4 |
| Poumons-bronches | 48,4 | 45,4 | 50,5 |

Source : Fondation Registre du Cancer

- (1) Les trois cancers les plus fréquents ont été déterminés au niveau régional sur la base du nombre de cas absolu. Ici, les chiffres pour les 3 cancers les plus fréquents sont présentés pour Watermael-Boitsfort. Les cancers de la peau non-mélanomes sont exclus car l'enregistrement de ces cancers, dont la grande majorité ne mettent pas en jeu le pronostic vital, n'est pas complet ni bien harmonisé. Les chiffres doivent donc être interprétés avec prudence (Fondation Registre du Cancer, 2022).
- (2) Standardisation directe pour l'âge en utilisant la population européenne de référence de 2013. La Fondation Registre du Cancer a également calculé, pour ces cancers, les ratios d'incidence standardisés (SIR : Standardised Incidence Ratio) et leurs intervalles de confiance (95 %), ainsi que l'intervalle de confiance des taux d'incidence standardisés. Ces chiffres sont disponibles dans le glossaire.

38 Voir note 1 du Tableau 11-6.

11.3. PRÉVENTION

Grâce aux soins de santé préventifs, certains problèmes de santé peuvent être évités ou traités à un stade précoce, avec une issue plus favorable.

Au niveau international, il est recommandé d'organiser un dépistage systématique du cancer colorectal et, chez les femmes, du cancer du sein et du col de l'utérus. Un programme de dépistage organisé du cancer du sein («mammotest») pour les femmes de 50 à 69 ans est mis en place en Région bruxelloise depuis juin 2002. Un projet pilote de dépistage du cancer colorectal chez les personnes âgées de 50 à 74 ans a été lancé en Région bruxelloise fin octobre 2018³⁹. Pour le cancer du col de l'utérus, en revanche, il n'existe pas de programme de dépistage organisé à Bruxelles. À Watermael-Boitsfort, les taux de participation au dépistage de ces différents cancers sont proches de ceux de l'ensemble de la Région, sauf pour le cancer du sein, les femmes étant plus nombreuses à effectuer une mammographie, mais en dehors du programme de dépistage organisé **11-7**. La participation est cependant faible par rapport aux autres régions et aux objectifs internationaux.

À Watermael-Boitsfort, 34 % des habitants se rendent chez le dentiste pour une consultation préventive (Région : 27 %). Bien que ce chiffre soit supérieur à celui de la Région, il reste faible sachant qu'il est recommandé à tout le monde d'effectuer un contrôle annuel. Parmi les plus de 65 ans vivant à domicile, 57 % ont été vaccinés contre la grippe en 2020 à Watermael-Boitsfort, soit un peu plus que dans la Région (52 %).

| 11-7 Dépistage du cancer, soins bucco-dentaires préventifs et vaccination contre la grippe, 2018-2021 | | | |
|--|---|-------------------------|------------------------------|
| | | Watermael-Boitsfort | Région de Bruxelles-Capitale |
| Dépistage du cancer du sein (femmes de 50 à 69 ans) | Mammotest (période 2018-2019) | 7,0 % | 10,4 % |
| | Mammotest et/ou mammographie (période 2018-2019) | 60,9 % | 51,0 % |
| Dépistage du cancer du colorectal (50-74 ans) | Colotest (2021) (1) | 20,0 % (♂) - 17,3 % (♀) | 17,4 % (♂) - 16,7 % (♀) |
| Dépistage du cancer du col de l'utérus (femmes de 25 à 64 ans) | Frottis (période 2017-2019) | 50,7 % | 44,9 % |
| Soins bucco-dentaires préventifs | Au moins 2 contacts préventifs avec le dentiste (période 2018-2020) (2) | 34,4 % | 27,3 % |
| Vaccination contre la grippe (personnes de 65 ans et plus vivant à domicile) | 2020 (3) | 56,9 % | 52,2 % |
| Sources : AIM, Bruprev, Statbel (RN) ; calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale | | | |
| (1) Le taux de couverture du dépistage du cancer colorectal devrait être calculé sur une période de 2 ans, ce qui correspond à la durée nécessaire pour inviter l'ensemble de la population cible. Il a été calculé ici sur base d'une seule année, l'année 2021, étant donné que le projet pilote a démarré en 2018, et compte tenu de l'impact que la pandémie de Covid-19 a eu sur le projet. | | | |
| (2) Part des bénéficiaires de l'assurance maladie ayant eu au moins 2 contacts préventifs avec le dentiste au cours de deux années différentes sur une période de trois années civiles consécutives (année x, année x-1, année x-2). | | | |
| (3) Part des bénéficiaires de l'assurance maladie. | | | |

39 Au moment de la rédaction, le projet pilote est en cours jusqu'à fin 2023.

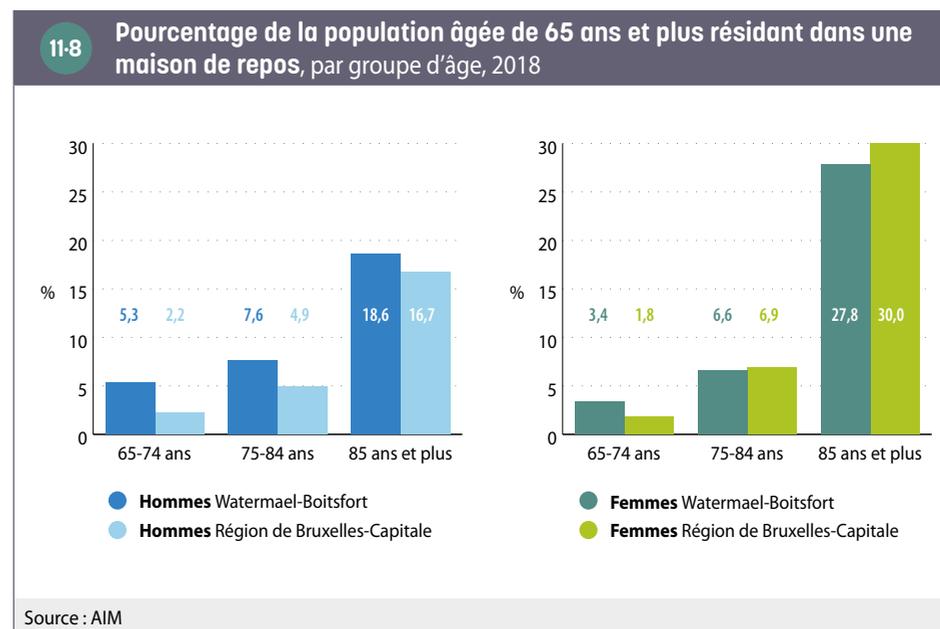
11.4. FOCUS SUR LES PERSONNES ÂGÉES

Résidents des maisons de repos

Au 1^{er} janvier 2022, Watermael-Boitsfort compte 4 maisons de repos (MR) et maisons de repos et de soins (MRS) sur son territoire, pour un total de 609 lits (dont 295 lits MRS⁴⁰ pour les personnes âgées lourdement dépendantes) (Iriscare, 2022). Cela signifie que 11,6 % des Boitsfortois âgés de 65 ans et plus devaient pouvoir en théorie trouver une place dans une maison de repos dans leur commune. Ce pourcentage est supérieur à la moyenne des 19 communes bruxelloises (8,9 %).

En 2018, 455 personnes âgées de 65 ans et plus (293 femmes et 162 hommes) ont séjourné dans une MR(S) à Watermael-Boitsfort, ce qui représente 9,0 % de ce groupe d'âge⁴¹. Pour l'ensemble de la Région, cette part est de 7,7 %. Avec 9,7 %, la proportion de femmes résidant à Watermael-Boitsfort âgées de 65 ans ou plus et séjournant dans une maison de repos est légèrement supérieure à celle des hommes, qui est de 8,0 %. Pour l'ensemble de la Région, cette part est de 9,5 % pour l'ensemble des femmes de 65 ans et plus, et de 5 % pour les hommes de 65 ans et plus. À Watermael-Boitsfort, les hommes âgés sont donc relativement plus nombreux à résider dans une MR(S). Bien que les différences soient relativement minimes, il s'agit de la part la plus élevée de la Région.

La figure 11-8 donne un aperçu plus détaillé de la répartition par âge des résidents de MR(S) à Watermael-Boitsfort en 2018. Elle montre également que la surreprésentation relative des hommes vivant dans une MR(S) par rapport à la Région se traduit dans les trois catégories d'âge. Chez les femmes, on constate une légère surreprésentation des femmes âgées de 65 à 74 ans par rapport au pourcentage régional.



Le pourcentage de **bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM)** dans l'ensemble des résidents en MR(S) à Watermael-Boitsfort est de 40 % en 2018. Dans la population totale âgée de 65 ans et plus à Watermael-Boitsfort, cette part est de 20 %, ce qui signifie que les bénéficiaires d'une intervention majorée sont clairement surreprésentés dans les MR(S). Pour l'ensemble de la Région, ces pourcentages sont respectivement de 42 % et 33 %.

40 La plupart des maisons de repos sont reconnues comme des maisons de repos et de soins (MRS). Elles bénéficient d'un subside plus élevé pour les personnes âgées nécessitant des soins lourds (lits MRS).

41 Il s'agit de personnes domiciliées à Watermael-Boitsfort et qui résident dans une maison de repos, qu'elle soit ou non située sur la commune. Il ne s'agit donc pas du nombre de résidents des maisons de repos sur la commune de Watermael-Boitsfort, puisqu'elles accueillent également des résidents domiciliés en dehors de Watermael-Boitsfort. Notons que toutefois, la grande majorité des personnes en MR(S) sont domiciliées dans leur MR(S).

GLOSSAIRE

Aide médicale urgente (AMU) : cette aide constitue une intervention dans les frais médicaux urgents (médecin, hôpital, pharmacie, etc.) octroyés par les CPAS pour les personnes en séjour irrégulier en Belgique en cas de problèmes de santé.

Bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) : afin d'améliorer l'accès financier aux soins de santé des personnes ayant un faible revenu, il est prévu d'attribuer à différentes catégories de personnes (ainsi qu'à leurs personnes à charge) une intervention majorée de l'assurance obligatoire pour les soins médicaux et donc une diminution du ticket modérateur. Depuis janvier 2014, trois conditions peuvent chacune donner droit à l'intervention majorée : (1) le fait d'être bénéficiaire de certaines allocations (RIS, ERIS, GRAPA, allocations aux personnes handicapées, allocation familiale majorée pour enfants souffrant d'un handicap); (2) le statut d'orphelin ou de mineur étranger non accompagné (MENA); (3) un faible revenu. Pour les deux premières catégories, le droit à l'intervention majorée est octroyé automatiquement pour le titulaire et leurs personnes à charge. Les personnes ayant de faibles revenus mais n'ayant pas automatiquement droit à l'intervention majorée peuvent faire une demande et le droit sera octroyé ou non sur base d'un examen des revenus du ménage.

Bulletins statistiques de naissances et de décès : les statistiques de naissances et de décès peuvent être établies à partir de deux sources : le Registre national ([population officielle](#)) et les bulletins statistiques de naissances et décès. Cette dernière source inclut l'ensemble des naissances et des décès qui surviennent sur le territoire, y compris des personnes qui ne sont pas inscrites au Registre national mais qui résident habituellement dans la commune (par exemple de personnes sans-papiers). En revanche, les Bulletins ne comptabilisent pas les naissances et décès qui ont eu lieu à l'étranger. Pour plus d'informations : www.vivalis.brussels

Cardiopathie ischémique : la CI, également appelée maladie coronarienne, désigne les problèmes cardiaques causés par un rétrécissement des artères coronaires (athérosclérose), entraînant une réduction de la circulation sanguine et de l'apport en oxygène au muscle cardiaque (ischémie). Les principaux facteurs de risque de la cardiopathie ischémique comprennent des facteurs physiques comme l'hypertension artérielle, l'hypercholestérolémie, le diabète et des facteurs comportementaux tels que le tabagisme, une mauvaise alimentation, l'abus d'alcool et le manque d'exercice. Pour plus d'informations : www.belgiqueenbonnesante.be

Coefficient de Gini : le coefficient de Gini est un indicateur synthétique d'inégalités de revenus. Il varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où les revenus de chacun seraient égaux. À l'inverse, il est égal à 1 dans une situation d'inégalité extrême (où tous les revenus sauf un seraient nuls). Il est calculé ici sur base des [statistiques fiscales](#), hors déclarations de revenu total net imposable nul.

Commerce de détails et autres services (G(45 & 47), R, S, T) : ce secteur d'activités regroupe le commerce de détails y compris le commerce de la réparation de véhicules automobiles et de motos, le secteur des arts, spectacles et activités récréatives, les «autres activités de services» qui incluent notamment les activités des organisations associatives, et les activités des ménages employant du personnel domestique et activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services destinés à leur propre usage. Pour plus d'informations : <https://data.be/fr/nace>

Concentration en NO₂ : il s'agit de la masse de NO₂ (en microgramme, µg) mesurée par unité de volume d'air (en mètre cube, m³). Il ne s'agit donc pas d'une mesure des émissions locales de gaz, mais de la présence locale de ce gaz, quelle que soit son origine.

Croissant pauvre : zone de la Région bruxelloise concentrant depuis plusieurs décennies les populations les moins favorisées sur le plan économique. Elle reprend les [quartiers en première couronne](#) nord et ouest, qui sont parmi les plus pauvres de la Région et qui forment un croissant autour du centre-ville, de Saint-Josse-ten-Noode au bas de Forest.

DASPA : le Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des élèves Primo-Arrivants et Assimilés est une structure d'enseignement établie au sein d'un établissement scolaire. Il vise l'accueil, la scolarisation et l'intégration des élèves primo-arrivants et assimilés aux primo-arrivants dans l'enseignement ordinaire dans le système éducatif de la Communauté française, à partir de la troisième année de l'enseignement maternel. Un DASPA est une étape de scolarisation intermédiaire pouvant durer jusqu'à 2 ans et pendant laquelle l'élève bénéficie notamment d'un enseignement intensif du français. Pour plus d'informations : www.enseignement.be

Demandeur d'emploi inoccupé (DEI) : personne sans emploi inscrite auprès du service public d'emploi de sa région (Actiris en Région bruxelloise).

Deuxième couronne : dans la représentation d'une ville selon un schéma concentrique, une couronne désigne les **quartiers** ayant une certaine homogénéité sociale, urbanistique, et formant un anneau à l'intérieur de la ville. La deuxième ou seconde couronne de la Région bruxelloise désigne les quartiers situés le plus à l'extérieur de la ville, au-delà de la ceinture formée par les grands boulevards au sud (avenue Churchill) et à l'est (Boulevard Général Jacques, Louis Schmidt, Saint-Michel, Brandt Withlock, Reyers et Lambermont) et l'arc de la ligne du chemin de fer à l'ouest. Cette seconde couronne s'est développée après la **première couronne** et a atteint les limites de la Région de Bruxelles-Capitale vers 1960.

Enseignement en alternance : l'enseignement en alternance combine la formation générale et la pratique professionnelle. Les élèves passent deux jours par semaine en cours et trois jours en entreprise. Cet enseignement est dispensé dans un établissement appelé CEFA (Centre d'Éducation et de Formation en Alternance), en Communauté française, ou un CDO (Centrum voor Deeltijds Onderwijs), en Communauté flamande.

Enseignement modulaire : l'enseignement modulaire est une forme d'enseignement dans laquelle la matière est divisée en cours ou en modules qui peuvent être suivis séparément et pour lesquels un «certificat partiel» est délivré à chaque fois. Ceux qui auront suivi avec succès tous les modules de la formation recevront le diplôme de cette formation.

Équivalent au revenu d'intégration sociale (ERIS) : l'ERIS est une aide financière attribuée par le CPAS dans le cadre du Droit à l'aide sociale pour les personnes qui n'entrent pas en ligne de compte pour le droit au **revenu d'intégration sociale** car elles ne satisfont pas aux conditions exigées en termes de nationalité, d'âge ou de revenus, mais qui sont dans une situation de besoin similaire. Il s'agit en grande partie de candidats-réfugiés, de personnes en protection temporaire et d'autres personnes de nationalité étrangère qui ont un droit de séjour mais qui ne sont pas inscrites au Registre de population. Les montants sont identiques à ceux du revenu d'intégration sociale.

Pour plus d'informations : www.ocmw-info-cpas.be

Espérance de vie à la naissance : l'espérance de vie à la naissance est le nombre d'années qu'un enfant né durant une année donnée peut espérer vivre si les taux de mortalité par âge de la population ayant prévalu au cours de cette année demeurent inchangés durant toute sa vie. L'espérance de vie n'est donc pas une prédiction, mais décrit de manière synthétique le cumul des risques de décès pour chaque tranche d'âge au cours de la période étudiée.

Incidence : l'incidence correspond au nombre de nouveaux cas d'une maladie diagnostiqués pendant une période déterminée, rapporté au nombre de personnes prises en considération durant la même période (exprimée dans le chapitre Santé en N/100 000).

Indicateur de la dynamique entrepreneuriale : cet indicateur, calculé par l'IBSA, mesure le taux de création nette d'entreprises. Il est calculé comme le ratio entre d'une part, les créations nettes d'entreprises (différence entre les créations et les cessations) et, d'autre part, le nombre moyen d'entreprises actives sur la période considérée. L'indicateur est calculé à partir des données de Statbel relatives aux mouvements démographiques des entreprises assujetties à la TVA.

Indicateur conjoncturel de fécondité : cet indicateur est la somme des taux de fécondité par âge d'une année/période. Il peut être interprété comme le nombre moyen d'enfants que mettrait au monde une femme si elle connaissait, durant toute sa vie féconde, les conditions de fécondité observées cette année/période-là.

L_{den} : l'indicateur de niveau de bruit L_{den} (Level day-evening-night) représente le niveau de bruit annuel moyen perçu au cours d'une journée de 24h. Le L_{den} s'exprime de la manière suivante :

$$L_{den} = 10 * \log \frac{1}{24} \left(12 * 10^{\frac{L_{day}}{10}} + 4 * 10^{\frac{L_{evening}+5}{10}} + 8 * 10^{\frac{L_{night}+10}{10}} \right)$$

L'indicateur découpe cette journée en trois périodes, représentées par leurs niveaux sonores correspondants :

- La période du jour L_{day} de 7h à 19h
- La période de soirée L_{evening} de 19h à 23h ; une correction pénalisante de 5 décibels (dB) est ajoutée
- La période de nuit L_{night} de 23h à 7h ; une correction pénalisante de 10 dB est ajoutée

Maillage vert et bleu : programme environnemental en Région de Bruxelles-Capitale ayant pour objectifs de créer des espaces verts, de les relier par des rues plantées, de faire revivre les rivières, à destination des habitants et également dans une visée écologique. Initié en 1996, il a été inscrit en 1999 dans le Plan régional d'affectation du sol (PRAS).

Mortalité infantile (taux) : nombre de décès d'enfants nés vivants survenus avant le premier anniversaire de l'enfant (0 à 364 jours révolus) pour 1000 enfants nés vivants.

Mortinatalité (taux) : la mortinatalité ou la mortalité foetale correspond au nombre de décès survenant avant ou pendant l'accouchement à partir du moment où le fœtus a au moins 500 g ou après minimum 22 semaines de gestation, pour 1 000 naissances totales (vivantes et mort-nés).

OKAN (Onthaalonderwijs voor anderstalige kinderen) : enseignement d'accueil pour enfants allophones dans l'enseignement néerlandophone. L'enseignement d'accueil pour les nouveaux arrivants allophones est destiné aux élèves qui n'ont pas la nationalité belge ou néerlandaise, qui arrivent en Belgique et qui ne maîtrisent pas suffisamment le néerlandais. L'enseignement d'accueil permet à ces élèves d'apprendre le néerlandais le plus vite possible. Pour plus d'informations : www.onderwijsinbrussel.be

Population active : la population active d'un territoire fait référence aux résidents de ce territoire qui sont effectivement présents sur le marché du travail, qu'ils soient en emploi (population active occupée) ou au chômage (population active inoccupée).

Population officielle : ensemble des individus légalement domiciliés auprès de leur administration communale, à l'exception des demandeurs d'asile.

Population scolaire : population des élèves inscrits de manière régulière dans un établissement scolaire. La population scolaire peut différer de la population officielle aux mêmes âges pour plusieurs raisons : les enfants sans titre de séjour peuvent être inscrits dans une école même s'ils ne sont pas inscrits au Registre de la population, certains enfants sont scolarisés à domicile, etc.

Première couronne : dans la représentation d'une ville selon un schéma concentrique, une couronne désigne les **quartiers** ayant une certaine homogénéité sociale, urbanistique, et formant un anneau à l'intérieur de la ville. La première couronne de la Région bruxelloise désigne les quartiers situés entre les boulevards de la petite ceinture et la moyenne ceinture formée par les grands boulevards au sud (avenue Churchill) et à l'est (Boulevard Général Jacques, Louis Schmidt, Saint-Michel, Brandt Withlock, Reyers et Lambermont) et l'arc de la ligne du chemin de fer à l'ouest. Cette première couronne sera complètement urbanisée vers 1930. Les quartiers de **deuxième couronne** se sont urbanisés ensuite.

Quartiers : les quartiers de la Région bruxelloise tels qu'utilisés dans cette publication sont ceux du Monitoring des quartiers. Un quartier est une somme de **secteurs statistiques** spatialement contigus, regroupés en fonction notamment de leurs caractéristiques sociodémographiques et physiques.

Pour plus d'informations : <https://monitoringdesquartiers.brussels/>

Ratio d'incidence standardisé (SIR : «Standardised Incidence Ratio»): rapport entre le nombre total de cas dans la commune et le nombre «attendu» de cas dans la commune (obtenu en appliquant le taux d'incidence par groupe d'âge de la Région aux habitants de la commune).

Cet indicateur permet d'estimer si l'incidence dans une commune est statistiquement significativement différente de celle observée pour la Région. La différence est statistiquement significative si la valeur 100 ne se situe pas dans l'intervalle de confiance de 95 %, avec une marge d'erreur de 5 %. Cependant, une valeur de SIR inférieure à 200, même si elle est significative, n'indique qu'une faible différence (Fondation Registre du Cancer, 2022).

| Ratio d'incidence standardisé et intervalles de confiance relatifs à l'incidence du cancer du poumon, du côlon, de la prostate (chez les hommes) et du sein (chez les femmes), 2016-2019 | | | | | | |
|--|--|--|---|---|-------|---|
| | Taux d'incidence standardisé (1) Auderghem (par 100 000) | Intervalle de confiance à 95 % du taux d'incidence standardisé (1) Auderghem | Taux d'incidence standardisé (1) Région bruxelloise (par 100 000) | Intervalle de confiance à 95 % du taux d'incidence standardisé (1) Région bruxelloise | SIR | Intervalle de confiance à 95 % du SIR Auderghem |
| Hommes | | | | | | |
| Prostate | 161,6 | [122,3 ; 200,8] | 165,5 | [158,7 ; 172,4] | 96,1 | [72,9 ; 119,3] |
| Poumons-bronches | 115,7 | [82,3 ; 149,0] | 106,6 | [101,2 ; 111,9] | 105,5 | [75,3 ; 135,6] |
| Colorectal | 64,3 | [39,8 ; 88,7] | 86,5 | [81,6 ; 91,3] | 74,0 | [48,8 ; 108,1] |
| Femmes | | | | | | |
| Sein | 218,1 | [179,3 ; 256,8] | 185,2 | [179,2 ; 191,2] | 115,1 | [94,8 ; 135,5] |
| Colorectal | 61,1 | [41,1 ; 81,2] | 58,4 | [55,0 ; 61,8] | 101,5 | [68,8 ; 134,2] |
| Poumons-bronches | 45,4 | [27,8 ; 62,9] | 50,5 | [47,2 ; 53,7] | 87,3 | [57,0 ; 128,3] |

(1) Standardisation directe pour l'âge en utilisant la population européenne de référence de 2013.
Source : Fondation Registre du Cancer, 2022

Registre d'attente : registre créée en 1994 dans chaque commune et centralisé au niveau du Registre national, qui reprend l'enregistrement des personnes se déclarant réfugiés ou demandant la reconnaissance du statut de réfugié.

Revenu d'intégration sociale (RIS) : le RIS (appelé avant 2002 minimum de moyens d'existence ou minimex) est une forme spécifique du Droit à l'intégration sociale. Il s'agit d'un revenu minimum attribué par le CPAS aux personnes qui ne disposent pas de moyens d'existence suffisants et qui ne sont pas en mesure de se les procurer par d'autres moyens (droit résiduaire). Le bénéficiaire doit en outre satisfaire d'autres conditions d'octroi, en termes de disposition au travail, de nationalité, de résidence et d'âge.

Pour plus d'informations : www.ocmw-info-cpas.be

Revenu équivalent médian par habitant après impôt :

- **Revenu après impôt :** il s'agit du revenu imposable diminué de l'impôt dû. Il est plus proche que le revenu imposable des notions de revenu disponible, de niveau de vie et de pouvoir d'achat.
- **Revenu équivalent par habitant :** chaque habitant se voit attribuer un revenu identique à l'ensemble des membres de son ménage. Ce revenu est calculé en divisant le revenu total du ménage par sa taille équivalente. Celle-ci est obtenue à partir d'une échelle d'équivalence qui accorde un poids différent à chaque membre du ménage afin de prendre en compte les économies d'échelle qu'apporte la vie en commun.
- **Revenu médian :** il s'agit du revenu qui se trouve au milieu de la distribution quand on classe les personnes selon leur revenu en ordre croissant. La médiane est moins sensible que la moyenne aux valeurs extrêmes.

Pour plus d'informations, voir la méthodologie sur le site de l'IBSA : <https://ibsa.brussels/themes/revenus-et-dependances-des-menages/statistique-fiscale-des-revenus>

Secteurs statistiques : les secteurs statistiques représentent l'unité territoriale de base la plus fine et résulte de la subdivision du territoire par Statbel, sur base des caractéristiques structurelles d'ordre social, économique, urbanistique et morphologique.

Services administratifs et de soutien (N) : ce secteur d'activités regroupe les services administratifs de bureau et autres activités de soutien aux entreprises ; les services relatifs aux bâtiments, notamment le nettoyage des bâtiments ; les activités liées à l'emploi, notamment celles des agences d'intérim ; les activités de location et les activités d'enquête et de sécurité. Pour plus d'informations : <https://data.be/fr/nace>

Services lourds aux entreprises (G-46 & H) : ce secteur d'activités reprend le commerce de gros (à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles), ainsi que le secteur des transports et entreposages.

Seuil de risque de pauvreté : à l'instar des autres pays de l'Union européenne, la Belgique utilise un seuil de pauvreté relatif pour mesurer la part de la population présentant un risque de pauvreté. Ce seuil est défini à 60 % du revenu disponible équivalent médian du pays. En Belgique, sur base de l'enquête EU-SILC 2021 (revenus de 2020), ce seuil est de 1 287 euros par mois pour une personne isolée, 2 059 euros par mois pour un parent seul avec deux enfants et 2 703 euros par mois pour un couple avec deux enfants. Les personnes disposant d'un revenu disponible équivalent inférieur à ce seuil sont considérées comme en risque de pauvreté.

Siège social : établissement d'une entreprise qui constitue son adresse juridique officielle.

Standardisation (pour l'âge) : les paramètres de santé sont fortement liés à l'âge. La standardisation pour l'âge tient compte des différences de structure d'âge entre la Région et une commune donnée, ce qui permet des comparaisons «à âge égal». La standardisation est obtenue en appliquant les chiffres respectifs observés par groupe d'âge à une population standard. Ces chiffres standardisés diffèrent donc des chiffres «réels» et ne sont utilisés que pour faire abstraction des différences d'âge dans les populations à comparer.

Statistiques fiscales : ces statistiques contiennent des informations au sujet des revenus figurant dans les déclarations fiscales de toutes les personnes domiciliées en Belgique. Lors de leur interprétation, il faut tenir compte d'un certain nombre d'éléments. Les données se réfèrent seulement aux revenus soumis à l'impôt des personnes physiques. Certains types de revenus ne sont pas imposables et sont donc absents des statistiques fiscales. En l'occurrence, plusieurs transferts sociaux (revenu d'intégration sociale, équivalent au revenu d'intégration et allocations familiales notamment) sont exonérés d'impôts et ne sont donc par repris dans le revenu imposable. De même, certaines personnes ont un revenu élevé qui n'est pas imposable via le système national, comme les diplomates étrangers ou les fonctionnaires internationaux. Les personnes percevant ces différents types de revenus non imposables peuvent dès lors se retrouver soit dans les déclarations dont le revenu imposable est nul (dont il n'est pas tenu compte dans la plupart des statistiques fiscales) soit dans les classes de revenus faibles. Par

ailleurs, les statistiques fiscales sous-estiment de façon importante les revenus du capital (mobilier et immobilier).

Solde migratoire d'entreprises : différence entre le nombre d'entreprises (au sens du [siège social](#)) qui se sont installées sur une commune et le nombre d'entreprises qui ont quitté la commune au cours d'une période analysée.

Taux d'activité : pourcentage de la [population active](#) dans la population en âge de travailler (15-64 ans).

Taux d'emploi : pourcentage de la population active occupée (en emploi) dans la population en âge de travailler (15-64 ans).

Taux de chômage : pourcentage de la population au chômage (population active inoccupée) dans la [population active](#).

Taux de couverture de l'accueil : nombre de places d'accueil dans la commune rapporté au nombre d'enfants de moins de trois ans domiciliés dans la commune.

Taux de natalité : le taux de natalité est le rapport entre le nombre annuel de naissances et la population totale.

UE-14 (hors Belgique) : Ensemble des pays ayant adhéré à l'Union européenne avant 2004 (et encore membre de l'Union européenne en 2022), à l'exception de la Belgique, soit : Allemagne, Autriche, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suède.

UE-13 : Ensemble des pays ayant adhéré à l'Union européenne après 2003, soit : Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie.

Unités d'établissement : une unité d'établissement est un lieu géographiquement identifiable par une adresse, où s'exerce au moins une activité de l'entreprise ou à partir duquel l'activité est exercée. Les unités d'établissement sont par exemple des ateliers, des magasins, des points de vente, des bureaux, des directions, des sièges, des agences ou encore des succursales.

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

| | | | |
|----------------|---|-------------|---|
| Actiris | Office Régional Bruxellois de l'Emploi | OCDE | Organisation de Coopération et de Développement Économiques |
| AIM | Agence InterMutualiste | OKAN | Onthaalonderwijs Anderstalige Nieuwkomers |
| BCSS | Banque Carrefour de la Sécurité Sociale | ONE | Office de la Naissance et de l'Enfance |
| BIM | Bénéficiaires de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé | ONEM | Office National de l'Emploi |
| BPL | Bruxelles Pouvoirs Locaux | ONP | Office national des Pensions |
| Bruprev | Centre bruxellois de coordination pour le dépistage du cancer du sein et du côlon | ONSS | Office national de sécurité sociale |
| COCOM | Commission Communautaire Commune | OMS | Organisation mondiale de la Santé |
| CPAS | Centre public d'action sociale | PRAS | Plan Régional d'Affectation du Sol |
| DB | Décibels | RN | Registre national |
| DEI | Demandeurs d'emploi inoccupés | RIS | Revenu d'intégration sociale |
| ERIS | Équivalent au revenu d'intégration sociale | SLRB | Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale |
| EU-SILC | European Union – Statistics on Income and Living Conditions | SPF | Service public fédéral |
| GRAPA | Garantie de revenu aux personnes âgées | SPP | Service public fédéral de programmation |
| HORECA | Secteur d'activités de l'hôtellerie, de la restauration et des cafés | SPRB | Service public régional de Bruxelles |
| IBSA | Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse | TVA | Taxe sur la valeur ajoutée |
| INAMI | Institut national d'assurance maladie-invalidité | UE | Union Européenne |
| IPP | Impôt des personnes physiques | ULB | Université libre de Bruxelles |
| MENA | Mineur étranger non accompagné | VUB | Vrije Universiteit Brussel |
| | | WSE | Steunpunt Werk en Sociale Economie |

EN SAVOIR PLUS

Monitoring des Quartiers de la Région de Bruxelles-Capitale :

<https://monitoringdesquartiers.brussels/>

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse :

www.ibsa.brussels

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale :

www.vivalis.brussels

BIBLIOGRAPHIE

Andrieux J., Eggen M., Bouland C. (2020), *État des connaissances sur les liens entre environnement et santé en Région de Bruxelles-Capitale*, Centre de Recherche en Santé Environnementale et Santé au Travail (École de Santé Publique, Université libre de Bruxelles), Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, 94 p.

Avalosse H., Maron L., Lona M., et al. (2019), *Inégalités sociales en santé*, Agence InterMutualiste (AIM), Bruxelles

Bruxelles Environnement (2022), *Qualité de l'air : concentration en dioxyde d'azote (NO₂)*. In *L'environnement à Bruxelles. Etat des lieux*. En ligne : <https://environnement.brussels/citoyen/outils-et-donnees/etat-des-lieux-de-lenvironnement/qualite-de-lair-exterieur-etat-des-lieux#qualite-de-lair-concentration-en-dioxyde-dazote-no2>. Consulté le 12-12-2022

Hub.brussels, ULB & Perspective.brussels. 2019. Le commerce bruxellois en chiffres. Structuration du paysage commercial. Bruxelles : Hub.brussels. https://perspective.brussels/sites/default/files/documents/article_3_-_hub_-_vf_final.pdf

Institut bruxellois de statistique et d'analyse, Wilmotte P.-F. (2022), *Quelles entreprises s'installent ou quittent la Région de Bruxelles-Capitale ?*, Focus de l'IBSA n° 55

Institut bruxellois de statistique et d'analyse, Wilmotte P.-F. (2022), *Les implications de la migration des entreprises belges pour la Région de Bruxelles-Capitale*, Focus de l'IBSA n°54

Institut bruxellois de statistique et d'analyse, Hermia J.-P. et Treutens P.-P. (2021), *Évolution récente des revenus dans les quartiers bruxellois*, Focus de l'IBSA n°41

Institut bruxellois de statistique et d'analyse, Ermans T. (2019), *Les ménages bruxellois et la voiture*, Focus de l'IBSA n°32

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse et Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2016), *Zoom sur les communes : Watermael-Boitsfort*.

Jaumain S. (Dir.) (2008), *La Région de Bruxelles-Capitale. Histoire et Patrimoine des communes de Belgique*, Bruxelles, Editions Racine, 624 p.

May X., Ermans T. et Hoofman N. (2019), «*Les voitures de société : diagnostics et enjeux d'un régime fiscal*», Brussels Studies [En ligne], Notes de synthèse, n° 133. URL : <http://journals.openedition.org/brussels/2366> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/brussels.2366>

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2020), *La problématique du surendettement en Région bruxelloise, conséquence et facteur aggravant de situations de pauvreté : présentation et analyse de données issues de quatre services de médiation de dettes et de la Centrale des crédits aux particuliers*, Commission communautaire commune, Bruxelles

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2019), *Tous égaux face à la santé à Bruxelles ? Données récentes et cartographie sur les inégalités sociales de santé*, Commission communautaire commune, Bruxelles

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2017), *Aperçus du non-recours aux droits sociaux et de la sous-protection sociale en Région bruxelloise*, Rapport thématique du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2016, Commission communautaire commune, Bruxelles

Parking.Brussels (2020), *Autopartage - Rapport d'évaluation de la couverture régionale 2020*, 16 p.

Perspective.brussels (2021), *Monitoring des projets de logements publics à Bruxelles n°5*, 43 p.

Roberfroid D., Dauvrin M., Keygnaert I., Desomer A., Kerstens B., Camberlin C., Gysen J., Lorant V., Derluyn I. (2015), *Quels soins de santé pour les personnes en séjour irrégulier ?* Synthèse. Health Services Research (HSR). Bruxelles : Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé (KCE). KCE Reports 257Bs. D/2015/10.273/109.

Rygaert X., Vaes B., Vanoverloop J. et al. (2021), *Maladies chroniques chez les personnes avec le statut affection chronique : leçons d'un couplage entre les données d'Intego et l'Agence InterMutualiste, Agence InterMutualiste (AIM), Bruxelles*

Van der Heyden J., Nguyen D., Renard F. et al. (2019), *Enquête de santé 2018*, Bruxelles, Belgique : Sciensano ; Rapport n° : 2019/14.440/89

Zoom sur les communes : Watermael-Boitsfort

La publication «Zoom sur les communes» de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse et de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale rassemble et analyse des indicateurs démographiques, socio-économiques, de bien-être et de santé de la population pour chacune des 19 communes bruxelloises. Cette publication constitue un outil d'aide à la décision au niveau local en permettant aux acteurs de mieux connaître les caractéristiques de la population et du territoire sur lesquels ils travaillent.

www.ibsa.brussels
www.vivalis.brussels